VENDREDI 23 MAI 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1835
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Journées techniques : des rendez-vous qui se renouvellent



Moments importants qui rythment l'année agricole, que ce soit en élevage ou en productions végétales, les journées techniques, organisées par les Chambres d'agriculture ou des organismes privés, sont des « mines » de renseignements pour les agriculteurs. Elles se renouvellent de plus en plus dans leurs formes et leurs contenus. La preuve dans ce numéro avec le compte rendu d'une journée Alsoni et les annonces de rendez-vous de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et de l'institut technique Arvalis.

PAGES 10 ET 13



Domitille Jamet / Terres Inovia

P.12

PRODUCTIONS *Cultures*

Interculture d'été // Implanter de la cameline



JB

P.24

ÉQUIPEMENTS

Machinisme // Des viticultrices au volant de leur indépendance



FNCuma

P.28

MAGAZINE

Rétrospective // Cuma, 80 ans d'histoire et de solidarité





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CELLULE D'URGENCE FCO : LE TRAVAIL DE L'OMBRE

.05 DISPARITION D'UN ANIMAL : INTERNET, MIEUX QUE LE PENDULE ?

.06 FEMME ET AGRICULTURE : DÉCONSTRUIRE LES STÉRÉOTYPES POUR L'INSERTION

.07 GESTION DE L'EAU : SE CONNAÎTRE ET AVANCER

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 AFDI BFC : DES MISSIONS PASSIONNANTES

.09 BON SENS ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : UN TANDEM AU BON COUP DE PÉDALES !

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE : ENVISAGER DIVERS LEVIERS

.11 FOIRE CONCOURS AUX CULARDS : UNE RECONNAISSANCE À RETROUVER

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 INTERCULTURE D'ÉTÉ : IMPLANTER DE LA CAMELINE

.13 JOURNÉE TECHNIQUE : LE 6 JUIN, C'EST LE DÉBARQUEMENT DES SOLUTIONS RÉSILIENTES

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 VINS EFFERVESCENTS : LA « FAMILLE » DES CRÉMANTS RÉUNIE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.15 JUGEMENT DE BÉTAIL DES JA DE VARZY-CLAMECY : « EN TOUTE SIMPLICITÉ »

.16 PORTRAIT : DÉBLOQUER UN RÊVE D'ENFANT

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.21 ANNONCES LÉGALES

.24 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.26 BIENVENUE À LA FERME : ON PIQUE-NIQUE À DIJON ?

.27 SPORT : TROIS COUPES, SINON RIEN

.28 CUMA : 80 ANS D'HISTOIRE ET DE SOLIDARITÉ



// LE DESSIN

// EN BREF

Blé Annie Genevard veut limiter les exportations ukrainiennes vers l'UE

La ministre de l'Agriculture Annie Genevard s'est dite favorable le 19 mai à l'élargissement au blé des *« freins d'urgence »* déjà mis en place sur les exportations de certains produits agricoles ukrainiens vers l'Europe. Pour soutenir Kiev face à l'invasion russe, l'Union européenne a instauré depuis 2022 une exemption de droits de douane sur des produits agricoles ukrainiens, à laquelle s'opposent les agriculteurs européens, dénonçant une concurrence jugée *« déloyale »* et une pression à la baisse sur les prix. Au sujet de ces accords commerciaux, *« on les a durcis de facto parce qu'en 2024, on s'est aperçus que la levée des droits de douane avec l'Ukraine pour soutenir l'effort de guerre ukrainien allait déstabiliser, déstabilisait de fait profondément nos filières, notamment la volaille, notamment l'œuf, notamment le miel, le maïs »*, a souligné la ministre sur France info. *« Donc on a mis ce qu'on appelle des freins d'urgence pour diminuer les importations ukrainiennes, parce qu'on allait beaucoup souffrir »*, a-t-elle rappelé. À la question du journaliste *« Est-ce suffisant ? »*, la ministre a répondu qu'il fallait *« continuer effectivement à contrôler les importations ukrainiennes »*. Il faut même élargir ces freins d'urgence *« là où [ils] ne sont pas, notamment au blé »*, a jugé la ministre.

Eau Les premiers éléments de la stratégie de Bruxelles

Dans son projet de stratégie sur la résilience en eau qui sera présentée le 4 juin, la Commission européenne prévoit de fixer à titre *« un objectif idéal de réduction des prélèvements d'eau »* d'ici 2030 dont le chiffre reste à préciser. Et Bruxelles recommande aux États membres de fixer des objectifs d'économie d'eau aux niveaux appropriés, en particulier pour les bassins hydrographiques touchés par le stress hydrique. Sur le stockage de l'eau, la stratégie reste très prudente, se contentant d'indiquer que la question *« des réservoirs et autres ouvrages artificiels nécessite un large débat »*. Elle précise que la gestion de l'eau doit *« privilégier les solutions fondées sur la nature »*, mais également *« s'appuyer sur des ouvrages artificiels »* dont il faut *« évaluer soigneusement les impacts environnementaux [...] prenant dûment en compte les scénarios climatiques à long terme afin d'éviter les investissements bloqués »*. La Commission indique aussi que la future Pac devra prévoir des mesures *« de transition visant à soutenir et à récompenser les agriculteurs engagés dans des changements structurels [...] notamment en vue d'une meilleure gestion de l'eau »*. Le texte insiste enfin sur la réduction de la pollution par les nutriments et les pesticides. Un programme de gestion intégrée des nutriments qui, entre autres, soutiendra la construction de réservoirs de stockage du lisier sera lancé en 2026.

Relations commerciales Arnaud Rousseau écarte tout *« prix minimum ou administré »*

Le président de la FNSEA Arnaud Rousseau a tenu à préciser la position du syndicat majoritaire sur la question des prix plancher pour les agriculteurs. Dans une réponse au président de la Fnil (industriels du lait), François-Xavier Huard, publiée sur LinkedIn, M. Rousseau a souligné : *« Si la FNSEA ne porte pas la logique de prix minimum ou administré, n'omettez surtout pas de dire que la défense d'un prix rémunérateur pour les agriculteurs est bien le cœur de notre action »*. Et de rappeler que *« notre combat, c'est celui du revenu pour les producteurs »*. Dans son post, François-Xavier Huard cite Arnaud Rousseau : *« Les prix minimums, c'est du populisme. On ne peut pas vouloir un prix minimum quand les marchés baissent et les prix du marché quand les cours augmentent »*. Des propos tenus lors d'une réunion au siège de l'Ania le 15 mai. Pourtant, la semaine dernière, la FNSEA semblait pousser pour que le coût de production (fixé par les interprofessions et instituts techniques) constitue un prix minimum, mais seulement pour les filières qui le souhaiteraient, comme l'indiquait Yannick Fialip, président de la commission économique du syndicat. Ces débats interviennent dans le cadre plus large de la préparation d'une loi Égalim 4, qui pourrait être présentée après l'été.

// RAPPEL

Rendez-vous Encore quelques jours pour la collecte de pneus en Côte-d'Or !

Les pneus d'ensilage et tous les autres vieux pneus dont vous n'avez plus l'usage sont des déchets coûteux à recycler. Au minimum 350 euros la tonne facturés par les recycleurs. D'où l'intérêt de s'appuyer sur la FDSEA 21 qui organise une collecte spécialisée pour ces pneus. Le regroupement de la collecte pour toutes les exploitations de Côte-d'Or permet de bénéficier de la gratuité du recyclage, seuls les frais administratifs et de logistique restent à régler, soit 150 euros/t. Ce prix pourrait même être inférieur si les volumes sont élevés. La collecte aura lieu durant la deuxième quinzaine de novembre, grâce au soutien de Dijon Céréales et 110 Bourgogne. Si vous souhaitez faire partie de la collecte vous avez jusqu'au 30 mai pour vous inscrire aux coordonnées indiquées ou en scannant le QR Code ci-dessous.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA PROCHAINE COLLECTE ?

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 30/05 :

FORMULAIRE INFORMATIQUE

TÉLÉPHONE

CHAMBRE D'AGRICULTURE 21
MARINE PETIOT
06.73.74.76.39

FDSEA 21
CÉCILE LAMBERT
CHARLÈNE EFLIGENIR
03.80.68.67.67

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// FEMMES ET AGRICULTURE

De Besançon... au ministère !

Les 30 photos de l'exposition « Des femmes en agriculture », initiée par les organisateurs de l'évènement Vache de salon, à Besançon, ont été exposées au ministère de l'Agriculture à Paris. Une quinzaine des femmes qui y figurent était présente au vernissage, en compagnie de la ministre Annie Genevard.



La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a pris le temps de parcourir l'exposition avec les agricultrices du Doubs.



Les agricultrices ont pu découvrir la galerie de portraits des anciens ministres de l'Agriculture située dans le bâtiment principal du ministère.

Elles s'appellent Delphine, Aurore, Camille, Juliette, Marie, Aurore, Véronique… Quelques-unes sont cheffes d'exploitation agricole. Mais pas toutes ! Loin de là ! Elles se connaissent un peu, voire pas du tout !

Mais elles ont toutes au moins deux points communs. D'abord, elles travaillent dans le monde agricole : banquière, conseillère d'élevage, conseillère de gestion, fromagère… Et elles ont posé pour l'exposition photos présentée lors de la dernière édition, en novembre, de Vache de salon, à Besançon. Une initiative qui souhaitait mettre en lumière ces femmes engagées localement. Un shooting par deux photographes bénévoles (Lisa et Laura) avec in fine une trentaine de clichés noir et blanc les montrant sans fard dans leur quotidien. Une exposition qui avait tapé dans l'œil de la ministre de l'Agriculture ! Annie Genevard venait d'être nommée depuis quelques jours au ministère, rue de Varenne (Paris VIIe). Malgré un nouvel emploi du temps de ministre (l'expression n'est ici pas galvaudée), elle avait tenu son engagement de venir couper le ruban de la 4e édition de Vache de salon. En enfilade s'étalait sous ses yeux une trentaine de clichés où la ministre avait reconnu des visages et paysages familiers, étant elle-même élue du Doubs.

« Un honneur, une fierté »

Pour appuyer le lancement, en mars, d'un groupe de travail sur les femmes en agriculture, la ministre a souhaité faire « monter » l'exposition au ministère. Pour la petite histoire, les cadres ont voyagé fin février avec les chevaux comtois qui partaient au Salon de l'agriculture. On retiendra surtout l'invitation lancée à ces dames de venir assister au vernissage dans les locaux même du ministère à Paris, où elle devrait rester visible jusqu'à l'été. *« On ne pensait pas que cette exposition aurait un retentissement de cette nature et cette ampleur »* raconte Sandie, l'une des quinze participantes au déplacement. *« C'est aussi et surtout une fierté de montrer la place des femmes en agriculture et la diversité des métiers proposés »* rebondit Morgane. *« Une chance ! Un honneur ! Car on n'entre pas tous les jours dans un ministère »* ajoute Dorine. À l'heure de la pause déjeuner, dans une brasserie voisine du ministère, l'ambiance est bon enfant. Une occasion de faire connaissance, d'échanger… À l'arrivée au ministère, le groupe est conduit dans le bâtiment où s'affichent les portraits. Leurs portraits ! Forcément, ça impressionne un peu ! Beaucoup même !

Avec du Comté, bien sûr…

La ministre, elle, termine son déjeuner de travail avec des cheffes d'exploitations, d'entreprises, des responsables syndicales ou d'association. À son arrivée, elle échange quelques regards complices avec cette assistance particulière avant de rappeler toute l'importance qu'elle accorde à ce sujet. Après quoi, un échange informel s'instaure avec les représentantes du Doubs en toute simplicité. Une ministre accessible qui joue le jeu en posant avec ses invitées devant les portraits de l'exposition. Juliette, fromagère aux Plains-et-Grands-Essarts, dans l'est du Doubs, n'est pas venue les mains vides et offre une tranche de Comté à la ministre. *« Au cabinet, il adore le Comté ! »* confie Annie Genevard. Une ministre qui doit s'éclipser quelques instants plus tard pour rejoindre l'Assemblée nationale, à deux pas du ministère, pour la séance de Questions au gouvernement. Les agricultrices, elles, profitent de l'accès au lieu pour découvrir le jardin et la salle des portraits des ministres de l'Agriculture. Avant de repartir vers la gare de Lyon des souvenirs plein la tête… Et des nouvelles copines !

Ludovic Barbarossa

Un groupe de travail

La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a lancé un groupe de travail dédié aux femmes en agriculture. Elle n'a pas découvert le sujet en arrivant rue de Varenne. Par le passé, son travail parlementaire l'avait déjà conduit à se pencher sur ce sujet qui lui tient à cœur. Avec à la clé un engagement sans faille récompensé par la mise en place du Gaec entre époux et la transparence des Gaec. *« En tant que femme à la tête du ministère de l'Agriculture, je suis déterminée à accompagner les agricultrices. Historiquement, les femmes ont toujours joué un rôle crucial dans l'agriculture de notre nation, souvent sans la reconnaissance qu'elles méritent. Trop longtemps résumées à des « femmes de », leur statut et leur contribution n'ont pas toujours été suffisamment valorisés »* **soulignait-elle sur le perron du ministère.** *« Aujourd'hui, 1 chef d'exploitation sur 4 est une femme, et 1 agricultrice sur 2 ne vient pas d'une famille issue du milieu agricole. Mon ambition est de les aider à occuper pleinement la place qu'elles méritent. Cette démarche n'est pas une question de principe. Dans un contexte où le renouvellement des générations est un enjeu majeur, se priver d'un vivier représentant 52 % de la population serait une erreur stratégique. L'agricultrice est tout autant que l'agriculteur l'avenir de l'agriculture »* **poursuivait la ministre.** *« Dans la loi d'orientation agricole, j'ai fait adopter différents amendements visant une juste reconnaissance des femmes, quand elles demandent des stages, sont empêchées d'accéder à la formation, à la santé. Première étape : faire un état des lieux »*, **a indiqué la ministre, qui vise à résoudre les « problématiques » des femmes en agriculture. Catherine Faivre-Pierret, agricultrice du Doubs et présidente de la commission nationale des agricultrices, apportera son concours.** *« La ministre s'est montrée intéressée et à l'écoute. On prendra notre part dans ce groupe de réflexion ! On va lui remonter des idées, sans retenue comme elle nous l'a demandé. Je pense par exemple au sujet de l'articulation vie privée/vie professionnelle ».*

EUROMASTER

Nos spécialistes agricoles



Sylvio Bove
Agence de St Apollinaire
06 42 06 44 60



Cyril Salmon
Agence de Nevers
06 77 03 95 77



Julien Thomas
Agences de Sens & Auxerre
06 84 19 80 31

Notre métier, vous conseiller !

Intervention 7 j/7, 24 h/24 pendant les périodes de récoltes, moissons, vendanges.

// CELLULE D'URGENCE FCO

Le travail de l'ombre

Depuis quelques mois, une cellule d'urgence FCO a été créée dans la Nièvre. Retour sur le travail effectué depuis.

« Lors d'une session de Chambre en fin d'année 2024, j'ai émis le souhait auprès des Pouvoirs publics présents d'avoir un sous-préfet référent sur la question des maladies vectorielles au vu de la situation dans les élevages nivernais » rappelle Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58. *« Après cette demande, Madame la Préfète a souhaité reprendre elle-même le dossier. Je pense que les éléments mis en avant pour dépeindre le contexte ont bien montré qu'il y avait un besoin urgent d'accompagnement. Cela passait donc forcément par une cohésion des services politiques et ceux de l'État afin de débloquer une situation qui semblait dans l'impasse »*. Pour rappel, la Nièvre est un des rares départements ou deux sérotypes circulent en même temps.

Vision d'ensemble

« Dans notre département, le taux de mortalité est presque le double de la moyenne nationale pour la campagne », poursuit Emmanuel Bernard. *« Les chiffres ne mentent jamais et ils sont la clé de cette prise de conscience collective qui rassemble aujourd'hui au sein de la cellule d'urgence dédiée à la FCO : la préfecture, la Direction départementale des territoires (DDT), la Direction générale des finances publiques (DGFiP), l'Ordre national des vétérinaires, le Conseil régional, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), la MSA, les JA et les syndicats (FDSEA, CR et CP) »*. Plus en détails, il dépeint ce que fait cette cellule. *« Ces réunions permettent d'avoir une vision d'ensemble du département, tout en mettant en avant des situations particulières qui requièrent une attention spécifique car les conséquences des sérotypes sont dramatiques chez certains. La préfecture transmet d'ailleurs tous les éléments au niveau national afin que l'État puisse avoir un suivi précis de ce qui se passe dans notre département. Pour le moment, les actions se concentrent sur les élevages, avec notamment des fonds débloqués pour venir en soutien à ceux qui sont le plus durement touchés. Mais le combat ne s'arrête pas là et la question de la prise en compte de 2025 dans ces aides financières est en train d'être travaillée. Dans un second temps, la cellule d'urgence s'attachera aux conséquences pour la filière, car qui dit moins de bovins, dit forcément des activités en baissent pour les abattoirs, entre autres. Là encore, nous devrons faire corps pour épauler ceux en détresse »*.

Des leviers à travailler

Parmi les autres sujets abordés lors des réunions de cette cellule d'urgence, Emmanuel Bernard pointe la question de la disponibilité des vaccins. *« Il y a clairement eu des dysfonctionnements, que nous avons d'ailleurs exposés à la préfète. À mon sens, il y a eu une défaillance sanitaire et il faut entendre la morale de tout cela : soit on vaccine et on protège – même s'il peut toujours y avoir des accidents – et dans ce cas-là l'État sera aux côtés des éleveurs ayant fait cet effort (un de plus j'en conviens). Soit, les professionnels font le choix de ne pas vacciner, et là ils seront seuls. Pour moi, il faut avoir la possibilité de vacciner sans cas concret mais bien en prévention. Il est aussi important qu'une banque d'antigènes européenne soit créée et opérationnelle rapidement pour tous les sérotypes ayant des vaccins, afin de ne plus dépendre du bon vouloir de laboratoires annexes, et pour avoir une réactivité effective en cas de souci. D'ailleurs, pour anticiper un peu, et d'un commun accord entre l'État et les services professionnels il est envisagé de faire faire une enquête par les jeunes des Legta sur la question des conséquences de la FCO et surtout pour mettre en exergue les leviers pour s'adapter. Car soyons clairs, nous n'avons d'autres choix que de vivre avec les maladies vectorielles. Enfin, j'insiste sur le fait que cette cellule d'urgence réunie tout le monde, notre écoute est au service des exploitants donc qu'ils ne s'isolent pas. Qu'ils parlent de leur difficulté, car plus nous aurons de retours de terrain, plus les moyens mis en place pourront être ajustés »*. Il conclut : *« le travail est loin d'être fini, mais il est nécessaire de reconnaître celui qui a déjà été fait jusque-là. Cette cellule d'urgence n'est pas connue de tous, mais cela ne veut pas dire qu'elle n'œuvre pas pour l'ensemble des éleveurs »*. Le prochain rendez-vous de la cellule aura lieu fin mai - début juin selon toute vraisemblance.



Ici, un veau aveugle et positif FCO.

Chloé Monget

// DIVERSIFICATION

Agrivoltaïque : se lancer dans l'élevage ovin

Un projet agrivoltaïque de quatorze agriculteurs, qui à la base souhaitaient compenser leurs pertes de rendement en diversifiant leur agriculture, devient contesté. Retour sur un dossier en pleine concertation.

Tout débute en 2020, lorsque onze agriculteurs décident de concevoir un projet agrivoltaïque avec pour but d'adapter leur assolement aux aléas climatiques grandissants. L'objectif est de pouvoir compenser leurs pertes de rendements et diversifier également leur activité en accompagnant trois jeunes agriculteurs à s'installer. *« Il y a deux jeunes agriculteurs qui se sont greffés sur le projet en plus des dix déjà existants. Arnaud Rougier, par exemple, va reprendre l'exploitation familiale, et donc ça s'est décidé et réfléchi pendant quatre ans. Son père est resté sur le projet, parce qu'il réalise une sorte de transmission de son exploitation et donc Arnaud a rejoint le groupe. C'est la même situation pour Mattéo Fetiveau, lui n'était pas intéressé par le projet au démarrage, mais en discutant avec des agriculteurs du secteur, il a rejoint le groupe. Antoine Lorphelin, lui, s'installe sur l'exploitation en hors cadre familial. C'est donc une première pour lui »*, raconte Charles de Poumayrac, développeur du projet agrivoltaïque. Ce projet était majoritairement tourné vers la polyculture élevage. *« Aujourd'hui six ateliers ovins vont soit être mis en place, soit être poursuivis. Quatre ateliers ovins sont déjà en place sur l'exploitation, plusieurs d'entre eux ont pris des moutons avant que le projet se lance, pour bien s'y connaître. Les autres concernent des ateliers avicoles et 1 truffier »*, ajoute le développeur. Après avoir réalisé deux études, une étude d'impact et une étude préalable agricole, le projet en est aujourd'hui à la phase d'instruction. *« En décembre 2022, nous avons déposé le dossier complet auprès des services de l'État. Cette phase est pilotée par la DDT et elle consulte tous les services de l'État : la MREA, la DREAL, les Bâtiments de France etc. Nous avons également reçu des demandes de compléments de la part de la MREA (Mission régionale d'autorité environnementale et de la DREAL qu'on a apportée au fur et à mesure du projet. Et en début d'année, la réception d'un avis des Bâtiment de France, transmis fin 2024, nous a donné un avis défavorable sur la construction de quatre îlots, c'est un avis simple, pas légalement obligé de respecter. On a choisi d'actualiser le projet pour répondre à des projets du territoire des services de l'État, notamment les Bâtiments de France, en supprimant cinq îlots. On veut faire un projet qui apporte de la cohérence, avec le moins d'accroches possible »*, détaille Charles de Poumayrac, conscient des conséquences pour les agriculteurs.

L'impact sur les ateliers agricoles

Le projet des « Champs Solaires Nucériens », ne respectait pas certaines normes juridiques et s'est donc vu supprimer cinq îlots. *« Nous discutions avec la Chambre sur la charte qui obligeait les exploitants à avoir 10 hectares maximum et nous dépassions ce seuil, nous avons donc décidé de supprimer cinq îlots. Nous avons retravaillé les surfaces avec la Chambre pour respecter cette charte »*, explique-t-il. Cette modification impacte notamment l'énergie, même si c'est une problématique qui concerne *« plus les développeurs »*, Charles de Poumayrac s'inquiète surtout des ateliers agricoles, fortement impactés par la modification du projet. *« Cela a donc un impact pour Antoine Lorphelin. Quasiment tous les ateliers agricoles, neuf au total, sont déjà implantés sur l'exploitation. Il pouvait totalement s'installer, par les surfaces qu'il lui était proposé, avec son atelier ovin à 100 % sur son exploitation. Aujourd'hui elle est divisée par deux, donc il ne pourrait travailler qu'à mi-temps dans un premier temps »*, témoigne-t-il, conscient que ce n'est d'autant pas évident pour un agriculteur en hors cadre familial. Il n'est cependant pas le seul. *« Dans un deuxième temps, l'atelier de Jean-François Mathiot, spécialisé dans les truffes, a été supprimé. Il s'est donc retiré du projet en tant que futur exploitant, en tant qu'exploitant actuel non, parce qu'il maintient un hectare, qu'il se verra enlever par la suite »*, ajoute-t-il.

Ce projet voit également ajoutée une phase de réflexion sur une potentielle « autoconsommation collective étendue ». Les porteurs de projet ont donc pris contact avec une entreprise spécialisée, Enogrid, pour étudier la possibilité de fournir à l'échelle locale l'électricité produite par le projet « Les Champs Solaires Nucériens ».

Charlotte Sauvignac

// DISPARITION D'UN ANIMAL

21 Internet, mieux que le pendule ?

Un éleveur près de Saulieu a retrouvé sa pouliche grâce à la solidarité des internautes.

Il y a beaucoup de déchets, d'âneries, de bêtises et de méchanceté sur les réseaux sociaux, mais il y a tout de même parfois du bon comme l'illustre l'histoire de Cédric Sonnet. Lundi 5 mai au petit matin, l'habitant de Villargoix reçoit un coup de fil d'un voisin qui l'informe que sa pouliche de deux ans est sortie de son pré, l'animal se déplace visiblement vers la sortie du village. L'éleveur prend aussitôt un licol, un seau de farine et se rend sur place, mais quelques minutes plus tard, il n'y a plus aucun Trait auxois à l'horizon. *« Je l'ai cherchée pendant deux heures, elle était introuvable. Je la promène chaque dimanche après-midi dans le bois, elle semblait avoir pris la même direction, alors j'y suis allé mais rien de plus… Et aucune trace ! »*, décrit Cédric Sonnet. Le jeune homme de 31 ans, en revenant dans son pré, constate que la pouliche, acquise au dernier concours de poulains de Saulieu en hommage à son grand-père, avait cassé un piquet d'angle de clôture en se grattant : *« elle ne devait tout de même pas être très loin à ce moment-là, alors j'ai réinsisté au niveau des recherches. Cela devenait désespérant alors j'ai eu l'idée de contacter quelqu'un du coin qui pratique le pendule. Cette même personne avait retrouvé le chat de ma mère deux ans plus tôt, en le localisant à la perfection. Cette fois-ci, pour ma pouliche, ses repères étaient plus vastes et je ne l'ai pas retrouvée. Le mardi soir, j'ai décidé de poster une publication sur Facebook, au cas où »*. Le Côte-d'orien multiplie encore les pistes le lendemain, en contactant un autre adepte du pendule, basé cette fois dans le secteur de Sombernon : *« ce contact m'était conseillé par la première personne qui avait tenté de m'aider. J'ai envoyé la photo du cheval et son nom. Le lendemain, on m'a transmis un plan mais avec il n'y avait rien de plus clair pour autant »*.

Nombreux partages

La publication Facebook de l'éleveur allait porter ses fruits le jeudi, quatrième jour après la disparition de Nacre : *« mon post avait été partagé par plus de 250 internautes ! Autant dire que l'information était passée. François Lucand, éleveur à Molphey, faisait un tour de ses prés quand il a aperçu la pouliche sur sa propriété, en train de brouter paisiblement… L'éleveur n'avait pas vu ma publication mais il a lui-même pris en photo l'animal et a lui aussi posté sur Facebook ! Le lien entre nous deux a été fait par des amis en commun et le problème a été réglé, Nacre est revenue à Villargoix. Un grand merci à toutes les personnes qui m'ont aidé dans ma recherche, je ne serais jamais allé la chercher si loin, à plus de 10 km d'ici »*. Cédric Sonnet tire la conclusion suivante : *« les réseaux sociaux peuvent être utilisés lors d'une disparition d'un animal. Il y a beaucoup de partages pour les chiens, les chats et visiblement pour les chevaux aussi. Il ne faut pas hésiter, c'est une piste supplémentaire ! Pour les non-adeptes, même si vous n'avez pas de compte, une connaissance peut poster et faire passer l'information pour vous ! »*.

AG



Cédric Sonnet et Nacre, disparue pendant quatre jours.

// SURCHARGE ADMINISTRATIVE

21 Ah, cette paperasse !

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or mène une enquête sur la surcharge administrative des exploitations. Il est possible d'y participer jusqu'à la fin du mois.

Les nombreuses formalités et réglementations compliquent le quotidien des agriculteurs, elles génèrent un sentiment de stress grandissant chez certains. Ce sujet de la surcharge administrative remonte régulièrement lors de réunions agricoles et, dans ce cadre, les OPA veulent proposer une palette de solutions pour soulager les chefs d'exploitation.

Un état des lieux des besoins terrain est en cours, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a envoyé un formulaire sur les boîtes mails de tous les agriculteurs et viticulteurs du département. *« Chacun est invité à y répondre avant la fin du mois de mai. La démarche est simple et ne prend que 5 à 10 minutes »*, indique Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture. Environ 150 retours étaient enregistrés à la date du 14 mai.

Les résultats complets seront présentés à l'occasion d'une réunion en présence des différentes OPA : un plan d'action sera alors défini et des solutions proposées pour répondre aux besoins exprimés. *« Nous sommes prêts à accompagner les exploitations si le besoin s'en fait ressentir. Nous ne devons faire l'économie de rien pour avoir des agricultures dynamiques, productives, rentables, avec des exploitants et des exploitantes qui arrivent à trouver un peu de temps libre pour leur famille et pour souffler »*, insiste le responsable professionnel. Jacques de Loisy n'exclut pas la création d'un ou plusieurs postes administratifs pour intervenir directement dans les fermes.

AG



Illustration générée par IA

Vous avez jusqu'à la fin du mois de mai pour participer à l'enquêtes.



// FEMME ET AGRICULTURE

89

Déconstruire les stéréotypes pour l'insertion

Mardi 13 mai, les élèves du lycée agricole de la Brosse ont été sensibilisés aux inégalités professionnelles et au harcèlement que peuvent subir les femmes dans le milieu agricole. Retour sur cette après-midi riche de sens.

C'est en dernière année de BTS ACSE qu'Albane Guyault décide de se lancer dans un projet de sensibilisation envers ses camarades et futurs agriculteurs. *« Je voulais proposer quelque chose de différent, et vu que je suis quand même assez féministe, j'ai donc voulu intégrer cette dimension-là dans le milieu agricole »*, explique la jeune femme. Soutenue par sa professeure, Aurélie Girard, Albane Guyault propose donc une après-midi intitulée « Femme et Agriculture : Déconstruire les stéréotypes pour l'insertion » où la pièce de théâtre « Les Simones » réalisée par la compagnie « Va Savoir Pourquoi ? » viendra questionner les élèves sur les inégalités que les femmes peuvent subir au quotidien. *« On a parlé des inégalités, des agressions que les femmes pouvaient subir, ainsi que de la manière dont la société formatait le corps de la femme. C'était sur le trait de l'humour »*, détaille-t-elle. Sensibiliser les jeunes par l'humour, mais pas que… *« Pendant le spectacle, ils se rendaient compte de ce que pouvaient vivre les filles, mais les comédiennes ont également rajouté un petit quiz pour chiffrer ces inégalités. C'est aberrant la différence. Beaucoup ne le savaient pas »*, ajoute Albane Guyault. Après un spectacle divertissant et percutant, c'est Anne Leca, présidente de VoxDemeter, l'association féministe dans le monde agricole qui a pris la parole pour aborder la question des inégalités salariales. *« Elle en a profité pour redonner des chiffres mais cette fois-ci sur la représentation des femmes dans le monde agricole, une très petite représentation. Anne Leca a souhaité directement s'adresser aux femmes présentes dans la salle pour leur dire de prendre la parole, de témoigner. Pour imager ces chiffres, elle a également donné des témoignages de jeunes femmes qui ont réalisé des stages et qui se sont pris des réflexions sexistes par leur maître de stage »*, raconte-t-elle.



Aurélie Girard

Pièce de théâtre à l'amphithéâtre du Lycée la Brosse.

Une belle revanche

Une situation que les femmes peuvent vivre dès le plus jeune âge, puisque, Albane est la première concernée. *« Je suis tombée sur un agriculteur qui m'a rabaissé parce que je faisais des tâches ingrates, il me demandait de porter des choses très lourdes et il m'engueulait quand je n'y arrivais pas ou quand je n'allais pas assez vite »*, témoigne la jeune agricultrice.

À l'initiative du projet et accompagnée par deux camarades de sa classe, Albane raconte avec beaucoup de fierté, la réussite du projet. *« Il y a beaucoup de choses que les élèves ont découvertes, mais également des choses dont ils avaient déjà entendu parler. J'appréhendais les retours des classes, mais finalement ça s'est bien passé. De ce qu'ont entendu les professeurs qui n'étaient pas là, ils auraient aimé venir »*. À travers ce qu'elle a déjà subi, Albane avait l'ambition de pouvoir sensibiliser même avant que ses camarades puissent s'installer, pour que peut-être les mentalités changent. *« L'important c'est de leur faire comprendre que théoriquement nous sommes censés avoir le même salaire, mais dans les faits ce n'est pas le cas »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac

// CONSEIL DÉPARTEMENTAL

21

Bravo messieurs-dames

Le Département de la Côte-d'Or a organisé sa traditionnelle soirée de célébration des médaillés du concours général agricole.

Comme à ses habitudes, le Conseil départemental de la Côte-d'Or avait convié ses *« ambassadeurs »* du dernier salon de l'agriculture pour les féliciter de leurs performances et passer une soirée conviviale à Dijon. Ce jeudi 15 mai, le président François Sauvadet n'a pas tari d'éloges pour les producteurs du 21, auteurs de *« 61 médailles, et 135 distinctions »* à Paris il y a maintenant près de trois mois. Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture, a lui aussi salué le savoir-faire des Côte-d'Oriens, avant de remercier le Département pour son inconditionnel soutien.

Nouvel accord-cadre

Ce soutien n'est d'ailleurs pas près de disparaître, les contours d'un nouvel accord-cadre 2026-2030 faisant déjà l'objet de réflexions. Ce travail portant sur la somme de 15,5 millions d'euros en faveur du monde agricole s'inscrit dans la continuité du précédent accord-cadre 2020-2025 pour lequel le Département et la Chambre se sont fixés des défis communs avec une alimentation locale et saine 100 % Côte-d'Or, le renouvellement des générations et le changement climatique avec notamment la gestion de l'eau. *« Si nous voulons atteindre la souveraineté alimentaire, nous avons besoin de nos éleveurs et de nos producteurs »*, souligne François Sauvadet, *« malgré le contexte financier tendu, nous resterons solidement aux côtés des agriculteurs, et l'ensemble des crédits consacrés à l'agriculture sera maintenu jusqu'à la fin du mandat. J'en ai pris l'engagement. C'est indispensable pour faire face aux grands défis qui se dressent devant nous »*. *« L'accompagnement d'une collectivité, telle que le Département, est crucial pour soutenir notre agriculture en zone intermédiaire, pour des agricultures rentables et des installations durables »*, relaye pour sa part Jacques de Loisy, *« il est essentiel de continuer à accompagner tous types et modes de production. Chaque type d'agriculture a ses spécificités et ses besoins particuliers. Les aménagements fonciers jouent un rôle important pour assurer la pérennité des exploitations agricoles, tant au niveau sanitaire que pour la gestion de l'eau »*.

AG

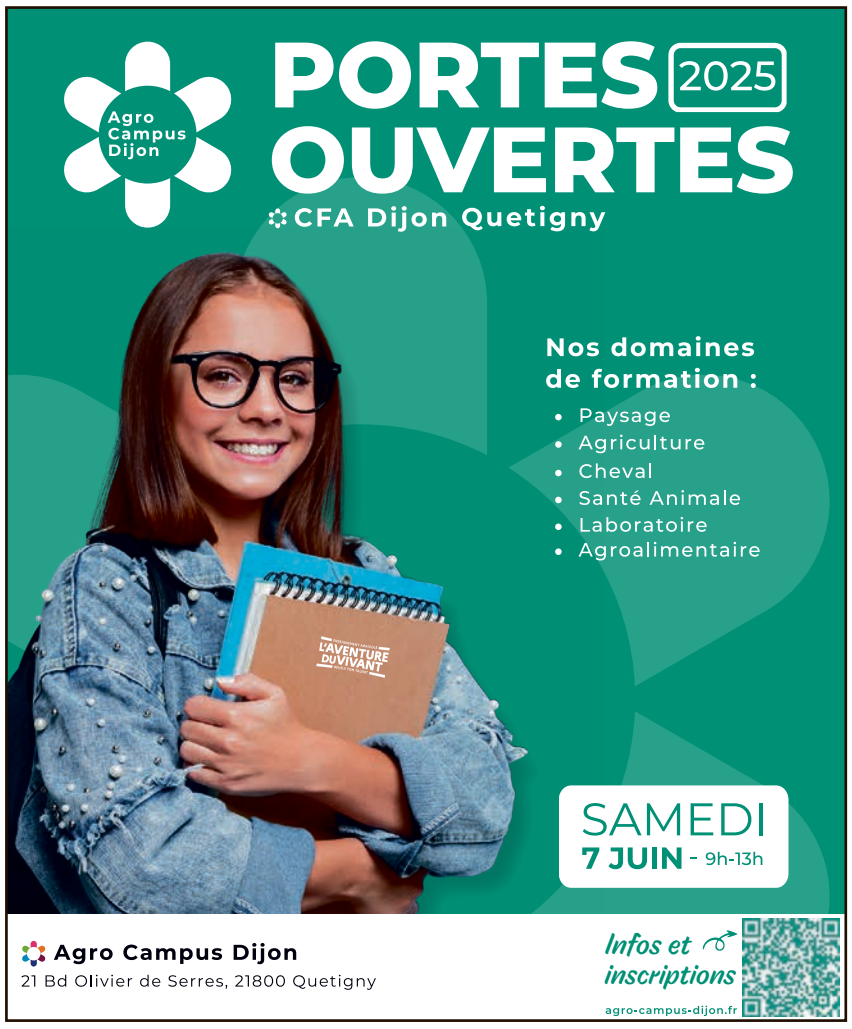


Philippe Bruchot.

La photo souvenir, avec tous les participants.



Parmi les invités, Sylvain Bouhélier, du domaine éponyme à Chaumont-le-Bois. Une nouvelle médaille d'or a été remportée par son Ratafia. Son crémant rosé a été crédité d'une médaille d'argent.



// GESTION DE L'EAU

21 Se connaître et avancer

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a échangé avec la nouvelle directrice de la DDT à l'occasion de deux visites terrain. La gestion de l'eau était au cœur des discussions.



Jacques de Loisy, Matthieu Duthu, Manuelle Dupuy et Frédéric Le Grand, lors de la présentation de l'exploitation de Yoann Garreau à Saint-Julien.

Manuelle Dupuy est la nouvelle directrice de la DDT de Côte-d'Or. Cette ingénieure des ponts, des eaux et des forêts succède à Florence Laubier depuis le 7 avril. Ancienne directrice adjointe du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes et de la DDT du Puy-de-Dôme, la nouvelle *« cheffe »* des territoires avait déjà rencontré le président et le directeur de la Chambre d'agriculture dès son arrivée dans le département. Ce 14 mai, deux visites terrain lui étaient proposées sur la thématique de la gestion de l'eau, l'un des dossiers prioritaires de la nouvelle équipe présidée par Jacques de Loisy. La rencontre s'est déroulée à la SARL Agro DFG à Saint-Julien, puis sur l'exploitation d'Armelle Dubois à Varois-et-Chaignot. *« Une seconde journée sera programmée d'ici peu dans la zone élevage, sur le même thème mais avec d'autres problématiques »*, présente le président de la Chambre d'agriculture, qui poursuit : *« aujourd'hui, nous nous sommes concentrés sur les productions végétales en rappelant notre objectif de pouvoir capter les eaux de ruissellement afin de garantir une production régulière, de qualité, le tout en développant l'activité économique locale et en créant des emplois. Les retenues peuvent aussi permettre la préservation de la biodiversité et la lutte contre les incendies »*.

Travailler intelligemment

Les élus agricoles, désireux de voir davantage de projets aboutir, ont rappelé qu'environ 6 milliards de m3 d'eau tombaient chaque année sur le département, soit mille fois plus que le volume demandé sur la même période par les irrigants ! *« Six millions de mètres cubes d'eau, cela correspond aussi au débit de la Saône en crue, en moins de 2 heures… »*, a fait remarquer Nicolas Michaud, agriculteur à Pagny-le-Château et élu en charge de la gestion de l'eau. Le bon sens paysan est déjà appliqué dans chaque demande, dans chaque projet : la profession ne souhaite pas que l'agriculture devienne une variable d'ajustement lors de la répartition des volumes avec les autres usagers. Une bonne connaissance du terrain et des pratiques agricoles s'imposent pour éviter toute aberration, comme l'interdiction de pouvoir arroser des salades juste après leur plantation. *« C'est malheureusement déjà arrivé. Dans ce cas-là, autant ne rien planter du tout ! »*, confie Nicolas Michaud. L'eau demandée par les irrigants de Côte-d'Or sert à arroser essentiellement des légumes et du maïs semences. L'irrigation est une réelle nécessité pour ces cultures spécifiques. Et petite précision apportée lors de ces échanges du 14 mai : l'irrigation *« n'est pas un plaisir pour les agriculteurs »* : *« cette pratique nécessite beaucoup de travail avec, en plus, la boule au ventre chaque matin à l'idée de retrouver le matériel vandalisé »*.

« Nous devons arriver à démystifier cette gestion de l'eau, trouver des solutions tous ensemble et porter positivement des dossiers », conclut Jacques de Loisy.

AG

// ÉNERGIE

21 Intérêts et résultats possibles de l'agrivoltaïsme

Le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov organise le 5 juin à l'Institut Agro Dijon la seconde édition des Odyssées de l'agrivoltaïsme en BFC. Ateliers et tables rondes permettront d'aborder les aspects agricoles, économiques et sociaux de ces projets énergétiques.

On est très loin d'avoir fait le tour du sujet de l'agrivoltaïsme. Les Assises nationales qui se sont tenues en février à Dijon *(voir TDB n° 1823 du 28 février)* sur le thème ont été le théâtre de nombreux débats et discussions et on attend pour le mois de juillet une nouvelle modification législative qui aura aussi des impacts sur ce secteur d'activité. C'est dans ce contexte que s'inscrit la seconde édition des Odyssées de l'agrivoltaïsme organisées le 5 juin à l'Institut Agro Dijon par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov. Toute la journée auront lieu des tables rondes et des ateliers, mais l'évènement s'ouvrira sur un passage en revue des chiffres clés sur l'agrivoltaïsme aux plans national et régional avec l'Ademe, Enedis et RTE. La première table ronde, à 9 h 55, abordera le thème suivant : « L'agrivoltaïsme, des projets portés par un triptyque avec les mêmes intérêts ? » Y participeront Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, l'avocat Paul Brocherieux, et Alexandre Roesch, délégué général du Syndicat des énergies renouvelables.

Vis ma vie agrivoltaïque !

La seconde table ronde à 11 h 30, sera consacrée au thème : « Projets agrivoltaïques en BFC : quels résultats agricoles, économiques et sociaux ? » Elle rassemblera Sébastien Colin, ingénieur de recherche, Anne-Marie Bolot, de la coopérative Feder, Tristan Lamy (Crédit Agricole Champagne-Bourgogne) et un représentant de France Agrivoltaïsme. L'après-midi, trois ateliers seront proposés :

- Vis ma vie d'énergéticien
- Vis ma vie d'agriculteur avec un projet agrivoltaïque
- Vis ma vie de service instructeur de l'État.

Berty Robert

Pour s'inscrire : https://www.billetweb.fr/les-odyssees-de-lagrivoltaisme-2

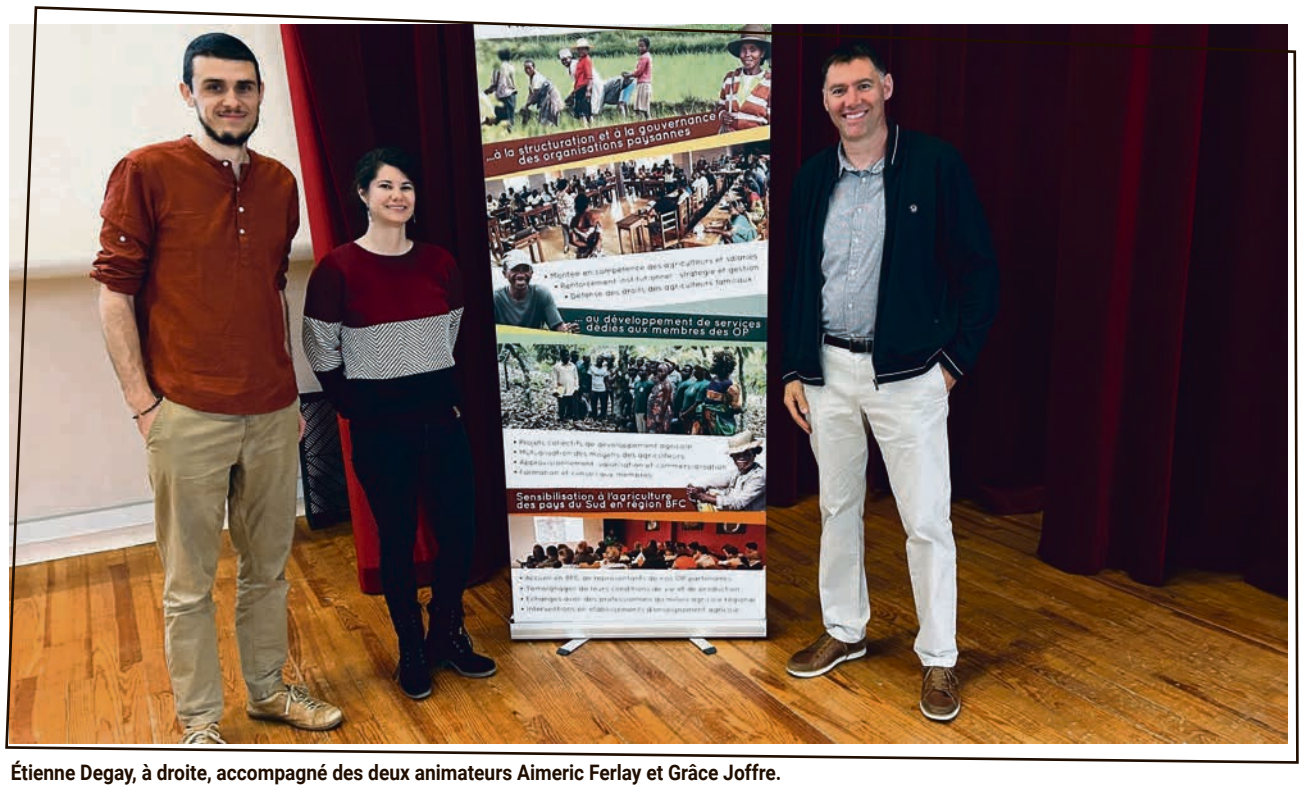


RÉGION

// AFDI BFC

Des missions passionnantes

Afdi BFC a tenu son assemblée le 15 mai au lycée agricole de Quetigny : l'occasion d'échanger avec son nouveau président, un éleveur jurassien élu depuis moins d'un an.



Étienne Degay, à droite, accompagné des deux animateurs Aimeric Ferlay et Grâce Joffre.

Vous engager avec Afdi, ça vous dit ? Si oui, cela tombe bien : l'association recrute des bénévoles dans tous les départements de la région. L'assemblée générale de l'association organisée la semaine dernière à Quetigny a été l'occasion de rappeler qu'être acteur Afdi, c'est être acteur du développement rural mondial, le tout en partageant des moments très conviviaux. Étienne Degay, éleveur de vaches charolaises à La Loye (39), s'est lui-même laissé tenter il y a quinze ans : *« J'avais fait une coopération d'une année au Togo avant mon installation. Le projet consistait à travailler une parcelle de 10 hectares pour dégager des fonds pour l'hôpital du village où je résidais. À mon retour en France, je cherchais à garder un pied dans la coopération agricole internationale et j'ai logiquement intégré Afdi »*. Le successeur du Saône-et-Loirien Marc Gauthier à la tête de l'association régionale informe que plusieurs partenariats lient la Bourgogne Franche-Comté à des organisations paysannes au Togo, au Cameroun et à Madagascar : *« nous travaillons sur diverses thématiques, les échanges avec ces pays sont passionnants. Il y a beaucoup de partages sur le savoir-faire, les techniques agricoles, la gestion administrative des exploitations… Nous appuyons aussi les organisations paysannes dans le montage de dossiers de réponse à des appels à projet par le biais de nos animateurs basés à Bretenière et de nos collaborateurs locaux dans les pays concernés »*. L'homme de 45 ans ajoute que chaque bénévole ressort gagnant de son implication : *« nous découvrons des agricultures et des cultures très différentes. C'est très enrichissant ! En termes d'ouverture d'esprit, il n'y a rien de mieux ! Nos échanges se font par mails, par visioconférences ou lors de rencontres réelles avec des déplacements dans les deux sens. En 2024, deux voyages d'études ont été organisés à Madagascar. Le prochain se fera au Togo mais la date n'est pas encore calée »*. Les difficultés face au changement climatique et la pression foncière, mais aussi des thèmes comme l'agroécologie ou encore la place des femmes dans l'agriculture sont notamment abordés. *« Ce sujet sur les femmes a fait l'objet d'interventions lors de notre assemblée, c'était très intéressant, avec notamment le témoignage de deux agricultrices togolaises »*, se félicite Étienne Degay.

AG

Contact : Afdi BFC, 1 rue des Coulots, 21 110 Bretenière, afdibfc@afdibfc.org, 03 80 48 43 27, www.afdibfc.org

Un article sur la prise de responsabilité des femmes dans les organisations agricoles, en lien avec la table ronde de cette assemblée, sera prochainement proposé dans Terres de Bourgogne.

Plusieurs raisons de rejoindre Afdi

- Rejoindre l'association « Agriculteurs français et développement international », c'est promouvoir la défense des droits des paysans à travers des organisations agricoles fortes et pérennes, une agriculture durable et rémunératrice, source de sécurité alimentaire et de développement rural dans les pays dits « du Sud ».
- Participer à un voyage d'étude pour découvrir le pays, son contexte agricole, rencontrer ses paysans et leurs OP : un souvenir fondateur pour nombre de bénévoles.
- Nouer des liens de long terme avec des agriculteurs africains, accompagner leur structuration en OP et être à l'écoute de leurs problématiques techniques et institutionnelles.
- Se tenir informé de l'évolution des OP partenaires, participer à des missions de suivi annuel de leurs activités, à des missions d'expertise, entretenir des échanges à distance.
- Rencontrer des paysans du Sud lors de leurs missions en région BFC, échanger autour de méthodes de travail, de la vie sociale, les accueillir chez soi pour quelques nuits.
- Participer à la vie associative en région BFC : les réunions de section et divers autres moments d'échanges, contribuer à la recherche de ressources financières, donner un coup de main.
- Participer à des actions de communication et de sensibilisation pour faire connaître les agricultures du Sud, Afdi, ses valeurs et ses actions.
- Aller faire un tour du côté du réseau national via les groupes pays, les journées réseaux et autres temps forts inter-Afdi.

// POLÉMIQUE SUR LE COMTÉ

Un soutien régional... sans oublier la majorité

Lors de l'assemblée plénière du 16 mai du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, présidente de la collectivité territoriale, est revenue sur les débats médiatiques entourant la production de Comté, dans un exercice d'équilibrisme entre soutien sincère aux agriculteurs et préservation de la susceptibilité d'une partie de sa majorité.

« Un des piliers gastronomiques de notre Région », c'est ainsi que Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC), a qualifié le Comté, lors d'une intervention qu'elle a tenue à l'occasion de l'assemblée plénière du Conseil régional, organisée à Dijon le 16 mai. Cette intervention venait à la suite de la « tempête » médiatique déclenchée par les propos d'un militant environnementaliste et de la cause animale Pierre Rigaux, sur l'antenne de France Inter le 24 avril. Ce dernier y critiquait les modes de production de ce fromage et les présentait à la fois comme une menace pour la biodiversité et un élément de maltraitance animale.

Face au tollé régional que ces affirmations ont suscité, la présidente du Conseil régional a donc souhaité livrer son point de vue. *« Un fromage de qualité,* a-t-elle affirmé, *mérite des débats de qualité, c'est-à-dire des débats plus sérieux que ce à quoi nous avons assisté ! Il y a effectivement lieu de s'interroger quand un propos isolé d'un militant environnementaliste est retranscrit deux semaines plus tard par la sphère médiatique bolloréenne en particulier, en devenant une expression attribuée de manière généralisée aux « écologistes »*.

Le drame du buzz permanent

Que l'on partage ou non cette analyse, on comprend que la présidente du Conseil régional se devait, à cette occasion, de ménager la composante écologique de sa majorité. *« Exagération, inexactitude…* poursuivait-elle, *tout cela illustre bien notre époque, faite de buzz et de désinformation… Les choses ont heureusement été rétablies et le parti « les écologistes » a pu exprimer son véritable positionnement ! »*.

Ceci étant dit, Marie-Guite Dufay s'est ensuite positionnée sur un registre plus en phase avec le monde agricole : *« Pour ce qui me concerne (…) je tiens à exprimer tout mon attachement à la filière Comté. Une filière à l'esprit de coopération, rémunératrice pour ses agriculteurs, qui repose sur un modèle de partage de la valeur, qui garantit des produits de qualité et qui contribue activement à l'économie locale et au rayonnement du territoire. En tant que Région, nous soutenons évidemment le développement de cette filière (…) elle est confrontée comme toute la profession agricole aux enjeux environnementaux. Elle en a largement conscience, comme en témoigne la révision récente de son cahier des charges, le plus strict en France d'un point de vue environnemental, qui prévoit notamment de limiter fortement l'apport de fertilisant et de désintensifier la production pour réduire l'impact sur les sols et la biodiversité (…) Je veux aussi souligner ce qui m'a peut-être le plus heurtée dans les propos rapportés initialement : la référence à la souffrance animale : je veux dire au militant à l'origine de cette polémique : venez dans nos étables, dans nos prairies et en ce moment dans les montées aux estives, et vous verrez alors l'amour profond qui relie éleveur et animaux. »* Et pour bien marquer le coup, quelques dés de Comté ont été proposés aux élus participants à l'assemblée plénière. Et Christian Morel, vice-président du Conseil régional de BFC en charge de l'agriculture, était même venu pour l'occasion, avec un Comté vieux à partager.



La polémique récente entourant le Comté a incité Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional, à faire entendre sa voix sur la question.

Conseil régional de BFC

Berty Robert

// INNOVATION

Bon sens et intelligence artificielle : un tandem au bon coup de pédales !

Pour sa seconde édition, la Croisée des Champs, organisée par le pôle Agronov, a voulu explorer les possibilités offertes par l'intelligence artificielle en agriculture. Potentiellement, un formidable outil, mais à manier avec précaution… et intelligence.

Un document de présentation de 130 pages sur la Pac 2023-2027 résumé en moins de 10 secondes : pour les agricultrices et agriculteurs qui ont tous, un jour ou l'autre, connu le « bonheur » de tenter de comprendre et d'appliquer les mesures de la Politique agricole commune, il y a là quelque chose qui relève du miracle. C'était pourtant une réalité présentée à titre d'exemple de l'utilisation que l'on peut faire de l'intelligence artificielle (IA) en agriculture, lors de l'évènement la Croisée des Champs, organisé le 15 mai à Bretenière, en Côte-d'Or, par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov. Nul miracle, en l'espèce, mais un usage pertinent de l'IA expliqué par Frédérik Migette, directeur Solutions applicatives et digitales de la société OCI, un partenaire global de l'informatique pour les entreprises, lors de la conférence d'ouverture de cet événement. Ce spécialiste de l'IA expliquait qu'au-delà du gain de temps offert par une technologie capable de résumer en quelques secondes un ensemble de textes complexes, l'IA permettait aussi de travailler plus finement sur un aspect précis (par exemple, le régime du droit des paiements de base, résumé sous forme de tableau…).

Des illustrations du potentiel de l'IA en agriculture, les intervenants de la Croisée des Champs en ont fourni de nombreuses lors de la matinée qui se tenait dans les locaux de Magapomme, juste à côté du siège d'Agronov et de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Mais si le but poursuivi par Agronov de mettre en lumière l'IA au service des transitions agricoles fut largement atteint, il n'en demeure pas moins nécessaire de ne pas prendre ces technologies innovantes pour un miroir aux alouettes. *« L'IA ne remplacera pas les agriculteurs,* soulignait Frédérik Migette, *mais c'est un partenaire qui peut travailler avec eux. »* Pour lui, c'est certain, l'IA peut devenir un allié stratégique dans la transition agricole, mais à condition de bien réfléchir sur les usages possibles : *« prenons l'exemple de la surcharge administrative,* expliquait-il : *les agriculteurs consacrent jusqu'à 30 % de leur temps a des tâches hors terrain (déclaration Pac, traçabilité, subvention, fiscalité, transmission des exploitations…) Utiliser l'IA sur certaines de ces tâches permettrait de rendre du temps au travail de terrain. »*



La Croisée des Champs, c'est du brassage d'idées, des rencontres, des échanges, des opportunités technologiques à découvrir.

L'expertise humaine irremplaçable

Frédérik Migette n'a en tout cas aucun doute sur les capacités du secteur agricole à adopter les avantages technologiques dont l'IA est porteuse : *« L'agriculture a toujours fait des sauts technologiques majeurs, à contresens de l'image d'un métier figé. Mais il demeure au sein du monde agricole certains freins : une grande hétérogénéité des métiers, des données très dispersées, des équipements pas très interopérables, une inégalité dans la culture du numérique. Il est donc difficile, pour l'instant, pour l'IA, de bénéficier de suffisamment de données afin de fournir des recommandations pertinentes. Il faudra aller vers plus de partage de la donnée. »* Il est aussi essentiel de garder à l'esprit que l'IA n'est pas infaillible, qu'elle peut faire des erreurs, d'où l'importance de conserver une validation par l'expertise humaine. Néanmoins, la technologie ne cesse de gagner en qualité et de manière rapide. Le plus important, lorsqu'on envisage d'avoir recours à l'IA c'est sans doute de structurer son projet selon plusieurs étapes clés que l'informaticien listait en guise de conclusion :

- d'abord comprendre ses besoins stratégiques
- évaluer la pertinence et les risques
- éventuellement sensibiliser son équipe
- définir un cas d'usage pilote qui peut servir de test
- identifier ses données
- exploiter ses données
- intégrer la solution à ses outils.

Un processus qui permet de préserver un maximum de souveraineté, essentielle en matière agricole.

Berty Robert

Quels cas d'usage pour l'IA en agriculture ?

La Croisée des Champs permettait de découvrir en quoi l'IA modifie déjà les manières de travailler en agriculture. En voici quelques exemples :

- Zoé Guy, ingénieure en élevage de précision au sein de l'Institut de l'élevage (Idele) évoquait les travaux menés à partir d'analyses d'images grâce à l'IA : *« Nous travaillons à la conception d'un portique dans lequel les vaches passent ce qui permet de faire de l'évaluation de performance des animaux. C'est utile pour l'amélioration génétique ou pour du suivi de performances. Nous travaillons également sur le suivi de comportement des animaux en bâtiment, ou sur du comptage d'animaux dans un pâturage, par drone ».*
- Thibaut Boulanger, directeur commercial pour la société Smag (éditeur de solutions informatiques) : *« l'IA peut nous permettre de renforcer des outils d'aide à la décision (OAD) avec du prédictif d'assolement ou d'interventions. Mais le bon sens paysan doit toujours garder la main en dernier recours. Grâce à l'IA on peut aussi réduire les contraintes administratives qui prennent du temps, mais la question centrale du partage des données reste posée. L'agriculteur doit rester maître de sa donnée. Il peut choisir de ne pas la partager, ou de la partager de manière ciblée ».*
- Olivier Beltramo-Martin, ingénieur IA pour la société Atol CD : *« Avec l'IA, on peut proposer des outils de type Chat Bot qui permettent de discuter en direct pour avoir une réponse. Cela peut se révéler très utile, par exemple, pour un saisonnier arrivant dans une coopérative qui a besoin d'acquérir rapidement des informations sur son contexte de travail, ou l'agriculteur qui a besoin d'un support technique ».*
- Jeanne Baduel, ingénieure agronome de l'école de Purpan et finaliste du concours *Make It Agri* avec son application Repro'Genet (un outil qui allie IA et photo pour optimiser le choix du reproducteur et la descendance de son troupeau) : *« Notre outil allie simplicité, facilité, aide à la décision et il laisse toute sa place au bon sens paysan. L'essentiel, avec l'IA, est de partir de besoins humains et de rester sur une décision finale humaine ».*



ÉLEVAGE

// ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE

58 Envisager divers leviers

Le 7 mai, Alsoni Conseil Élevage organisait une journée technique dédiée au matériel et à l'élevage à Bona, sous un format un peu particulier.

La SCEA Gauthier à Aglan (Bona) fut le lieu d'un rassemblement organisé par Alsoni Conseil Élevage début mai dédié aux outils techniques jusqu'à l'élevage pur et dur. *« Pour nous, la SCEA Gauthier est un exemple parfait qu'en modifiant certains éléments basiques une amélioration génétique, technique et économique est possible. Il semblait intéressant de présenter tout cela aux autres professionnels »*, détaillent Jérôme Poingt et Guillaume Deroche, techniciens Alsoni et pointeurs agréés en races charolaise et limousine. Ils poursuivent : *« Le système de rationnement a été ajusté avec une ration simple, avec zéro achat de complément. Le système d'abreuvement dans les bâtiments a aussi été modifié. En parallèle, il y a eu un travail sur la maîtrise de la reproduction. Aujourd'hui, les croissances sont très correctes, les animaux sont plus complets avec plus de ligne, de meilleures qualités de race dues au travail génétique réalisé depuis plusieurs années et des performances laitières améliorées sur les vaches, liées certainement au changement d'abreuvement en bâtiment »*. Afin que tout cela soit possible, il a fallu aux associés de la SCEA *« se remettre en question, tout en restant ouverts d'esprit »*. Ainsi, avec cette exploitation comme support de présentation, Alsoni Conseil Élevage proposait aux visiteurs de découvrir du matériel d'élevage, de contention, d'abreuvement, de clôture, d'aides à l'investissement, de désinsectisation, de parage aux travers des stands de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, de la SAS Comatec, de Patura, de Ponge, de Dachard, de La Buvette, de Morvan Terres Pleine Service et de Jourdain.



La journée organisée par Alsoni Conseil Élevage s'est déroulée le 7 mai à Bona.

Échanger et s'adapter

Cette journée se déroulait sous un format particulier. Les visiteurs pouvaient vaquer d'un stand à l'autre à leur guise. Jérôme Poingt et Guillaume Deroche rappellent qu'*« il est souvent compliqué de faire déplacer les exploitants pour une formation, et ce pour diverses raisons. En partant de ce constat, nous nous sommes dit qu'une ambiance plus ludique, chez l'un d'entre eux, avec différents thèmes abordés, pouvait les attirer un peu plus. C'est dans cette optique que nous avons proposé un repas méridien afin qu'ils échangent dans une ambiance détendue »*. La dimension de communication entre professionnels est pour eux nécessaire : *« les éleveurs sortent d'un contexte hivernal difficile, et leur offrir un espace convivial pour parler librement entre eux est indispensable. De plus, ils peuvent partager des idées, même si elles doivent être adaptées puisqu'aucune exploitation ne ressemble à une autre. Cela étant, la mutualisation sous toutes ses formes a des bénéfices réels, à l'image de la création du groupement des Amognes (dont la SCEA Gauthier fait partie) qui permet aux membres d'obtenir de la génétique de valeur plus élevée plus rapidement. C'est un point à souligner pour les jeunes installés qui souhaitent accéder à ce genre de reproducteurs de qualité : la copropriété est une solution à envisager pour réduire les coûts d'investissements sur ce poste – qui est somme toute indispensable pour obtenir un cheptel qualifié »*. Jérôme Poingt et Guillaume Deroche concluent : *« se remettre en question en permanence est une des difficultés des agriculteurs. Mais, cela peut avoir des retombées économiques, techniques inestimables… se renseigner est le premier pas avant de passer à l'action »*.

Chloé Monget



Les visiteurs ont pu découvrir les reproducteurs du Groupement des Amognes.



Les solutions de clôtures furent présentées.

// ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE

58 Toujours aller de l'avant !

Malgré l'érosion des naissances bovines, Alsoni Conseil Élevage maintient ses effectifs en améliorant même son taux de pénétration. C'est le fruit d'efforts de prospection, mais aussi d'un certain engouement pour l'amélioration génétique.

Alsoni Conseil Élevage tenait son assemblée générale en Saône-et-Loire, à Neuvy-Grandchamp. À deux pas de l'Allier et de la Nièvre, départements qu'Alsoni couvre aussi, la réunion a rassemblé plus de cent personnes. Ce public d'éleveurs, d'experts et d'élus a pu assister à une table ronde de circonstance sur la nécessité de *« maintenir un tissu d'éleveurs naisseurs sur le territoire »*. Dans un contexte de décapitalisation, l'érosion du nombre des naissances est une préoccupation quotidienne pour Alsoni dont le cœur de métier est le contrôle de performances, l'amélioration génétique, et par voie de conséquence la reproduction.



EA 71

Fondée par l'Allier, la Nièvre et la Saône-et-Loire, l'association Alsoni étend désormais son activité dans l'Ain et le Rhône.

Effectifs maintenus

En dépit de la baisse généralisée des naissances, Alsoni parvient à maintenir les effectifs grâce à ses efforts de prospection. Ainsi a-t-elle amélioré son taux de pénétration à plus de 17 % avec 83 400 déclarations de naissance sur un total de 487 700 à l'échelle de la zone 03, 58, 71, 69. Son choix *« de conserver de la proximité entre techniciens et adhérents »* a contribué au maintien du nombre de vaches en base de sélection, se félicitait Nicolas Bouchard, président d'Alsoni.

L'association contrôle les performances de 664 élevages charolais, 42 élevages limousins, 21 élevages aubracs, 11 élevages salers. En 2024, elle a réalisé 348 conseils auprès de 272 adhérents se répartissant par ordre décroissant entre *« rations, post-sevrage, mesures ouverture pelviennes, plans d'accouplement, tri des génisses, pointage des femelles, suivi herbe »*. Alsoni a aussi une activité génotypage auprès de 381 éleveurs et elle effectue des diagnostics carbone Cap2ER ainsi que des analyses de coût de production.

Amplifier les compétences

Autrefois cantonnée aux seules missions de mesures de performances sous l'appellation Bovins croissance, Alsoni Conseil Élevage — comme son nom l'indique — a ajouté de nombreuses compétences nouvelles à sa carte, devenant un authentique acteur du conseil auprès des éleveurs. Poursuivant sur cette lancée, le conseil d'administration entend *« amplifier encore la compétence technique »* des équipes, notamment en termes de génétique et d'alimentation. L'autre chantier consiste à *« moderniser la collecte »* ce qui se concrétisera en particulier par le déploiement de *« Phéno 3d »* (pesée et pointage par imagerie 3d).

Après le Rhône, l'Ain…

Une réforme ministérielle des aides destinées à la génétique fait perdre 35 000 € à Alsoni dès 2025, révélait Nicolas Bouchard. De quoi encourager à poursuivre dans la voie de la restructuration des contrôles de performances sur des territoires en proie à la décapitalisation. Un travail pour lequel Alsoni a été précurseur. Cela répond à la nécessité *« d'écraser les coûts d'évaluation »*, mais aussi au besoin de variabilité génétique à un moment où la diversité apparaît comme une clé de l'adaptation génétique aux défis climatique, sanitaire, économique… Ainsi, Alsoni a-t-il déjà étendu son activité dans le Rhône et désormais, elle s'apprête à faire de même avec l'Ain en 2026.

Marc Labille

ÉLEVAGE

// FOIRE CONCOURS AUX CULARDS

58 Une reconnaissance à retrouver

Le 15 mai, le comité des foires et concours organisait la foire aux culards de printemps à Moulins-Engilbert, suivie d'une vente aux enchères au marché au cadran (Sicafome).

Si la foire-concours de printemps organisée par le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert est devenue un rendez-vous traditionnel, il n'en reste pas moins que les années ne se ressemblent pas. En effet, avec un contexte très différent par rapport à 2024, l'état des animaux en était aussi légèrement modifié pour cette édition qui s'est tenue le 15 mai. Cela étant, Gilles Trinquet, président du comité des foires et concours, rappelle l'exception des animaux présentés, puisque tous les culards : *« sont des animaux très particuliers dans l'univers de l'élevage, avec des débouchés un peu différents par rapport aux autres »*. Au total, 233 animaux furent présentés, avec un Super prix d'honneur décerné à Guillaume Cognard (71), qui réagit : *« j'ai déjà reçu des prix d'honneur mais jamais de Super prix d'honneur ! C'est formidable et flatteur car cela récompense tout le travail fait en amont »*.



Les adjudications se sont effectuées sous le marteau de Martial Tardivon et Julien Bonnet.

Quelle plus-value ?

Habitué du marché au cadran, Guillaume Cognard souligne également : *« À mon sens, la vente aux enchères au cadran, qui suit le concours, est le meilleur moyen pour valoriser les culards car dans la cour de ma ferme je ne pourrais pas trouver le même niveau de commercialisation. Cela étant, il faut avouer que les animaux de ce type sont de plus en plus difficiles à valoriser car ils restent dans des débouchés de niches et que l'écart financier entre les bêtes moyennes et les culards s'amenuise de plus en plus »*. Pour éclairer un peu cela, il est nécessaire de reprendre les chiffres de la Sicafome. Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome, souligne : *« en comparant les prix du bétail conventionnel de mai 2021 et mai 2025, nous constatons une hausse avoisinant 100 % d'augmentation, avec un prix au kg vif passant de 2,32 euros à 4,57 euros (toute catégorie confondue dans le bétail de production de commerce). Pour les culards, sur la même période, nous sommes à un peu plus de 50 % d'augmentation des prix, pour un prix du kg vif à 3,75 euros pour 2021 et 5,75 euros pour la vente du 15 mai. Cela permet de dire avec certitude que le haut de gamme augmente mais pas autant que le bétail ordinaire »*. Il analyse : *« Ce qui fait augmenter le bétail plus courant c'est le manque de production en France avec une augmentation de la demande en steaks hachés et qui ne concerne pas les culards. En effet, ces derniers s'adressent à des bouchers cherchant des morceaux nobles, et leur prix déjà élevé est difficile à augmenter. Celui-ci est pourtant totalement justifié puisque la production culard demande aux éleveurs beaucoup de travail, d'investissements et de connaissances. Je reste confiant dans l'avenir de l'élevage culard car certains sont toujours passionnés, mais ils sont de moins en moins. Pour conserver les culards, il faut que les éleveurs soient rémunérés. Et, ceci dépend du pouvoir d'achat des gens pour accéder à cette viande de qualité »*.

En résumé

En ce qui concerne la vente du 15 mai, elle débuta par le rappel de Martial Tardivon : *« aucune prise de sang n'a été réalisée au marché durant la foire concours pour des raisons de complexité d'organisation trop lourde à porter pour le marché »*. Après cette précision, les enchères débutèrent avec un rythme soutenu. Sur 233 animaux, 223 ont été adjugés, avec un prix moyen d'adjudication s'élevant à 3 026 euros.

Le Top Price a été attribué à l'animal ayant reçu le Super prix d'honneur (élevage Guillaume Cognard), génisse née en novembre 2022 (pesée lors de la vente 622 kg) pour une adjudication de 6 380 euros. Il a été acheté par EARL de Rigny (à Boucé - 03). Martial Tardivon explique : *« ce fut une foire très très qualitative, avec des animaux à très hauts potentiels. Cela prouve qu'il y a une véritable prise de conscience des apporteurs qui ciblent de plus en plus le meilleur de leur production dans leurs apports »*. Après une matinée bien remplie, un déjeuner était concocté par le comité des foires et concours. D'ailleurs, pour la restauration, Gilles Trinquet rappelle que *« le casse-croûte du matin est offert par la municipalité, ce qui nous touche toujours beaucoup car cela prouve que ce partenariat perdure »*. D'autres événements professionnels auront lieu à Moulins-Engilbert prochainement : le 31 juillet la foire aux culards d'été (au cadran), le 4 août la foire ovine (au Champ de foires), le 18 octobre, la 2e vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

Chloé Monget



Le Super prix d'honneur attribué à l'animal de Guillaume Cognard (71).



La foire et concours ainsi que la vente aux enchères se sont déroulés sous l'oeil bienveillant de Benoît Blandin, président du marché au cadran de Moulins-Engilbert (ici au centre).

Palmarès

Super prix d'honneur : Cognard Guillaume.
Châtron 12-24 mois : Prix d'honneur : Gaec Deschamps ; 1er, 2e et 3e prix : Rostaingt Julien.
Châtron plus de 24 mois : Prix d'honneur : EARL Labonde Maxime, 1er et 2e prix : Antoine Philippe, 3e : Jomain René.
Génisses section 1 : Prix d'honneur : EARL Montchanin Justin. 1er ex aequo : Rougetet Bernard et EARL Montchanin Justin ; 2e prix ex aequo : Antoine Philippe et SAS Verriest et fils. 3e prix ex aequo : Buteau Benoît (pour deux animaux), SCEA du Vernois.
Génisses section 2 : Prix d'honneur : Antoine Philippe. 1er prix ex aequo : Cognard Guillaume, Godard Denis Rougetet Bernard ; 2e prix ex aequo : Luneau Max, Godard Denis, Cognard Guillaume ; 3e prix ex aequo : Godard Denis et Gaec Dumont.
Génisses section 3 : Prix d'honneur : Guillemin Loic ; 1er prix ex aequo : Gaec Dumont et Denis Godard (pour 3 animaux), 2e prix ex aequo : Gaec Dumont, Godard Denis et Antoine Guillaume ; 3e prix ex aequo : Gaec Thionnet, EARL Mathey Marcel et Gaec Deschamps.
Génisses section 4 : Prix d'honneur : Gognard Guillaume ; 1er prix ex aequo : SCEA Lefevre, EARL de Drazilly, Rougetet Bernard ; 2e prix ex aequo : Bajard Bernard, Lalanne Roland, EARL Guillaume Desmurs ; 3e ex aequo : Dutremble Jean-Luc et EARL Guillaume Desmurs (2 animaux).

Anecdote



Guillaume Cognard (ici avec sa plaque), entouré par les membres du jury, du comité des foires et concours et de la Sicafome.

Pour la petite histoire, Martial Tardivon se rappelle : *« les génisses que Monsieur Cognard a vendues lors de la foire, sont les descendantes de celles acquises en 2000 à Pierre Drouin (Limanton à l'époque), par l'intermédiaire de la Sicafome. La boucle est bouclée, un véritable retour sur investissement »*.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// INTERCULTURE D'ÉTÉ

Implanter de la cameline

Encore peu cultivée en France, la cameline se distingue pourtant par des atouts originaux et prometteurs. Appartenant à la famille des brassicacées, cette crucifère rustique se caractérise par des besoins agronomiques limités et des débouchés de plus en plus attractifs, ce qui suscite un intérêt croissant chez les agriculteurs.

L'un de ses principaux avantages de la cameline est son cycle de culture court, compris entre 90 et 110 jours selon les variétés, qui en fait une candidate idéale pour une implantation en interculture d'été. Toutefois, quelques points de vigilance doivent être respectés pour garantir le succès de cette culture.

Favoriser une levée rapide

La réussite de la cameline en interculture estivale dépend largement de sa vitesse d'implantation. Cette étape cruciale passe par une levée rapide, homogène et vigoureuse. Il convient donc de tout mettre en place pour que le cycle s'effectue le plus rapidement possible afin de permettre une récolte à une date acceptable pour ne pas avoir d'impact sur la culture suivante qui sera une céréale d'automne.

Pour maximiser les chances de levée précoce, il est crucial de choisir un précédent cultural adapté, permettant une récolte avant le 10 juillet, date limite pour le semis de la cameline. Les cultures les plus propices vont être le pois protéagineux ou de conserve ainsi que l'orge d'hiver. Mais attention, des rémanences d'herbicides des groupes 2 (inhibiteur d'ALS[1] type metsulfuron, mésofulfuron, pyroxsulame c…) et groupe 14 (inhibiteur de la PPO[2] type bifenox) peuvent impacter la levée, particulièrement en conditions sèches et de faible travail du sol.

Après une orge d'hiver qui aura été fauchée la plus haute possible (25 – 30 cm), il est recommandé de retirer les pailles. Elles risquent de consommer de l'azote pour se dégrader et de gêner la qualité du semis (contact graine-sol). Les menues pailles doivent être bien réparties. Le semis doit être réalisé le plus proche possible après la récolte du précédent, idéalement dans les 24 à 48 heures suivantes, pour profiter de l'humidité du sol encore présente. Toujours dans un souci de préservation de l'humidité résiduelle, le semis direct avec un semoir à dents est à privilégier en positionnant les graines à 3 cm de profondeur.

Pour atteindre une densité optimale de 200 à 250 pieds/m², on devra semer environ 8 kg/ha de cameline. Cette recommandation tient compte des variations des poids de 1000 graines, qui peuvent aller de 0,9 à 1,5 gramme selon les variétés, tout en prenant en considération les phénomènes d'auto-compétition propres à cette plante. L'écartement entre les rangs devra être compris entre 12,5 et 15 centimètres.

Eau et azote pour un démarrage rapide

À cette période de l'année, entre fin juin et début juillet, les précipitations significatives favorables à la germination des graines peuvent être aléatoires. Dans ce contexte, l'irrigation apparaît comme un levier pour garantir une levée rapide sans perte de temps. Un apport d'eau de l'ordre de 10 à 20 millimètres après le semis est suffisant. Néanmoins, à part dans le Sud-Est de la France, on peut espérer à cette période un épisode pluvieux. Toujours dans l'optique de favoriser un bon départ de la culture, il est recommandé d'apporter 40 unités d'azote après une orge d'hiver. Aucun autre apport en azote ne sera nécessaire pendant la phase de végétation.



Domitille Jamet / Terres Inovia

Peu cultivée en France, la cameline, crucifère rustique, se caractérise par des besoins agronomiques limités et des débouchés de plus en plus attractifs.

Privilégier une parcelle propre

Si la cameline est bien implantée, c'est une culture qui concurrence les adventices. Pour maximiser ses chances de succès, il est recommandé de disposer d'une parcelle propre au moment du semis et de gérer efficacement les repousses d'orge par la suite. En ce qui concerne la lutte contre les dicotylédones, les options chimiques sont limitées, et l'application de produits en cours de végétation peut entraîner un ralentissement de la croissance de la culture.

Louis-Marie Allard, Terres Inovia

(1) ALS : acétolactate synthase
(2) PPO : protoporphyrinogène oxydase

// BETTERAVES

« Je n'ai pas envie d'abandonner »

Sébastien Boulot, planteur de betteraves depuis des générations a fait face à la fermeture de la sucrerie de Souppes-sur-Loing. Retour sur ce planteur de betteraves.

« Personne n'aurait alors pu imaginer que cette campagne prendrait une telle tournure. Dès les premiers jours, nous avons subi une avarie matérielle puis des difficultés techniques qui nous ont obligés à arrêter prématurément la production. Décision a alors immédiatement été prise de finaliser la campagne via un travail à façon, malgré les surcoûts pour la sucrerie », témoigne M. Ouvré aux planteurs de la sucrerie de Souppes-sur-Loing, le 10 janvier 2025, lors d'un communiqué de presse. Ce sont alors les producteurs de betteraves sucrières du nord du département qui sont directement impactés par cette fermeture. Une annonce inattendue qui a perturbé de nombreux planteurs comme Sébastien Boulot, producteurs de betteraves à Jouy. *« Quand la sucrerie a fermé ça a eu un impact. Quand nous l'avons appris, nous avions déjà arraché nos betteraves. Le problème c'est que l'usine s'est retrouvée à l'arrêt, et les betteraves se sont retrouvées en tas minimum trois semaines à un mois. Ce qui a fait que les tas se sont un petit peu dégradés, et ensuite ils sont partis sur Corbeil-Essonnes. Ça a mis un certain temps quand même. Nos betteraves sont quand même parties, il aurait pu dire qu'il ne pouvait plus et que c'était terminé »*, témoigne Sébastien Boulot, surpris à ce moment-là par la nouvelle.

Pourtant les choses n'ont pas si mal tourné. *« M. Ouvré, le directeur de l'ancienne sucrerie avec Cristal Union se sont mis d'accord pour transférer nos betteraves. M. Ouvré n'ayant plus les financements des banques pour nous suivre, Cristal Union a fait une proposition de reprise »*, annonce-t-il par la suite, soulagé. Sébastien Boulot, garde un très bon souvenir de l'ancien directeur et de ce qu'il a pu faire pour accompagner les producteurs. *« Il nous a emmenés jusqu'au bout sans nous laisser sur le bord de la route, c'est déjà très bien »*, se remémore-t-il.

Changer de sucrerie

Même si Sébastien Boulot garde un bon souvenir de ses années passées aux côtés de M. Ouvré, avec Cristal Union il ne perd pas au change. *« Ils nous ont fait deux propositions : soit devenir adhérents coopérateurs soit devenir adhérents non-coopérateur. Si on choisit le fait de devenir adhérents coopérateurs, nous pouvons bénéficier des avantages de la coopérative dès la première année. Nous pouvons bénéficier d'un complément de revenus si le prix de la betterave baisse par exemple »*, ajoute-t-il ravi en montrant son contrat. Pourtant même si le contrat est bénéfique à son égard, Sébastien Boulot est lucide, la situation des betteraviers en France est problématique. *« J'ai 200 hectares de SAU et avant je faisais 20 hectares de betteraves et là je suis passé à 10 hectares à cause des problèmes de jaunisse et aussi par rapport à la fermeture de la Sucrerie de Souppes-sur-Loing. Le rendement on ne le maîtrise pas trop mais je n'ai quand même pas voulu abandonner cette culture »*, confie-t-il. Inquiet sur la politique actuelle, Sébastien ne voit pas l'avenir sereinement. *« Depuis 2020 et l'arrêt des néonicotinoïdes on n'a pas résolu le problème. Même si le PNRI a été mis en place, nous n'avons pas de solution concrète »*, conclut Sébastien Boulot.

Charlotte Sauvignac



Sébastien Boulot, producteur de betteraves devant un champ de betteraves

// JOURNÉE TECHNIQUE

21 Le 6 juin, c'est le débarquement des solutions résilientes

Le pôle Productions végétales de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une journée exceptionnelle par ses thèmes et par la richesse des informations qu'elle pourra apporter aux participants. Elle se tient le 6 juin à Rouvres-en-Plaine.

Le pôle Productions végétales de la Chambre d'agriculture s'est investi au maximum pour proposer une journée technique intitulée « Cultivons la résilience » et basée, en grande partie, sur les centres d'intérêt exprimés tout au long de l'année par les agriculteurs. Elle va se tenir le 6 juin sur une parcelle d'essais située à Rouvres-en-Plaine. C'est la journée « événement » en grandes cultures de l'année. Pour le matin s'annonce déjà un programme très dense : seront évoquées la fertilisation, la fertilité du sol et la stratégie bas carbone.

Sur la fertilisation, il sera question des premiers résultats d'essais menés en février dernier *(voir TDB n° 1822 du 21 février)* et destinés à mesurer la volatilisation de l'azote sur une parcelle implantée en blé, grâce à une série de capteurs disposés par l'association AtmoBFC et en partenariat avec Arvalis. Seront comparées les surfaces ayant bénéficié d'un apport de digestat, avec ou sans enfouissement. On y observera également l'impact du biochar (des particules de charbon de bois qui peuvent retenir l'eau et des éléments dans le sol, dans l'objectif de réduire la volatilisation). L'impact des différentes formes d'azote (urée, solutions ou ammonitrate) apportées sur la parcelle d'essais fera l'objet d'analyses complètes.

Sur la partie « fertilité du sol », la parcelle concernée pourra livrer d'intéressantes informations pour une raison simple : elle abrite, depuis 8 ans, des bandes d'essais sur lesquelles est apporté chaque année du compost de fumier. Ces apports ne concernent qu'une partie de la parcelle, de ce fait, il sera possible de faire des comparaisons significatives entre les zones ayant bénéficié de ces apports de compost et celle qui en furent dépourvus pendant ces huit années, et de constater les éventuels effets de ces apports sur la structuration du sol. Des mini-profils 3d réalisés à l'aide d'un télescopique offriront un point de vue sur ces variations de sols. Une action en lien avec le projet Avertisol de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) destiné à renforcer la santé des sols et la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique, mené par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. L'analyse des profils de sols sera faite par un pédologue de la Chambre régionale d'agriculture de BFC.



En février dernier, des essais sur la volatilisation de l'azote avaient été menés sur la parcelle de Rouvres-en-Plaines qui va accueillir, le 6 juin, la journée « Cultivons la résilience ». Les résultats de ces essais et de nombreuses autres informations seront à découvrir à l'occasion de cette journée. QR code pour inscription.

Concernant le bas carbone, l'agriculteur Pascal Chadoeuf apportera son témoignage sur son engagement dans cette stratégie. Il reviendra sur ce qu'il met en place, ses marges de manœuvre, ses choix. Les engrais décarbonés seront aussi abordés : ce qu'ils sont, ce qu'on peut en attendre, leur impact… Cette partie se conclura sur une intervention de Géraldine Ducellier, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui reviendra sur les intérêts d'implantation de haies. La parcelle en question ayant bénéficié d'une telle implantation.

L'après-midi, après un repas convivial pris sur place et concocté par des producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme, deux thématiques seront abordées :

– les biosolutions

– la pulvérisation de précision

Pour le premier thème, les participants découvriront les microparcelles expérimentales, en partenariat avec des firmes de biosolution. L'impact des oligo-éléments associés au fongicide sur variétés de blé sensibles ou peu sensibles aux maladies y a été testé. Les participants pourront aussi prendre connaissance des résultats d'un autre essai biostimulant croisé avec de la protection fongicide sur variétés sensibles et peu sensibles.

Sur le second thème, le concessionnaire Farminov-Agrinov de Neuillys-Crimolois accompagnera la société Amazone qui effectuera une démonstration de désherbage ainsi qu'une présentation du pulvérisateur traîné UX 4201 Amaselect, présenté en version «Spot». Ce système permet une ouverture et une fermeture automatiques des buses à partir d'une carte intégrant des zones d'exclusion, ce qui permet une commande individuelle des buses, par tronçons de 50 cm.

Il faut enfin noter que la plupart des sujets abordés lors de cette journée « Cultivons la résilience » concernent aussi bien l'agriculture conventionnelle que le bio. Un focus sera également proposé sur la fertilisation en bio en s'appuyant sur les résultats d'essais de la parcelle conduite en bio. Vous pouvez vous inscrire à cette journée (tarif 25 euros avec repas), en scannant le QR code qui accompagne cet article.

Berty Robert

// VISITES D'ESSAIS

21 Essais variétaux et conduites culturales à la loupe avec Arvalis

Le 12 juin, Arvalis propose une réunion « Circuit Vert » et des visites d'essais, en Côte-d'Or. Ne tardez pas à vous inscrire !

Les évènements « Circuit Vert » sont organisés partout en France par Arvalis afin de faire des points d'actualité sur de nombreuses variétés et sur des essais de cultures. La journée du 12 juin, en Côte-d'Or, à Bretenière, Izier et Bressey-sur-Tille, à l'est de Dijon, s'articulera en deux parties. La première, le matin, s'adresse aux techniciens. À partir de 9 heures, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de Bretenière se tiendra la réunion « Circuit Vert ». Au programme de cette réunion :

- 1er bilan de campagne.
- Nouveautés variétales et résultats post inscription blé tendre d'hiver et orge d'hiver.
- Synthèse des essais « mélanges variétaux blé tendre d'hiver » (2022-2024).
- Gestion des adventices.
- Synthèse d'essais charbon nu.

Repas convivial « barbecue » prévu jusque 13 h 30



Cette journée organisée par Arvalis s'adresse aux techniciens agricoles et, l'après-midi, elle est également ouverte aux agriculteurs.

L'après-midi sera ouverte aux techniciens et agriculteurs avec des visites d'essais de 14 heures à 17 h 30. Au programme :

- Visite de la plateforme d'Izier chez François-Xavier Levêque, sur les thématiques des solutions de biocontrôle et des nouveautés variétales.

Coordonnées GPS : 47.2832 ; 5.1989

- Puis visite de la plateforme de Bressey-sur-Tille chez Igor Maillotte, sur la thématique de la gestion des adventices sous toutes ses formes : désherbage mécanique (herse étrille), désherbage chimique et leviers agronomiques (couverture du sol, date de semis et densité).

Coordonnées GPS : 47.306 ; 5.1790)

Berty Robert, avec communiqué

Inscription obligatoire auprès de Christelle Moreau au 03 80 28 81 85 ou par mail : c.moreau@arvalis.fr ou encore en scannant l'un des deux QR codes qui accompagnent cet article.

QR code pour l'inscription à la réunion Circuit Vert et aux visites d'essais

QR code pour inscription visites d'essais uniquement



// VINS EFFERVESCENTS

La « famille » des crémants réunie

La Bourgogne Franche-Comté accueillait le concours national des crémants. L'occasion de faire le point sur une filière en croissance et plus particulièrement en Bourgogne où l'appellation fête ses cinquante ans.

À l'occasion du concours national des crémants qui se tenait le 16 mai à Beaune, en Côte-d'Or, la Fédération nationale des producteurs et élaborateurs de crémant (FNPEC) a fait un point d'actualité sur la filière. Le crémant est l'un des rares produits de la viticulture à être commun à plusieurs régions de France (Bourgogne, Jura, Bordelais, Savoie, Alsace, Occitanie, Val de Loire, Drôme…). Dominique Furlan aime utiliser le terme de « famille » pour parler des crémants. *« Pour valoriser nos vins à l'export*, explique Dominique Furlan, viticulteur bordelais et président de la FNPEC, *la notion de famille est importante parce qu'il est difficile d'y aller seul. Il suffit de regarder comment font les Italiens. Nous devons aller à l'export de manière unie, autour d'un même objectif. »* La FNPEC œuvre au quotidien à l'échange entre les régions productrices, ce qui ne signifie pas nier la diversité existante entre chacun de ces vins.



Dominique Furlan (à gauche) président de la Fédération nationale des producteurs et élaborateurs de crémant (FNPEC), et Édouard Cassanet en charge de l'animation et de la coordination de la fédération.

Dynamique constante

Avec leur bon rapport qualité/prix, ces effervescents ne cessent de progresser, dans un contexte global où la consommation de vin est plutôt en baisse. Une dynamique constante depuis une quinzaine d'années et particulièrement constatée en grande distribution (plus de 60 % des ventes en France). La filière ne semble pas trop pénalisée, actuellement, par les menaces de droits de douane émanant des États-Unis, pourtant son premier marché à l'export. *« La demande reste forte aux USA »* précise Dominique Furlan. Autre aspect qui semble jouer en faveur des crémants : l'inflation des prix du champagne, constatée depuis 2 ans, qui entraîne un report d'une certaine catégorie de consommateurs sur des vins dont la progression de qualité est indéniable. *« Cela s'accompagne d'un étoffement global des gammes de crémants, dans toutes les régions »* conclut Édouard Cassanet, en charge de l'animation et de la coordination de la FNPEC et ancien directeur de la Cave de Lugny, en Saône-et-Loire.

Berty Robert

Le cap important des 50 ans

L'appellation crémants de Bourgogne, qui célèbre son cinquantenaire gagne en crédibilité, selon Édouard Cassanet, l'un de ses plus fervents représentants. *« Dans l'univers du vin,* **précise-t-il,** *les appellations de crémants, globalement, sont toutes jeunes. Dans le monde du vin, l'histoire est une donnée importante et une partie de la reconnaissance d'une appellation en découle. Incontestablement, nous franchissons un cap avec cet anniversaire. »* **En termes de production, les crémants sont la troisième plus grosse appellation de Bourgogne (entre 10 et 12 % du total).**

Dans notre prochain numéro, le 30 mai, retrouvez le palmarès du concours national des crémants.

// AIDES

Un fonds d'urgence pour les jeunes installés en viticulture

Le gouvernement ouvre un fonds d'urgence doté de 9 M€ pour accompagner les exploitations viticoles des jeunes installés les plus en difficulté. Il est possible de déposer une demande jusqu'au 30 mai.

La succession récente d'aléas, climatiques et économiques, fragilise la viabilité économique des exploitations, en particulier des plus récemment installés. Mobilisé pour répondre au défi du renouvellement des générations, le Gouvernement ouvre un fonds d'urgence doté de 9 millions d'euros pour accompagner les exploitations viticoles des jeunes installés les plus en difficulté. Le fonds d'urgence est destiné à soutenir les jeunes agriculteurs de la filière viticole (vigne de cuve uniquement), installés depuis moins de 5 ans en 2024 (âgés de 40 ans au plus lors de l'installation), se trouvant en grande fragilité économique depuis leur installation en raison de l'impact particulièrement fort d'aléas successifs. L'aide sera attribuée aux viticulteurs concernés par des difficultés financières prévisionnelles liées à des pertes de récolte constatées supérieures ou égales à 20 % au niveau de l'exploitation (toutes appellations confondues le cas échéant) entre 2024 et la moyenne triennale 2020-2023 ou la moyenne olympique 2019-2023. Le montant de l'aide forfaitaire sera défini à l'issue de l'instruction des dossiers dans la limite de l'enveloppe allouée au niveau régional. Le dépôt des demandes d'aide se fait via la plateforme « Mes démarches simplifiées » jusqu'au 30 mai inclus sur le lien suivant : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-d-urgence-viticole-jeunes-installes

Vous pouvez aussi consulter les sites des services de l'État des départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre ou de l'Yonne via les liens suivants :

- https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture.-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Aides-exceptionnelles
- https://www.nievre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/3-Aides-a-l-agriculture/Aides-conjoncturelles
- https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Aides-de-crise/Aides-conjoncturelles-et-circonstances-exceptionnelles/Fond-d-urgence-viticulture-Jeunes-agriculteurs

Vous pouvez également contacter les Directions départementales concernées en adressant un courriel aux adresses suivantes :

DDT21 : ddt-aides-exceptionnelles@cote-dor.gouv.fr

DDT58 : ddt-calamite@nievre.gouv.fr

DDT89 : ddt-sea@yonne.gouv.fr

D'après communiqué

// APPELLATION CHABLIS

Une année compliquée

Le mercredi 14 mai, la Fédérations de Défense de l'Appellation Chablis a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes de Beine.

Présentée par Adrien Michaut, président de la Fédération de la Défense de l'Appellation Chablis (FDAC), l'assemblée générale s'est tenue mercredi 14 mai à Beine. C'est avec près de deux cents personnes, qu'Adrien Michaut, revient sur l'année 2024. Année particulièrement difficile pour le vignoble chablisien. *« Parlons maintenant du millésime 2024, après quelques nuits très fraîches à surveiller le thermomètre, nous avons constaté les premiers dégâts de gel sur près de 450 hectares. Est arrivé également l'orage terrible du 1er mai qui touchera plus de 1 000 hectares de vignes sur six communes. Les dégâts ont été considérables. Beaucoup de vignerons ont été touchés, tant sur le plan matériel que moral »*, commence-t-il son rapport moral. Adrien Michaut poursuit en alertant sur les difficultés professionnelles que les viticulteurs peuvent rencontrer depuis quelques années. *« Je sais que notre métier fait que nous traversons tous des difficultés. Nous manquons tous de temps »*, alarme-t-il. Cependant, il termine son rapport moral sur une note positive. *« Nous constatons que le chablis est toujours très porteur sur les marchés nationaux et internationaux. Réjouissons-nous ! »*.

« C'est une année extrêmement pluvieuse qui s'est abattue sur le vignoble chablisien, avec des attaques de mildiou sans précédent. Pour essayer de préserver la récolte, nous avons réalisé un travail considérable. Conscients que nos assurances récolte arrivent en bout de course, aujourd'hui la mise en place du VCI est une évidence dans notre vignoble. L'augmentation de deux hectolitres/hectares du volume de VCI nouveau, ces deux dernières années, est une belle amélioration, qui sans doute a pu sauver de nombreux hectolitres de la distillation. Aujourd'hui et compte tenu des aléas climatiques de 2024, ces volumes nous seront bien utiles », ajoute-t-il. Malheureusement, face au changement climatique, les vignobles français font face au mildiou, mais pas que. *« Durant la dernière campagne, plusieurs pieds contaminés par la flavescence dorée ont été découverts à la fois sur la commune de Maligny déjà touchée en 2023, mais aussi sur quatre nouvelles communes. La lutte va s'intensifier dans ces secteurs, notamment par l'arrachage des pieds symptomatiques mais aussi par l'élargissement de la zone obligatoire »*, déclare-t-il. C'est tout naturellement, que l'animatrice vient à son tour présenter le rapport d'activité. Porté notamment sur le changement climatique et l'impact de la grêle sur les vignobles chablisiens, l'objectif de ce rapport est avant tout de proposer des solutions viables sur le long terme. *« Le 1er mai 2024, entre 19 h 30 et 21 h 30, a eu lieu les chutes de grêle les plus marquantes sur notre réseau cette année. Sur les 5 000 hectares en appellation chablis et petit chablis, 1 000 ont été touchés avec des dégâts allant de 20 à 70 %. L'impact majeur vient surtout du phénomène naturel observé, c'est-à-dire trois ou quatre super cellules qui se suivent. La première cellule absorbe 60 à 70 % des particules d'iodure d'argent, la suivante est juste derrière, à environ 30 minutes, et les générateurs n'ont pas le temps de générer suffisamment de particules pour traiter la seconde particule »*, ajoute-t-elle. Aujourd'hui, solution la plus efficace, le générateur est le fer de lance des viticulteurs.



Adrien Michaut, président de la FDAC.

Charlotte Sauvignac

// JUGEMENT DE BÉTAIL DES JA DE VARZY-CLAMECY

58 « En toute simplicité »

Le 27 avril se déroulait la Foire de la Saint-Georges à Varzy, l'occasion pour les JA du canton de relancer leur jugement de bétail.

Relancé en 2024, le groupe des JA de Varzy-Clamecy tenait à être présent lors de la foire de la Saint-Georges le 27 avril à Varzy. Ainsi, il avait opté pour un jugement de bétail – premier depuis la relance. Antoine Jarreau, président des JA du canton, justifie ce choix : *« Il nous semblait important de donner à voir cette facette de l'agriculture auprès du grand public, venu d'ailleurs en grand nombre pour notre grand plaisir et ce qui nous motive encore plus pour l'avenir et nous remercions chaleureusement Messieurs Masson (Thurigny) de nous avoir mis à disposition leurs bovins pour tenir notre événement »*.
Au total, les participants au jugement de bétail furent une dizaine, âgés de 8 à 18 ans : *« il y a une jeune génération passionnée et notre rôle est de les soutenir pour accéder à leurs rêves »*. Il insiste : *« Pour nous redynamiser le territoire est indispensable pour montrer à cette nouvelle génération qu'un avenir ici est possible et particulièrement comme exploitant ou salarié agricole. Le futur de la profession se construit maintenant et nous sommes bien décidés à aider à le maintenir »*.



JA de Varzy-Clamecy

De gauche à droite : Hugo Paillard, Lucas Seutin, Léa Gotti, Jeanne Paillard, Camille Colas et Antoine Jarreau.

Engagement collectif

Il ajoute : *« D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à avoir compris cela, puisque d'autres cantons JA se sont reformés récemment. Il y a une vraie motivation à entreprendre et le meilleur baromètre pour savoir si notre engagement n'est pas vain est le regard émerveillé des plus jeunes lorsqu'ils s'approchent des animaux… »*. Avec cet adoubement manifeste durant l'événement, Antoine Jarreau complète : *« Aux origines des foires de villages, comme ce rendez-vous de la Saint Georges, il y a toujours eu la présence du monde agricole soit par l'exposition d'animaux soit par la nourriture ou encore l'aide à l'organisation. Et, pour nous JA, cette édition de la Foire de la Saint Georges a bien représenté ces racines avec la présence d'autres animaux que ceux de notre jugement »*. En effet, les JA de Varzy-Clamecy n'étaient pas les seuls avec leurs compagnons à quatre pattes puisqu'il fallait aussi compter sur la ferme pédagogique de Mélinda Corne (Ferme de Poifond). Outre les traditionnels animaux de la ferme (bovins, caprins, ovins, poneys, ânes), les visiteurs ont aussi pu remarquer les Alpagas… Antoine Jarreau conclut : *« la foire de la Saint Georges c'est avant tout la mise en lumière de nos professions, avec une dose de convivialité mais surtout un énorme glaçage de la simplicité »*. Un peu comme un dessert se dégustant sans fin, les JA de Varzy-Clamecy souhaitent remettre le couvert pour l'édition 2026 de la Foire de la Saint Georges : *« c'est déjà prévu dans notre planning organisationnel ! Reste à voir si nous ajoutons quelques nouveautés »*.

Chloé Monget

Plus de renseignements pour les JA de Varzy-Clamecy au 06 41 80 92 40 (Antoine Jarreau).

Palmarès

1. Camille Colas ; 2. Jeanne Paillard ; 3. Naëlle Picauld ; 4. Garance Robin ; 5. Julia Debeze ; 6. Léa Gotti ; 7. Maxime Seutin ; 8. Lucas Seutin ; 9. Hugo Paillard ; 10. Anael Sanchez.

// « C'EST QUI LE PATRON ? »

89 À la rencontre des producteurs

Ce mardi 20 mai, les sociétaires de la coopérative « C'est qui le patron ? » sont venus rencontrer les membres du Gaec de la Goule à Turcey.

C'est dans le Hameau de la Florotte à Turcey, que Florian, Aymerick et Cédric Lamarche ont accueilli quatre sociétaires de la coopérative « C'est qui le patron ? ». L'objectif : voir si le cahier des charges est respecté et en connaître plus sur les conditions de vie des agriculteurs. *« Quand on est rentrés dans la coopérative, on cochait déjà quasiment toutes les cases pour le cahier des charges »*, confie Cédric Lamarche, éleveur. *« Nous sommes en conventionnelle raisonnée, cela veut dire que nous pouvons traiter nos céréales mais nous ne sommes pas obligés de le faire systématiquement »*, ajoute-t-il devant les quatre sociétaires. *« Pourquoi vous ne vous lancez pas dans le bio ? »*, questionne l'un des sociétaires, au sein de l'exploitation. *« Quand le bio était à la mode, on a regardé pour en faire, mais on s'est rendu compte qu'on aurait dû augmenter les fourrages pour nos animaux parce que ce n'était pas assez. Et puis quand on voit nos copains en bio et quand on regarde leurs parcelles, ça nous fait peur »*, résigné à changer de mode de production. En contact avec la coopérative « C'est qui le patron ? », depuis de nombreuses années, Cédric, Aymerick et Florian Lamarche ont vu augmenter leur pourcentage de production au sein de la coopérative. *« Depuis les manifestations de producteurs en 2024, nous avons ressenti une augmentation du nombre d'achats dans la coopérative. Nous avons augmenté notre production en passant de 5 % à près de 49 % aujourd'hui »*, confie l'éleveur. Les trois agriculteurs en ont donc profité pour diversifier leur élevage en ajoutant aux vaches prim'holstein déjà présentes des brunes des alpes et des montbéliardes.



Cédric, Aymerick et Florian Lamarche lors de la visite des sociétaires de la coopérative « C'est qui le Patron ? ».

Du côté des sociétaires

Autour de la table, quatre sociétaires, nouveaux comme anciens, qui sont venus rendre visite aux agriculteurs. L'objectif étant de comprendre et de soutenir les agriculteurs dans leur exploitation, pour une juste rémunération. *« C'est ma première visite au sein d'une exploitation. Étant un ancien informaticien de BNP, j'ai eu l'occasion de rencontrer le président de la Coopérative, Nicolas Chabanne, ainsi qu'un couple d'éleveurs qui venaient témoigner de l'accompagnement et du soutien réalisé par la coopérative, ça m'a convaincu et j'ai intégré « C'est qui le patron ? » en tant que sociétaire »*, témoigne Bertrand Hovoliard. Aujourd'hui retraité, Bertrand veut s'impliquer davantage. *« Quand j'ai vu que les agriculteurs travaillaient au moins 14 heures par jour et perdaient de l'argent, ça m'a révolté. J'ai donc pour ambition d'aller faire des animations dans les grandes surfaces pour sensibiliser les gens aux produits locaux et à la juste rémunération de nos agriculteurs. Je veux aussi m'assurer que tout est bien distribué, que tout est bien réalisé. Et là dans l'exploitation, je les sens bien ça fait plaisir »*, détaille le sociétaire. Contrairement à Bertrand, Gaëlle Douvre, elle, connaît bien le milieu agricole depuis son plus jeune âge. *« Mes parents sont producteurs de lait, je les ai vus galérer toute ma vie et lorsqu'ils ont rejoint la coopérative, j'ai vu leur niveau de vie évoluer, la manière dont la marque a été bénéfique »*, témoigne-t-elle, le sourire aux lèvres. C'est donc pour cette raison qu'elle a rejoint la coopérative. *« J'ai vu mon père travailler pendant trois mois sans être payé et je ne veux pas que ça se reproduise. Les agriculteurs ne partent jamais en vacances, parfois certains se disent qu'ils travaillent mais pour rien. L'objectif c'est déjà de leur permettre de souffler et qu'ils soient sûr de ce qu'ils gagnent »*, conclut la jeune femme.

Charlotte Sauvignac

// PORTRAIT

58

Débloquer un rêve d'enfant

Comme Perrine Bourgeois[1], Émilia Gallois est très motivée pour s'installer, et ce depuis de nombreuses années.

Même si Émilia Gallois, 17 ans en Terminale CGEA au Legta du Morvan, n'est pas issue du milieu agricole, elle a, depuis un certain temps, opté pour cette voie professionnelle. *« J'aime les animaux depuis toute petite. Je ne l'explique pas vraiment mais j'aime passer du temps avec eux en extérieur et je voulais donc en faire mon métier. D'ailleurs, je fais de l'équitation depuis mes 11 ans à Luzy »*.

Elle aurait pu se diriger vers l'élevage équin, mais elle n'a pas choisi cette option pour son avenir. *« Je veux que cela reste un plaisir ludique sans enjeu, d'autant plus dans un contexte où les installations en équin sont encore plus complexes que les autres et requièrent encore plus d'investissements financiers que les autres. De ce fait, je voudrais, à terme, m'installer en bovins/ovins viande avec cultures pour l'autonomie alimentaire de mon cheptel »*. Bien que cette idée soit déjà très précise dans son esprit, elle revient sur son parcours qui ne fut pas un long fleuve tranquille.



Émilia Gallois souhaite devenir exploitante agricole en bovins/ovins.

Émilia Gallois

Orientation et soutien

Elle développe : *« Avant d'entrer dans la filière agricole, j'ai eu une scolarité difficile car je me sentais enfermée dans un carcan. Mais, une fois que j'ai exprimé mon choix d'orientation, mes parents, ma tante, ma grand-mère de cœur et finalement toute ma famille a fait corps pour m'aider à y parvenir. Je n'ai jamais été isolée ce qui fut très appréciable car les démarches paraissent bien compliquées quand on est jeune et très timide comme moi… Mais, même s'ils sont inquiets face au contexte un peu incertain de la rémunération agricole ou de la pénibilité du travail, leur soutien me tire vers le haut et me donne confiance en moi »*. Toujours sur le volet de la construction de son assurance, Émilia ajoute : *« Grâce aux stages et aux visites, j'ai pu sortir de ma coquille car j'ai enfin trouvé ma place. D'ailleurs, depuis que je me suis lancée dans la filière agricole, j'ai eu l'opportunité de découvrir plein d'exploitations et manières de travailler différentes, ce qui m'a donné encore plus envie de me lancer dans cette profession ! Pour l'anecdote, j'ai découvert l'élevage ovin chez Guillaume Cousin (Montigny-sur-Canne) ce qui m'a vraiment plu et qui est la raison pour laquelle je souhaiterai avoir un atelier du même type dans mon système »*. Ainsi, si la famille et les stages ou visites lui permettent de prendre confiance en elle, Émilia évoque également une autre manière d'aiguiser son œil d'éleveuse.

Preuve de confiance

« Pour moi, les jugements de bétail sont une superbe opportunité de travailler sa perception en matière d'animaux car on peut s'entraîner sur des animaux de haute qualité qui représentent tout le travail qu'un exploitant a réalisé tout en vérifiant si l'animal correspond aux standards raciaux – qu'il faut donc connaître et reconnaître ». Si cet engouement peut se limiter à un concept lointain, en pratique Émilia participe activement : *« J'ai concouru pour les Ovinpiades et suis arrivée 30e sur 71 ; il a donc encore du travail à faire. En parallèle, je suis arrivée deuxième au jugement de bétail départemental (équin) d'Avrée chez David Sotty, ce qui m'a permis d'être suppléante pour le Salon International de l'agriculture 2025. D'ailleurs, c'est assez drôle car au départ je voulais uniquement participer au jugement départemental dédié aux bovins mais sur un coup de tête j'ai également participé au jugement équin au dernier moment »*. Catherine Blin, son enseignante en zootechnie avait pu obtenir des entrées au Salon international de l'agriculture, Émilia s'y est rendue avec sa famille et a pu assister au concours de pointage équin. Elle conclut : *« Je ne suis pas du milieu agricole et pourtant les exploitants m'ont ouvert leurs portes pour présenter leur travail et cela sans a priori. Je les remercie donc, et en particulier mon maître de stage, car il m'a donné la clé pour accéder à mon rêve d'enfant. Enfin, je pense que si on a vraiment envie de faire ce métier on y arrivera et ce, peu importe d'où l'on vient »*. Pour la suite, Émilia pense poursuivre ses études en BTSA ACS'AGRI afin de se perfectionner notamment sur le volet de la gestion d'entreprise ; elle est actuellement en recherche d'un maître d'apprentissage pour pouvoir entrer en BTSA. Émilia est également investie dans le CCJA de Moulins-Engilbert, elle a participé à l'organisation des jeux inter JA qui ont eu lieu à Saint-Honoré-les-bains dernièrement. Rendez-vous dans quelques années pour voir si Émilia est allée au bout de son rêve…

Chloé Monget

(1) Voir notre édition n° 1833 du 9 mai.



Émilia Gallois (au fond : 3e en partant de la gauche – veste verte) lors du jugement départemental de bétail à Avrée, en janvier.

// SANTÉ

58

Inscription gratuite au dépistage du cancer de la peau

Groupama et la mairie de Varzy s'associent pour proposer deux journées de dépistage du cancer de la peau.



Les journées de dépistage auront lieu les 14 et 26 juin à la maison de la santé de Varzy.

Les 14 et 26 juin, Groupama et la mairie de Varzy organisent des dépistages gratuits du cancer de la peau à la maison de la santé, 7 rue Nicolas Colbert (Varzy), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures sur inscription auprès de la secrétaire de mairie. Isabelle Chopin, présidente de la fédération des caisses locales de la Nièvre pour Groupama, détaille : *« nous sommes un assureur mutualiste ancré dans les territoires, nous avons à cœur de mener des actions concrètes en faveur de la santé. Nous avons souhaité organiser deux journées de dépistage du cancer de la peau à Varzy en collaboration avec le Maire, Gilles Noël, les infirmières et Avisdoc, spécialiste de la dermatologie. Nous agissons au plus près des habitants pour leur permettre un accès simple et gratuit à un examen médical qui peut sauver des vies »*.

Prévenir et guérir

Pour mémoire, afin de limiter le risque de cancers cutanés, il est préconisé d'éviter les expositions au soleil entre 11 heures et 16 heures, de se protéger avec un chapeau, d'utiliser un écran solaire (UVA/UVB indice 50 +) toutes les deux heures ou encore de porter des vêtements foncés. En plus de ces éléments, et afin de préparer le dépistage, Avisdoc rappelle l'utilisation de la méthode ABCDE pour repérer les anomalies cutanées : *« ABCDE vaut pour asymétrie du grain de beauté, B pour bords irréguliers, C pour couleur inhomogène, D pour diamètre et E pour évolution. En fonction des informations récoltées par les patients avec cette méthode, cela peut leur donner une première alerte afin de consulter un médecin pour un examen plus poussé »*. Elle conclut : *« le dépistage précoce peut permettre une détection et la mise en place d'un traitement rapide pour les tumeurs cutanées, ce qui peut réduire significativement les taux de mortalité liés au cancer de la peau. Au vu de cela, je ne peux qu'encourager le dépistage, d'autant plus que les sessions organisées à Varzy sont, je le rappelle, totalement gratuites »*.

Chloé Monget d'après communiqué

Renseignements et inscriptions : 03 86 29 43 73.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Comment favoriser les auxiliaires sur mon exploitation ?

• 27 mai

À Bretenière.

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Régler ma moissonneuse-batteuse en conventionnel

• 3 juin

À Châtillon-sur-Seine

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Régler ma moissonneuse-batteuse en agriculture biologique

• 4 juin

À Baigneux-les-Juifs

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

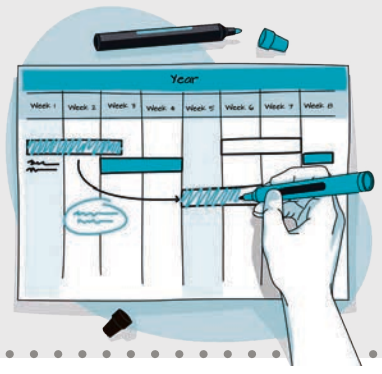
NIÈVRE

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 11 juin, 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37



L'AGENDA PRO'

Côte d'Or

// Collecte de pneus

• Inscription avant le 30 mai

Les pneus d'ensilage et tous les autres vieux pneus dont vous n'avez plus l'usage sont des déchets coûteux à recycler. Au minimum 350 euros la tonne facturés par les recycleurs. D'où l'intérêt de s'appuyer sur la FDSEA 21 qui organise une collecte spécialisée pour ces pneus. Le regroupement de la collecte pour toutes les exploitations de Côte-d'Or permet de bénéficier de la gratuité du recyclage, seuls les frais administratifs et de logistique restent à régler, soit 150 euros/t. Ce prix pourrait même être inférieur si les volumes sont élevés. La collecte aura lieu durant la deuxième quinzaine de novembre, grâce au soutien de Dijon Céréales et 110 Bourgogne. Si vous souhaitez faire partie de la collecte vous avez jusqu'au 30 mai pour vous inscrire.

Charlène Efligénir (FDSEA21) : 06 25 67 76 73
Cécile Lambert (FDSEA21) : 06 24 67 29 86
Marine Petiot (CDA21) : 06 73 74 76 39

// Journée technique « Cultivons la résilience »

• Vendredi 6 juin

Le pôle Productions végétales de la Chambre d'agriculture s'est investi au maximum pour proposer une journée technique intitulée « Cultivons la résilience » et basée, en grande partie, sur les centres d'intérêt exprimés tout au long de l'année par les agriculteurs. Elle va se tenir le 6 juin sur une parcelle d'essais située à Rouvres-en-Plaine. C'est la journée « événement » en grandes cultures de l'année. Pour le matin s'annonce déjà un programme très dense : seront évoquées la fertilisation, la fertilité du sol et la stratégie bas carbone.

Infos et inscriptions : voir article en page 13 de cette édition.

// Essais variétaux et conduites culturales à la loupe avec Arvalis

• Jeudi 12 juin

Les évènements « Circuit Vert » sont organisés partout en France par Arvalis afin de faire des points d'actualité sur de nombreuses variétés et sur des essais de cultures. La journée du 12 juin à Bretenière, Izier et Bressey-sur-Tille, s'articulera en deux parties. La première, le matin, s'adresse aux techniciens à partir de 9 heures, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de Bretenière. L'après-midi sera ouverte aux techniciens et agriculteurs avec des visites d'essais de 14 heures à 17 h 30. Au programme :
- Visite de la plateforme d'Izier chez François-Xavier Levêque, sur les thématiques des solutions de biocontrôle et des nouveautés variétales.
- Puis visite de la plateforme de Bressey-sur-Tille chez Igor Maillotte, sur la thématique de la gestion des adventices sous toutes ses formes : désherbage mécanique (herse étrille), désherbage chimique et leviers agronomiques (couverture du sol, date de semis et densité).

Inscription obligatoire auprès de Christelle Moreau au 03 80 28 81 85 ou par mail : c.moreau@arvalis.fr
Plus d'infos en page 13 de cette édition.

NIÈVRE

// Rencontre agronomique

• 27 mai

Comme tous les ans Axéréal propose des rencontres agronomiques. Pour la région Loire-Nivernais, le rendez-vous est fixé le 27 mai à Donzy à Blanc Gâteau (inscription avant le 16 mai). Pour rappel, l'accès aux rencontres agronomiques est réservé aux agriculteurs adhérents ou clients Axéréal, Alliance Négoce et Agrinégoce – Inscription directement via les extranets agriculteurs. La journée à Donzy sera articulée autour de 4 pôles et deux ateliers à visiter avec des thèmes divers :pulvérisation, travail du sol, choix variétal, gestion des ravageurs, stratégie de désherbage, etc.

// Opti'Fourrages

• Jeudi 12 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une journée Opti'Fourrages à partir de 10 h 30 au Gaec du Lac (Durand), route de Blismes à Ougny. Cette journée aura pour thème « Et si on sécurisait la récolte ? ». Des ateliers et démonstrations seront proposés. Divers sujets seront abordés dont la prévention, la mutualisation, le coûts des rations ou encore le coût des chantiers. Buvette et restauration sur place.

Renseignements : 03 86 93 40 00

// S'installer en...

• 13 juin et 17 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise trois journées « S'installer en... » afin d'apporter des informations sur ces nouvelles filières aux porteurs de projet ou agriculteurs en quête de diversification. Le 13 juin, c'est au tour des Plantes à Parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) qui seront explorer (en salle le matin à la Chambre d'agriculture à Nevers et l'après-midi visite du Gaec du Four de Vaux). Enfin, le cycle se clôturera le 17 octobre par la culture de la myrtille (en salle à Moulins-Engilbert le matin et visite l'après-midi – lieu à confirmer). Ces journées sont gratuites et sur inscription.

Infos et inscriptions : Marine Vaillant, conseillère entreprise-installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/05/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 272 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,33	6,33	6,33	+ 0,14
		250-300	5,73	6,12	5,95	- 0,25
		300-350	5,87	5,87	5,87	+ 0,02
		350-400	5,67	5,82	5,73	- 0,13
		400-450	5,55	5,67	5,59	+ 0,12
		450-500	4,96	5,55	5,32	+0,18
	R	200-250	5,58	5,89	5,82	
		300-350	5,33	5,70	5,60	+ 0,04
		350-400	5,55	5,58	5,57	+ 0,22
F	U	250-300	5,14	5,16	5,16	+ 0,18
		300-350	4,85	4,85	4,85	+ 0,09
		350-400	4,73	4,77	4,76	+ 0,06
	R	200-250	4,76	5,32	5,08	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 315 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,52	5,64	5,57	
		350-400	5,59	5,64	5,61	+ 0,08
		400-450	5,39	5,73	5,56	+ 0,18
		450-500	5,32	5,46	5,38	+ 0,19
	R	350-400	5,35	5,35	5,35	+ 0,02
F	U	350-400	4,73	4,87	4,81	+ 0,09
		450 et +	3,94	4,24	4,06	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 339 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,36	3,53	3,43	- 0,08
	R	+ 500 kg	3,08	3,27	3,21	+ 0,14
F	E	- 5 ans	4,40	4,81	4,62	- 0,70
		5 à 10 ans	4,20	4,23	4,21	
	U	24 à 36 mois	3,61	4,20	3,94	- 0,01
		- 5 ans	3,62	4,24	3,89	- 0,06
		5 à 10 ans	3,49	4,11	3,81	- 0,02
		+ 10 ans	3,41	3,78	3,60	+ 0,10
	R	24 à 36 mois	3,17	3,69	3,42	
		- 5 ans	3,21	3,72	3,48	
		5 à 10 ans	3,22	3,77	3,53	+ 0,01
		+ 10 ans	3,17	3,69	3,42	+ 0,43

OBSERVATIONS

Effectif global : 926 - Taux de vente : 97 %.

Broutards / taurillons / laitonnes / génisses 18 mois : L'offre reste supérieure à la demande. Les cours sont stables à haussiers en fonction des catégories.

Vaches / génisses 30 mois : Une offre correcte dans les volumes, mais la qualité reste encore très hétérogène, ce qui explique les variations cette semaine. Les bons animaux sont très recherchés et leurs cours sont encore à haussiers. Vente rapide à des cours fermes.

Taureaux : Toujours une très bonne demande.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16 h 30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/05/2025

Effectif : 231

Broutards :	(275 - 370 kg)	1450 - 2100	5,15 - 5,74
Taurillons d'herbe :	(315 - 375 kg)	1820 - 2000	5,15 - 5,74
Taurillons d'herbe :	(395 - 475 kg)	2100 - 2440	5,14 - 5,33
Laitonnes :	(240 - 400 kg)	1200 - 1790	4,64 - 5,08
Génisses 16 - 24 mois :	(300 - 400 kg)	1100 - 1790	3,53 - 4,67
Génisses 24 - 36 mois :	(415 - 625 kg)	1670 - 2410	3,48 - 4,23
Taureaux :	(785 - 1045 kg)	2700 - 3700	3,38 - 3,66
Vaches légères :		1670 - 2060	
Vaches entre deux :		2080 - 2380	
Vaches lourdes :		2440 - 2750	

Présentation de bonne qualité avec la sortie des premiers taurillons d'herbe. Cours fermes dans l'ensemble des catégories mâles. Meilleure demande en sujets herbés. Vente globale.

Tarifs facilement reconduits en femelles et plus particulièrement sur les lots herbés.

Demande toujours bien présente en vaches. Cours fermes. 1 seul invendu.

Bovins gras : 24

Vaches de viande :	6,40 € à 6,60 € kg de viande.
Génisses de viande :	6,44 € à 6,54 € kg de viande.
Génisses de viande :	6,22 € à 6,50 € kg de viande.

Apports plus importants en sujets gras. Vente active et globale à des tarifs soutenus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/05/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 411 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,03	6,07	5,68	+ 0,03
		de 38 à 44 kg	4,95	5,94	5,45	- 0,13
		de 44 à 50 kg	5,00	5,86	5,42	- 0,09
		+ de 50 kg	3,78	4,87	4,48	
	R	de 32 à 38 kg	4,58	5,20	4,88	- 0,46
		de 38 à 44 kg	4,90	5,31	5,15	- 0,08

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 74 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,97	4,98	3,38	+ 0,95
F	U	+ de 60 kg	2,00	2,44	2,34	+ 0,15

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 6 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	94	155	125	

OBSERVATIONS

Effectif global : 493 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : Bonne demande mais transactions irregulières avec des écarts de prix entre les mâles destinés à la boucherie traditionnelle.

Brebis : Forte demande. Offre insuffisante mais de qualité.

Béliers / Caprins : Forte demande.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/05/2025

Effectif : 96

Agneaux :	201 - 266	4,19 - 5,70
Brebis :	85 - 217	1,27 - 2,13
Béliers :	140 - 210	

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

14/05/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 500 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,68	5,14	4,81	- 0,81
		de 38 à 44 kg	5,00	5,88	5,38	- 0,21

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 215 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,77	2,12	1,88	- 0,28

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 50 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		16	62	40	- 24,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 791 - Taux de vente : 91 %

Agneaux : Le volume est en progression à l'approche de la fête musulmane et les cours chutent. La baisse est d'autant plus significative dans les agneaux légers. À vérifier dans les prochaines semaines.

Brebis : Cours à la baisse dû principalement à un volume plus important, à vérifier dans les semaines prochaines.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

14/05/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 102 - Vente : 82 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,71	6,01	5,88	+ 0,03
F	E	300-350	5,52	5,52	5,52	
	U	250-300	4,48	4,92	4,57	
		300-350	4,62	4,78	4,74	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,48	4,08	3,92	
		- 5 ans	3,35	4,01	3,85	=
		5 à 10 ans	3,49	3,82	3,75	=
		+ 10 ans	3,13	3,62	3,44	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 175 - Taux de vente : 89 %

Broutard : Cours reconduits à haussiers dans toutes les catégories, hausse dans les sujets légers.

Laitonnes : Cours haussiers, demande forte.

Vaches / génisses : Cours reconduits dans toutes les catégories, la vente est rapide et totale.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

19 Mai 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Manque d'animaux conduisant à une augmentation des cours dans toutes les catégories.

Bovins maigres : Forte hausse dans les légers, petite progression pour les plus lourds.

POLITIQUES

La visite du Vice-Premier ministre chinois la semaine passée, invité par INTERBEV sur une exploitation de vaches charolaises en Normandie a été hautement symbolique pour notre filière. Elle s'inscrit dans la continuité d'un travail collectif engagé depuis plus de dix ans pour bâtir une relation de confiance avec les autorités chinoises. Cette visite a constitué une étape importante dans la relance des exportations. Le secteur bovin, retenu par la Chine comme l'un des trois piliers de sa coopération commerciale avec la France, aux côtés de l'aéronautique et des cosmétiques, est prêt à assumer pleinement sa responsabilité économique.

SANITAIRE

La France a dénombré 81 foyers de tuberculose bovine en 2024 contre 92 foyers en 2023. Cette maladie transmissible à l'homme est particulièrement présente dans le sud-ouest (18 cas dans les Pyrénées-Atlantiques, 8 en Gironde), ainsi qu'en Corse (20 foyers). En revanche, la situation reste stable en Normandie (8 foyers) et elle continue de s'améliorer dans les Ardennes et en Côte-d'Or (un foyer). La FNB continue activement à demander à l'Etat la mise en place de la Feuille de route Tuberculose bovine 2024-2029 pour améliorer la surveillance, et enfin mieux gérer les foyers.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

L'annonce des médias quant au travail mené par les ministères de l'Agriculture et de l'Economie sur un projet de texte EGALIM a conduit à la mise en avant des positions sur le sujet. A ce titre, il convient de rappeler que la FNB a toujours porté la prise en compte obligatoire de l'indicateur prix de revient établi par l'interprofession (ou par l'institut technique) lors de la détermination prix. En effet, celui-ci, dans sa méthodologie de construction, prend en compte la rémunération de l'éleveur. Le dispositif actuel ne pourra produire les effets escomptés que lorsque le producteur sera rémunéré d'une manière juste. C'est pourquoi cet indicateur doit être le socle de négociation en-deçà duquel le prix payé aux éleveurs ne doit pas descendre, tout en veillant à ce qu'il ne devienne pas le prix maximal. Ce fut l'un des principes qui avaient animé les états généraux de l'alimentation en 2017, et encore rappelé aujourd'hui par la Commission européenne dans sa vision pour l'agriculture et l'alimentation, qui précise que « *les agriculteurs ne devraient pas être contraints de vendre systématiquement leurs produits à des prix inférieurs aux coûts de production* ».

FAIT DE LA SEMAINE

En matière de risques climatiques sur prairies, les éleveurs ne peuvent rester dans l'impasse actuelle, avec les manquements graves de l'indice mesuré par satellite. Il faut une capacité de recours terrain réellement opérationnel.
Ce sujet est en débat dans le cadre de l'article 4 de la PPL «Contraintes» à l'Assemblée Nationale. Par un communiqué commun du 19 mai, FNB, FNPL, FNO, FNEC se félicitent du vote positif en ce sens des députés de la Commission Economique. L'Etat se doit de mettre en place par décret les dispositions attendues !

FOCUS

Les états américains du Montana et de l'Indiana viennent d'interdire les similis viande cultivés en laboratoire, rejoignant ainsi d'autres états qui avaient précédemment pris des mesures en ce sens. Dans le détail, l'Indiana a décrété un moratoire de 2 ans tandis que le Montana a interdit la fabrication, la vente et la distribution. Alors qu'une entreprise a déposé une demande d'autorisation de mise en marché, l'Union européenne doit prendre exemple et clarifier sa position pour interdire définitivement tous ces produits artificiels !

CHIFFRE A RETENIR

500 animaux (au lieu de 400 actuellement)

C'est l'évolution que les pouvoirs publics indiquent être prêts à engager pour relever le seuil ICPE à partir duquel les exploitations bovins passent en régime plus lourd d'Enregistrement au lieu de Déclaration, pour la catégorie « places de bovins à l'engraissement et veaux de boucherie ».
Le relèvement de ce seuil est une demande prioritaire portée par la FNB. Il fait aussi l'objet d'un amendement à la PPL « Contraintes ».

EN REGION

Le vote à l'Assemblée Nationale de la PPL « Contraintes » est programmé à partir du 26 mai. La FNSEA et JA appellent le réseau à se mobiliser pour obtenir enfin la concrétisation d'un ensemble de mesures. La FNB souligne l'enjeu pour les éleveurs bovins, notamment pour des avancées sur risques climatiques, ICPE et gestion de l'eau. Par ailleurs, la menace de l'accord Mercosur est on ne peut plus présente. Il est essentiel de faire encore entendre la voix des éleveurs : on marche sur la tête !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

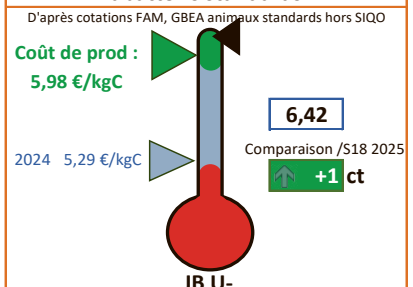
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 19 (4 jours ouvrés)

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

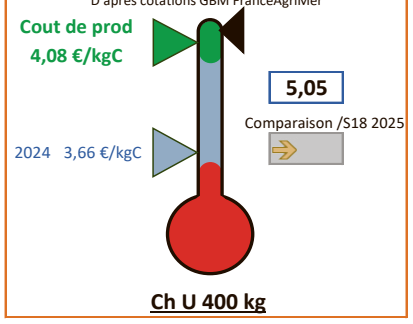
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

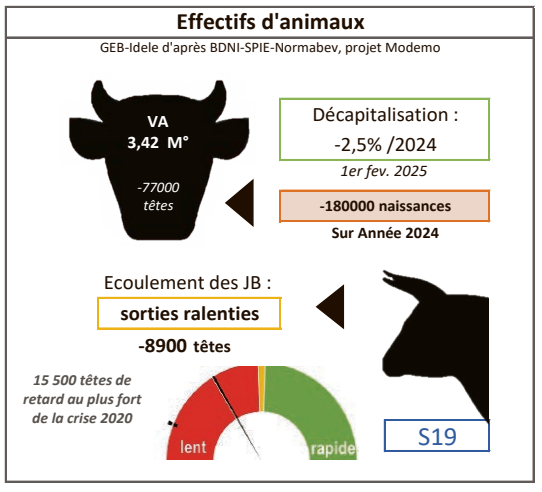
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

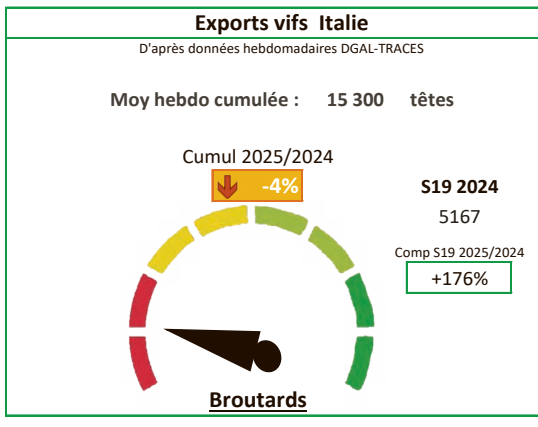
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

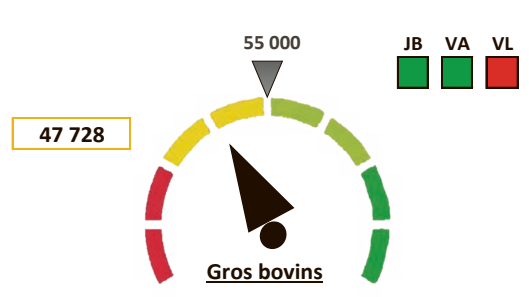
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 15 300 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux producteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 20 du 10 au 16 mai

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** cette semaine, le commerce est toujours marqué par une dynamique très favorable, caractérisée par une demande soutenue voire croissante, avec des offres réduites ou en augmentation et une nette tendance haussière des cours dans la majorité des bassins d'élevage. Le déséquilibre entre une demande robuste et une offre parfois limitée entraîne une revalorisation généralisée des prix. En femelles, le commerce s'inscrit dans une dynamique positive et stable, avec des cours globalement reconduits à haussiers selon les marchés.

• **Gros bovins maigres :** la tendance commerciale est très bien orientée, avec une demande soutenue voire supérieure à l'offre dans la majorité des bassins. Les ventes sont rapides, parfois totales, et les cours sont reconduits à haussiers, selon les régions et les races. Une ambiance commerciale dynamique domine les marchés, traduisant un fort intérêt des acheteurs, notamment pour des vaches d'herbe de qualité.

• **Boucherie :** le marché reste dynamique, avec une demande soutenue à très soutenue sur la plupart des places. Les cours sont orientés à la hausse, notamment pour les vaches de réforme de qualité, les races à viande, et même les types mixtes et laitiers. Le commerce est fluide, mais des tensions se profilent du côté de l'aval, notamment chez les abatteurs, qui rencontrent des difficultés à répercuter ces hausses dans un contexte de consommation incertain.

• **Veaux :** le commerce affiche une dynamique globalement positive, avec une demande soutenue à très soutenue, notamment dans les catégories laitières et mixtes. Malgré des volumes parfois limités, les ventes restent actives, et les cours sont reconduits à haussiers selon les places. Le commerce est fluide, avec des tensions haussières sur les marchés où l'offre est insuffisante.

• **Ovins :** en agneaux, une ambiance commerciale contrastée, marquée par des tensions régionales et une forte variabilité des cours selon la qualité, le type d'agneau et la localisation. À l'approche de l'Aïd, la demande se tourne toujours sur les agneaux mâles bien conformés, mais cette tendance n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Les cours varient de stables à en baisse, sauf dans certaines zones où la qualité ou la demande ciblée tire les prix vers le haut. En brebis, c'est un marché globalement équilibré.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

ACHETE TRACTEURS
Tout état, toute marque, en panne pour pièces
Tél. : 07 49 88 65 13

07 - Tracteur Renault Arès 816 RZ 2003 6300 heures. Visible sedec Conte Alba-La-Romaine. 22 000 euros. Batt neuve et révisée.
✆ 06 75 06 89 19

38 - Vends tracteur Deutz Agroton 420, 11à cv, pont suspendu, 4000 heures, pneus avant neuf.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends tracteur Mac Cormick IH 137 en BE ; 4 pneus neufs, Carte Grise.
✆ 06 56 73 63 46

39 - Vends tracteur New holland TM120 pont avant SuperSteer relevage avant TBE, herse rotative Kuhn 4M le tout prix intéressant, dispo.
✆ 06 48 25 66 80

42 - Vends cause retraite tracteur John Deere 6140r Premium, 2013, boite direct drive 5 400 h, 140 ch, très bon état, revisé en conssession, 60 000 euros HT ; Andaineur Class Liner 390, bon état de 2001, 1 800 euros.
✆ 06 71 99 65 43

69 - Vends cause retraite enjambeur Jacquet DR30 tout équipé cuve inox 10 H., char 4 roues Larippe 3.5 T. BE.
✆ 06 79 91 46 12

71 - Vends tracteur New-Holland TM135, 135 ch, 9.000 h, bon état.
✆ 06 26 11 17 39

Travail du sol

38 - Rech 1 Rotovator 50 et et plus même à rénover pour tracteur 70 cv regl cpt faire offre au journal : Terre Dauphinoise sous la ref. 3665/01, 35 rue du Rocher de Lorzier 38340 MOIRANS.

89 - Vends herse rotative Kuhn HR 3000, peu servi et à voir sur place. (2102)
✆ 03 86 56 30 30

Récolte

21 - Vends surélévateur bottes rondes, marque Bugnot. (2002)
✆ 06 46 10 52 91

38 - Vends pirouette Kuhn 5801 MH 6 toupies digidrive TBE, retraite sans TVA.
✆ 06 84 40 52 66

73 - Vends round baller Claas Rollant 46 an. 91. Bon état de fonct. filet, ficelle.
✆ 06 50 39 01 57

Traitement

21 - Cause retraite vds presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06 98 38 19 62

Distribution

26 - Vends 375 caisses plastique et 640 caisses de ramassage plastique.
✆ 06 13 79 89 90

Divers

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vends faucheuse Pottinger Novacat 265H 2002 conditionneur à doigts démontables. Faneuse Pottinger 4 toupies 1995. Benne 10T (ancien camion) fabrication artisanale. Moulin à farine Acémo et divers petits matériels.
✆ 06 13 53 15 97

21 - Vends presse balle ronde McHale v660, ameneur rotatif 15 couteaux, TBE. Charrue Huard master 120 NSH 4+1, TBE. Pince enrubannage. (2004)
✆ 07 89 41 63 53

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (2001)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1807)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends cause retraite élévateur à noix sur roues de 7 mètres de long équipé d'un motovariateur.
✆ 07 64 53 35 17

38 - Semoir maïs 4r monosem, chisel 2,50 m 13D de 30, moulin farine 380, ramasseuse noix manuelle.
✆ 06 08 13 12 57

38 - Vends vibroculteur 3m : 350 euros ; cuve à fioul 1500 l les 2 350 euros ; Roue de transport charrue Huard 350 euros ; Chappe d'attelage IH 150 euros ; Barre latérale IH 150 euros.
✆ 06 38 55 53 31

38 - Vends remorque 1 essieu avec roue de secours, dimension fourche 70 cm, longueur sans fourche 1m60, largeur avec roue 1m60, bon état, roulement neuf : 300 euros.
✆ 06 95 66 11 20

42 - Vends tonne à lisier Pichon, 7 000 L, bras de pompage.
✆ 07 50 06 40 28 HR

69 - Retraité vend pulvérisateur Berthoud 1150 l. trainé, 14 jets - Semoir Sulky 13 rangs - Brouette pneumatique ou sur 3 points - Tuyaux PVC noir diam 40 + arroseurs 2 m + Divers.
✆ 06 52 36 66 99

89 - Vends vis à grain Ø100 10m Tararz sur Pieds 80 QX/H (2104)
✆ 06 72 22 39 28

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends 4x4 Hyundai Tucson 2.0 CRDI 140- 9ch, an 2006 coul gris CT OK 190000 km : 5900 euros.
✆ 06 42 05 68 42

Achat-Vente

Récolte

38 - Vends luzerne sur pied nord-Isère 7 hectares faire offre
✆ 06 25 31 32 26

39 - Vends bon foin à faire grandes parcelles, région Lons 39570 + foin correct 2024.
✆ 06 84 21 69 15

58 - Vends foin sur pied Saint André en Morvan. Benne 7 T Brimont. Auges 6,4,3 m. (2002)
✆ 03 86 22 66 95

69 - Vends paille botte ronde 300 kg 120 euros la tonne plus blé et orge.
✆ 06 75 94 25 72

74 - Vends foin petites bottes mai 2023 et 120 70 rebottelées. Pirouette Khun 10 m 2008.
✆ 06 60 29 24 08

Fourrage

38 - Vends foin balle ronde (200), faire offre
✆ 06 25 24 28 76

42 - Vends maïs ensilage ou maïs épis + paille et foin, livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

69 - Vends foin prairie naturelle 2025 petites bottes 200 possibles, petite quantité Nord Ardèche.
✆ 06 82 99 69 74

69 - Vends foin sur pied secteur Trelins 42130.
✆ 06 33 54 65 62

Propriété

42 - Vends exploitation maraîchère, 5 ha dont 3000 m2 tunnel Richel + 1500 m2 de serres chapelle chauffées, début des Monts du Lyonnais, avec bât. d'exploitation et habitation située à 800 m des commerces + Vente de matériels. Peut intéresser les pépiniéristes. Libre fin 2026. écrire au journal Paysans de la Loire, n°401, 43 avenue Albert Raimond, BP 30031, 42272 Saint-Priest-en-jarez cedex qui transmettra.

Location

Autres

21 - À louer studio Presqu'île de Giens (83), face Porquerolles, site superbe,4 couchages,500 mètres plage,450€/semaine. (2103)
✆ 06 03 89 76 40

Emploi

Offre

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

69 - Cherche jeune dynamique (enfant d'agri bienvenu) pour saison paille juillet 2025. Nourri, loger, permis VL indispensable.
✆ 06 68 93 44 60

Offre de service

26 - Vous déménagez ? Vous débarrassez ? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 17 à 18 mois prêt à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1701)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente 4 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1501)
✆ Jean-Luc 06 07 75 59 74 - Michel 06 67 58 18 03 - Bertrand 06 74 69 62 41

42 - Vends taureaux Charolais 16-17 mois, HBC, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

58 - Élevage HBC vend plusieurs reproducteurs 2 ans, bonne origine. Gaec Laudet de Préporché.(2101)
✆ 06 83 02 37 84

58 - Élevage limousin Thoulé David, vend veaux de 15 mois mixte à mixte viande pour la reproduction. TGS. (1207)
✆ 06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10

58 - Élevage HBC origine insémination, vds 1 taureaux de 22 mois et 8 reproducteurs de 15-18 mois. François BOUCHE Eleveur/inséminateur, 58340 Cercy la Tour. (1206)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines Gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée GAEC LANGLET 58140 GACOGNE 1105
✆ 06 37 90 51 67

71 - Vends bonnes génisses aubracs, garanties pleines, à terme à partir du 01/09/2025, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Accueil permanent. SCEA de Tameron – Montillot. laurentmandron@orange.fr. (1009)
✆ Mandron Laurent : 06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Élevage charolais HBC vend 10 taureaux reproprêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)
✆ Gaec Cadoux
06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71

Ovin

58 - Vends antenaises Texel pour reproduction. (2005)
✆ 06 50 47 47 75

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Equin

38 - Centre de loisirs achète cher comptant tous chevaux de selle, double poneys de 3 à 10 ans.
✆ 06 85 50 94 90

Divers

01 - Vends 2 poulains male Pie licolé 3/4 percherons, 2 pouliches comtoises pleins papiers, 1 taureau Galloway avec pédigré
✆ 06 80 73 62 46

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS** (Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

MAISONS GMC
SARL au capital de 1000 €
Siège social : ZAE DE LA BOULOUZE
21110 Fauverney
808 676 209 RCS de Dijon

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2025, l'associé unique a décidé de :
- modifier l'objet social en ajoutant les activités suivantes : plomberie, chauffage, climatisation ; pose de menuiseries ; travaux tout corps d'état du bâtiment exercés par des sous-traitants, à compter du 01/04/2025.
- Augmenter le capital social de 1.000 € à 15.000 €, à compter du 01/04/2025.
Mention au RCS de Dijon

AL25018677

CHANGEMENT DE GÉRANT

SAMAX-FASHION
SARL au capital de 16464,49 €
Siège social : 31 rue amiral roussin
21000 Dijon
412 544 173 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 14/02/2025, les associés ont nommé gérant, à compter du 14/02/2025, M. Raffaele SALANDRA , demeurant 11 Place du Général Catroux - 75017 Paris, en remplacement de Mme Suzanne THURILLET, démissionnaire à compter du 14/02/2025.
Mention au RCS de Dijon

AL25018683

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS BOWMAN FRANCE
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Rue Nino Ferrer
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
832 985 766 RCS DIJON

Selon décision du 15/01/2024, le Président a pris acte de la démission de M. PIZEL de ses fonctions de Directeur Général à compter du 15/01/2024 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL25018818

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DU MEIX MARIVAUX
Société Civile
d'Exploitation Agricole
Au capital de 100 €
Siège social : 38 rue Bossuet
21170 FRANXAULT
531 823 417 RCS DIJON

Par une AGO en date du 1er mai 2025, la collectivité des associés a :
- autorisé Mme Jeanne MINET, née LHUISSIER, à démissionner de ses fonctions de gérante
- nommé M. Didier MINET, demeurant 33 rue Bossuet, FRANXAULT (21170), gérant de la société pour une durée illimitée.
Le tout à compter rétroactivement du 1er janvier 2025.
Pour avis, La gérance.

AL25018826

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL DU GUE DES PAUVRES
Au capital de 188 752 euros
Siège social : 21470 BRAZEY EN PLAINE
332 989 383 RCS DIJON

AGE du 31/03/2025 : nomination de M.Guillaume FEVRE, demeurant 2 Boulevard Georges Clémenceau 21000 DIJON et de Mme Floriane FEVRE, demeurant 7 Rue du Tabourot 21470 BRAZEY EN PLAINE, à effet du 01/04/2025.
Pour avis.
La Gérance

AL25018863

CHANGEMENT DE GÉRANT

BELI
SCI au capital de 100 €
Siège social : 10 Rue des Vignes
21800 QUETIGNY
939 565 172 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 24/01/2025 : Mme Marie-Claire BINGGELI demeurant à QUETIGNY (21800), 11 Rue Jack London, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de M. Clément BECCU.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25018866

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

Communes d'AISEY-SUR-SEINE et de BRÉMUR-ET-VAUROIS
Avec extension partielle sur les communes de Chemin-d'Aisey, Nod-sur-Seine, Origny-sur-Seine et Semond

Une enquête publique sur le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental des communes d'Aisey sur Seine et de Brémur et Vaurois se déroulera du **10 juin 2025 à 14h30 au 12 juillet 2025 à 12h00** (soit 33 jours) en mairie d'Aisey sur Seine.
Ce projet d'aménagement foncier concerne les communes d'Aisey sur Seine et de Brémur et Vaurois, et par extension le territoire d'une partie de celles de Chemin-d'Aisey, Nod-sur-Seine, Origny sur Seine et Semond.
L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, le périmètre correspondant et les prescriptions que devront respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
Le tribunal administratif a désigné comme commissaire enquêteur M. Pierre ALEXANDRE, expert foncier, pour conduire l'enquête publique.
Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de **permanences** en mairie d'Aisey sur Seine aux dates suivantes : **le mardi 10 juin 2025 (de 14h30 à 16h30), le mercredi 18 juin 2025 (de 9h00 à 11h00), le vendredi 4 juillet 2025 (de 16h00 à 18h00) et le samedi 12 juillet 2025 (de 10h00 à 12h00).**
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Aisey sur Seine (4 Grande Rue) **les mardis de 14h00 à 16h30 et vendredis de 14h00 à 18h00** ou pendant les **permanences** du commissaire enquêteur.
Ces observations seront tenues à la disposition du public.
Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie d'Aisey sur Seine aux horaires précédemment indiqués ainsi que depuis le site internet du Conseil Départemental (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1) et sur le site internet du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6284.
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-6284@registre-dematerialise.fr (publiées sur le registre dématérialisé) ainsi que par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie d'Aisey sur Seine - Enquête aménagement foncier - 4 Grande Rue – 21400 Aisey sur Seine.
Le dossier d'enquête comprend :
- Le cadre de l'enquête publique
- La proposition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation
- Un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ainsi que la liste des parcelles du périmètre
- L'étude d'aménagement et d'environnement, ainsi que l'avis de la CIAF sur les recommandations contenues dans cette étude
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Aisey sur Seine, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
La CIAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CIAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Alimentation de proximité – 53 bis rue de la Préfecture – 21035 Dijon cedex, 03.80.63.65.69).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filieres-1).
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
A Dijon, le 13 Mai 2025
Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL25018847

// DIVERS

CUMA DE SAINT DENIS

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale de Liquidation se tiendra le 27/05/2025 au Domaine Hubert Lignier 21220, MOREY-SAINT-DENIS à partir de 17h30.
Ordre du Jour :
- Approbation du compte de liquidation,
- Quitus aux liquidateurs,
- Répartitions de l'actif net positif
- Questions diverses
En comptant vivement sur votre présence,
LE PRÉSIDENT

AL25018820

LEGATIS NOTAIRES — Notaires de France

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 18 juillet 2018, Madame Lucienne Hélène MONNIN, veuve de Monsieur Jean MERCERET, décédée à DIJON, le 17janvier 2025 a institué une légataire universelle.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean-Denis FOURNIER de SAINT JEAN notaire à DIJON, le 5 mai 2025 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de DIJON, le 6 mai 2025.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Xavier BONTEMPS notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « OCL », titulaire d'un Office Notarial à CHATILLON-SUR-SEINE (Côte d'Or), 11 rue de la ferme, ayant un bureau annexe à LAIGNES, 4 place Victor Gatt.
Pour avis.
Maître Jean-Denis FOURNIER de SAINT JEAN

AL25018850

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

TOULOUSE
Société par actions simplifiée
au capital de 239.800 euros
Siège social :
8, rue de la Chaume des Barbiers
58300 Verneuil
RCS Nevers 391 204 351

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 28 février 2025 et des décisions du Président du 22 avril 2025 :
- le capital social a été réduit de 44.000 euros pour le ramener de 239.800 euros à 195.800 euros, par voie de rachat et annulation de 100 actions,
- puis, le capital a été augmenté de 44.000 euros pour être porté de 195.800 euros à 239.800 euros, par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des 445 actions.
Pour avis.

AL25018586

Exco Alpha

MODIFICATION DU CAPITAL

LES COMI DEBOUCHEURS
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 40 GRANDE RUE
58130 GUERIGNY
917 725 186 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 07.01.2025, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital social d'une somme de 12 500 € pour le porter de 25 000 € à 12 500 € par diminution d'actions.
Suivant les décisions de l'Associé Unique du 17.04.2025, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 12 500 euros, pour le porter de 12 500 euros à 25 000 euros par création d'actions nouvelles.
En conséquence, l'article 7 a fait l'objet de mentions supplémentaires et l'article 8 des statuts a été modifié.
- Mention supplémentaire Article 7 :
Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07 janvier 2025, le capital a été réduit de 12 500 pour être ramené à 12 500 euros, par voie de rachat et d'annulation de 125 000 actions.
Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 17 avril 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 12 500 euros par incorporation de réserves.- Ancienne mention Article 8:
Le capital social est fixé à 25 000 euros. Il est divisé en 250 000 actions de 0,10 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites à la constitution.
- Nouvelle mention Article 8:
A l'issue de la réduction et de l'augmentation du capital du 17 avril 2025, le capital social est fixé à 25 000 euros. Il est divisé en 250 000 actions de 0,10 euros de valeur nominale, chacune de même catégorie.
Pour avis,

AL25018587

Exco Alpha

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LES COMI DEBOUCHEURS
Forme : SAS
Capital social : 25000 euros
Siège social : 40 GRANDE RUE
58130 GUERIGNY
917725186 RCS de Nevers

Aux termes d'une décision en date du 1 mars 2025, à compter du 1 mars 2025, les associés ont pris acte de la modification de la direction :
- Directeur général : Fabien COMPAIN (partant)
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL25018592

MODIFICATION DU CAPITAL

HOLDING FERNANDES
SCI au capital de 300 000 €
Zone Industrielle
2 Rue Denis Papin
58640 VARENNES-VAUZELLES
890.709.157 RCS NEVERS

Les associés par décisions unanimes du 05/05/25 ont réduit le capital social de 100 000 € pour le porter à 200 000 € par voie d'annulation de 10 000 parts sociales.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
CAPITAL :
Ancienne mention : 300 000 €.
Nouvelle mention : 200 000 €.

AL25018808

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

NATURE NIEVRE
SARL au capital de 5.000 €
Siège : HAMEAU DES SIMONOTS
58330 SAXI BOURDON
877563148 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 13/05/2025, il a été décidé de:
- changer la dénomination sociale qui devient NATURE NIÈVRE
- de remplacer le sigle SAS NATURE NIÈVRE qui devient
NATURE NIÈVRE
Mention au RCS de NEVERS

AL25018823

CALYS
SAS au capital de 25 000 €
Ancien siège social : 67, rue du Briou
58800 CORBIGNY
Nouveau siège social : 1, Route de Sauvry
58270 SAINT BENIN D'AZY
837 471 556 RCS NEVERS

MODIFICATIONS DIVERSES

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 01/04/2025, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Siège social :
- ancienne mention : 67, rue du Briou – 58800 CORBIGNY
- nouvelle mention : 1, Route de Sauvry – 58270 SAINT BENIN D'AZY
Objet social :
- ancienne mention : Transport sanitaire - Activité de taxi
- nouvelles mentions : acquisition, administration, exploitation par location (meublée ou non meublée) ou autrement, aliénation de tous immeubles, biens immobiliers, biens ruraux, bois, forêts - Activités financières d'investissement et de gestion des actifs financiers pour compte propre - Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés

AL25018841

Comptafrance

TRANSFORMATION

SARL THIBAULT FRERES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 800 euros
Siège social : Rue de Gérigny
Zone Industrielle
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
433 961 455 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 9 avril 2025 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société devient THIBAULT FRERES. Le siège est transféré du Rue de Gérigny Zone Industrielle 58400 LA CHARITE SUR LOIRE au 82 rue de Gérigny Zone Industrielle 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.
Son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 800 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Laurent THIBAULT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
La société HOLDING EUROTRAVAUX BTP, SARL au capital de 7 500 euros, ayant son siège social Route de Nérondes 18350 MORNAY BERRY, immatriculée au RCS de BOURGES sous le numéro 449 698 117, représentée par M. Xavier THIBAULT en sa qualité de gérant

AL25018844

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte S.S.P. en date du 24 avril 2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de la NIÈVRE le 28 avril 2025, Dossier 2025 00008124 Référence 5804P01 2025 A 00234.
VENDEUR : « COOP-SAVEURS », S.A.S. au capital de 100 000euros, Siège social : HEROUVILLE SAINT CLAIR (Calvados),1076 rue Léon Foucault - ZI de la Sphère, R.C.S. : CAEN 448757 997 ;
ACQUÉREUR : « 6VGF », S.A.S. au capital de 1 000 000 euros,Siège social : LA TALAUDIERE (Loire) Pôle de la Viande - 55Allée de la Halle, R.C.S. : SAINT ÉTIENNE 934 661 141 ;
OBJET : un fonds de commerce de « Négoce de boucherie en général, charcuterie, triperie, traiteur, vente de volaille», sis et exploité à NEVERS (Nièvre), Rue Henri Bouquillard;
R.C.S. et DÉPOT LÉGAL : NEVERS ;
PRIX : 425 000 euros ;
JOUISSANCE : 24 avril 2025
OPPOSITIONS : à l'étude « l'étude SELARL « ACTES@CONSEILS »,huissier de justice à GUERIGNY (Nièvre), Rue des Meilleurs Ouvriers de France, ZI de Villemenant - BP n°11.
Les oppositions devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.
Pour unique insertion.

AL25018824

SCI SAINT JUST
SCI au capital de 1 500 €
Ramené à 500 €
Siège social : 2, Avenue Saint Just
58000 NEVERS
530 828 441 RCS NEVERS

AVIS DE FUSION

Aux termes d'un projet de fusion-absorption établi par acte ssp du 03/03/2025 entre la société SCI CARLA (389 150 327 RCS NEVERS) « la société absorbée » et la société SCI SAINT JUST « la société absorbante », la société absorbée transfère à la société absorbante et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de ladite société absorbée.
Par décisions du 03/03/2025, l'Associée Unique de la société absorbée SCI CARLA a approuvé le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de ladite société absorbée à la société absorbante.
Aux termes d'un acte ssp du 03/03/2025, les associés de la société absorbante ont approuvé le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée. La société absorbante détenant la totalité des parts sociales de la SCI CARLA, il n'y a eu lieu ni à rapport d'échange ni à augmentation de capital de la société.
La fusion a pris effet d'un point de vue juridique le 03/03/2025 et d'un point de vue comptable et fiscal le 01/01/2025.
Aux termes d'un acte ssp du 28/03/2025 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Capital social :
- ancienne mention : 1 500 €
- nouvelle mention : 500 €
Gérance :
- anciennes mentions : M. André WAGNER, M. Bruno GYS et M. Alexandre LOVATO
- nouvelle mention : M. Alexandre LOVATO dt à NEVERS (58) – Impasse du Pressoir aux Anes

AL25018858

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social :
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. :
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 12, rue Gambetta
ORLEANS 3/5 bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 06/05/2025, enregistré le 12/05/2025 au SPFE de NEVERS, Dossier 2025 0008786 Référence 5804P01 2025 A 00239,
La Société SAINT THOMAS, SARL au capital de 20 000 euros, ayant son siège social à SERMOISE (58000) 94D, Route de Lyon, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 887 751 881, déclarée en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 02/09/2024, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 27/01/2025,
A cédé à
La SAS SODI, SAS au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 94D, route de Lyon 58000 SERMOISE immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 943 265 066,
Son fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité à SERMOISE (58000),94D, route de Lyon, avec transfert de propriété et entrée en jouissance au 06/05/2025,
Au prix de 25 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 17 700 € et aux éléments corporels pour 7 300 €.
Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.

AL25018867

SCI CARLA
SCI au capital de 3 049 €
Siège social : 2, Avenue Saint Just
58000 NEVERS
389 150 327 RCS NEVERS

AVIS DE FUSION

Aux termes de ses décisions du 03/03/2025 l'Associée Unique a approuvé le traité de fusion du 03/03/2025 prévoyant l'absorption de la société SCI CARLA par la société SCI SAINT JUST, SCI au capital de 1 500 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 2, Avenue Saint Just, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 530 828 441.
En conséquence, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, son passif étant pris en charge par la société absorbante.
La SCI SAINT JUST détenant la totalité des parts sociales de la SCI CARLA il n'y a eu lieu ni à rapport d'échange ni à augmentation du capital social de la SCI SAINT JUST.
Les associés de la société absorbante ayant par acte ssp du 03/03/2025 approuvé la fusion, la fusion et la dissolution de la société SCI CARLA sont devenues définitives à cette date.

AL25018870

// DIVERS

SCP Francis LHERITIER - Natalia MANQUAT
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER, notaire membre de la SCP «Francis LHERITIER et Natalia MANQUAT notaires associés», titulaire d'un office notarial dont le siège est à NEVERS (58) 6 avenue Saint Just, office notarial n°58003,
Le SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ, Monsieur Didier Bernard MARLIERE, retraité, et Madame Marie-Claire Elisabeth TRIPOGNEY, infirmière scolaire, demeurant ensemble à SAUVIGNY LES BOIS (58160) 8 route de Nevers, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de CURIENNE (73190) le 2 avril 1985,
Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Francis LHERITIER, notaire associé à NEVERS(58), où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
Pour avis.
Le notaire.

AL25018817

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article
1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 15 avril 2015,
Madame Yvette, Marie-Thérèse DENIZOT, en son vivant retraitée, demeurant à NEVERS (58000), 23 Bis avenue Colbert.
Née à MONTAPAS (58110), le 15 septembre 1935.
Veuve de Monsieur Marcel, Jean AYGALENQ et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 1er janvier 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 30 avril 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut MARIE, Notaire à NEVERS 1 Rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018829

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à 3, rue Henri Barbusse, le 19 mai 2025,
Monsieur Michel, Albert, Pascal GAILLOUSTE né à AGEN (47000) le 17 avril 1962, et Madame Marie-Antoinette MONTAGNINI, née à MARSEILLE (13001) le 6 novembre 1962.demeurant ensemble à VARENNES-VAUZELLES (58640), 8, rue Pablo Neruda, mariés à BON ENCONTRE (47240) le 11 août 1990.
Ont convenus dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial, en adoptant pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL25018885

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA MARINA
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 28 600 euros
Siège social : 7 Place du Champ de Foire
58300 DECIZE
Siège de liquidation : 7 Place du Champ de Foire
58300 DECIZE
528 522 030 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 08 novembre 2024 au siège social, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Julien DIEU, demeurant Place du Champ de Foire - 58300 DECIZE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018806

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COLLEO CONSULTING
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et de la liquidation :
37, Avenue Dufaud
58180 MARZY
814 838 199 RCS NEVERS

Le 06.05.2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.01.2025.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25018828

ANNONCES LÉGALES

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS du 1er mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DES CHAUMES
Siège : 33 rue de la Scierie, 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 6 000 euros
Objet : production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Jérôme DELHOSTAL, demeurant 33 rue de la Scierie, 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
Directeur général : Mme Florence DELHOSTAL, demeurant 33 rue de la Scierie 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, Le Président

AL25018747

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINCAIZE MEAUCE du 1er mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : Colmont Soleil V
Siège : 2 route du Château d'Eau - La Fertille, 58470 SAINCAIZE MEAUCE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 7 000 euros
Objet : Production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. COLMONT Vincent, demeurant 23 chemin du Champ Pagenot, 58240 MARS SUR ALLIER
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, Le Président

AL25018827

GAEC DE FONTENY
Groupement agricole d'exploitation
En commun
Société civile
Au capital de 340 000 euros
Siège social : 5, route de Vergnot
58230 OUROUX-EN-MORVAN
En cours d'immatriculation RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à OUROUX-EN-MORVAN (58) du 12/05/2025, effet au même jour, il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile de personnes, régi notamment par les articles L. 323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : GAEC DE FONTENY ;
- Agrément : Le G.A.E.C. a été agréé par le préfet du département suivant décision définitive en date du 12/05/2025 ;
- Siège : 5, route de Vergnot - 58230 OUROUX-EN-MORVAN ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : Exploitation et gestion de biens agricoles ;
- Capital : 340 000 euros, constitué d'apports en nature ;
- Gérance : ont été nommés gérants de la société sans limitation de durée : Kévin LE GENTIL et Régine AURIBAULT demeurant 5, route de Vergnot - 58230 OUROUX-EN-MORVAN ;
- Cession de parts : Libre entre associés lorsque le G.A.E.C. comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession à des tiers est subordonnée à l'accord unanime des autres associés. Les cessions entre membres associés sont libres. Immatriculation du Groupement au RCS de NEVERS
POUR AVIS.
La gérance.

AL25018830

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique par Me GUERIN PEREIRA en date du12/05/2025, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale :SCI LUANGE
Objet social : l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport,l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers
Siège social : 20 la Bretonnière 58220 DONZY
Capital : 200 euros
Gérance : Madame Ludivine Carline Guylaine BUFFET demeurant à DONZY (58220) 20 La Bretonnière,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL25018861

WM TAILLON
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 1004, route de la Nocle,
La Loge
58250 ST SEINE
Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST-SEINE du 19/05/2025, effet au même jour, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : WM TAILLON
Siège : 1004, route de la Nocle, La Loge - 58250 ST SEINE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 7 500 euros
Objet : Prestation de travaux forestiers : abatage, débardage, coupe de bois, travail à façon et élagage ; Création et entretien de chemins et pistes forestiers ; Travaux publics et privés et notamment travaux de voirie et réseaux divers ; Réparation et aménagement de bâtiment d'exploitation et d'élevage ; Assemblage et pose de charpente métallique, couverture et bardage à destination des bâtiments agricoles et industriels ; Vente et revente de bois de chauffage / pieux et livraison ; Prestations de travaux agricoles.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 2 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mathis TAILLON, demeurant 1004, route de la Nocle, La Loge - 58 250 SAINT-SEINE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58).
POUR AVIS.
Le Président.

AL25018891

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS MULTIPLES

Garage A. GUILLEMIN
Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 7 Rue de la Gare
Zone d'activité des Champs Casselins
89000 SAINT GEORGES-SUR-BAULCHE
423 549 906 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er mai 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Son siège social est transféré à compter du 1er mai 2025 au 18 rue de Montboulon – ZA des Champs Casselins – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE.
Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Libre entre associés. Soumise à agrément pour les cessions à un tiers.
Monsieur Alain GUILLEMIN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :Monsieur Alain GUILLEMIN demeurant 25 Rue de l'Abican 89250 SEIGNELAY

AL25018772

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

PHARMACIE DE MALAY LE GRAND
Société d'Exercice Libéral
à responsabilité limitée
Transformée en société
d'exercice libéral par actions simplifiée
Au capital de 640 000 euros
Siège social : 6 Rue de Sens
89100 MALAY LE GRAND
752 958 363 RCS SENS

Aux termes d'une décision des associés en date du 18 mars 2025 devenue définitive selon décision du 6 mai 2025, la collectivité des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter du 1er juin 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 640 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Madame Catherine NOURI et Monsieur Khemaïs NOURI, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENTE DE LA SOCIÉTÉ :Madame Catherine LOMBARD épouse NOURI
Demeurant 4 rue du Poirier à la Love Les Thorets – 89320 CERISIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL :Monsieur Khemaïs NOURI
Demeurant 4 rue du Poirier à la Love Les Thorets – 89320 CERISIERS

AL25018812

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI POT AU FEU
au capital de 102.500,00 €
Siège social : MALIGNY (89800)
1 rue du Colombier
RCS Auxerre 485 275 366

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2023 M. Régis LANGLOIS a démissionné de sa fonction de co-gérant. Quitus de sa gestion lui a été donnée. En remplacement a été nommée Madame Lucie POULET, épouse de Monsieur Arthur BOCHE, chargée de mission, demeurant à CHAMALIERES (63400) 6 rue de la Malodière, née à Migennes (89400), le 8 avril 1989, pour une durée indéterminée.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion

AL25018821

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LA POMMERAIE
Société Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège social à APPOIGNY (89380)
3 A rue Georges Guyot
319 053 906 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 27/02/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 270 boulevard de la Guillaumée à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000).
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL25018822

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

S.C.P LA FERME DU COGNE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 046,06 euros
Siège social : La Ferme de bois joli
89340 SAINT-AGNAN
778 680 751 RCS SENS

Par AGE du 31/12/2024, la collectivité des associés a :
- Pris acte de la démission de Monsieur Bruno CHEMIN de ses fonctions de cogérant.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour avis, la gérance.

AL25018836

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
37 Quai Ulysse Besnard
41000 BLOIS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CARPE DIEM
SCI au capital de 210 000 euros
Dont le siège social est
Sis 5 allée de Richards
Prunoy,
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Immatriculée au RCS de SENS
Sous le numéro 918 912 130

Aux termes d'un PV d'AGE en date du 25 mars 2025, les associés de la société CARPE DIEM ont décidé de transférer le siège social au 14, rue des Prés verts - 89113 CHARBUY à compter du 25 mars 2025.

AL25018838

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC DES PLANTES
GAEC au capital de 177 572,62 €
Siège social : 89440 PRÉCY-LE-SEC
332 698 802 RCS AUXERRE

Le 14 avril 2025, l'associé unique a constaté la fin des fonctions de gérant de M. Gilles RAMEAU au 9 mars 2023, date de son décès, et a complété le libellé de l'adresse du siège social qui est : 4 Petite Ruelle - 89440 PRÉCY-LE-SEC.
Pour avis, la gérance.

AL25018848

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ASM PRUNIÈRE
Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 4 425,00 €
Siège social : 8 Vignes des Devaux
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
RCS SENS 451 150 213

Par une décision de l'associé unique du 15/04/2025, l'associé unique a décidé d'ajouter à l'objet social de la société l'activité de : installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie, prenant effet le 15 avril 2025.L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis, la présidence.

AL25018849

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA BOUGNIOT
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 99 625,43 euros
Siège social : route de Chemilly
89700 BÉRU
405 271 537 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2025, la collectivité des associés a décidé de :
- Compléter le libellé de l'adresse du siège social qui est : 2 route d'Auxerre, 89700 BÉRU
- Réduire le capital social de la société de 1 600,43 € le portant à 98 025,00 €
- Prorogé la durée de la société de 77 années, reportant ainsi son terme au 4 juin 2123
- Nommé M. David BROCHOT, demeurant à CHASSY (89110), 1 chemin du Sentier Pinon, aux fonctions de gérant.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 1er mai 2025.
Pour avis, la gérance.

AL25018876

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de NOYERS et de CENSY
Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2025-0161 du 19 mai 2025
Une enquête publique relative à la demande de neuf permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 113 ha et d'une puissance totale de91,6 MWc sur le territoire des communes de NOYERS et de CENSY, déposée par la SAS CONTIS 8 (entreprise GLHD), **sera ouverte aux mairies de NOYERS et de CENSY pendant 32 jours consécutifs, du mardi 10 juin 2025 (9h) au vendredi 11juillet 2025 (17h).**
Le dossier de demande de neuf permis de construire (comprenant une étude d'impact, un avis de l'Autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales consultées) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, **du mardi 10 juin 2025 (9h) au vendredi 11 juillet 2025 (17h), en mairies de NOYERS et de CENSY**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Une commission d'enquête a été désignée. Elle se compose d'un président, Monsieur Pascal FOUGÈRE, deux membres titulaires, Madame Catherine SEMBLAT et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, ainsi que d'un commissaire enquêteur suppléant,Monsieur Jean-Marc DAURELLE.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commission d'enquête (ou l'un de ses membres) recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,
- à la mairie de NOYERS (89310) :
mardi 10 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
jeudi 19 juin 2025 de 15 h 00 à 18 h 00,
samedi 5 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
vendredi 11 juillet 2025 de 14 h 00 à 17h 00.
- à la mairie de CENSY (89310) :
mercredi 25 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.
Par ailleurs, une réunion publique sera organisée à la salle polyvalente François CHANUT de NOYERS, le samedi 21 juin2025 de 9 h 30 à 11 h 30.
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-noyers-censy@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit au siège de l'enquête :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de NOYERS, 9place de l'Hôtel de Ville
ou
- par courrier adressé à la mairie de NOYERS, à l'attention du président de la commission d'enquête.
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse **https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-classees-Loi-sur-l-eau-Declaration-d-Utilite-Publique-Photovoltaique/Enquetes-Publiques**
ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 10 juin 2025 au 11 juillet 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.16 ou au 03.86.72.79.89.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairies de NOYERS et de CENSY,ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de :
Monsieur Charles de POUMAYRAC, responsable du projet pour l'entreprise GLHD - 8 allée Pierre-Gilles de Gennes - 33650 MARTILLAC
email : c.depoumayrac@glhd.fr - Tel :07.87.61.44.11

AL25018877

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Vendredi 27 juin 2025 à 14H00
au Palais de Justice d'AUXERRE (89), 1 place du Palais de Justice. En un lot
UN ENSEMBLE IMMOBILIER à SENNEVOY-LE-BAS (89160)
2 et 4 rue Harry
Consistant en :
Au 4 rue Harry : une partie à usage d'habitation (de 155 m² environ).
Élevée sur sous-sol, rez-de-chaussée et étage, de 5 pièces principales, avec cave Plusieurs granges.
Au 2 rue Harry : Bâtiment à l'état d'abandon.
Le tout sur un terrain de 12 ares 74 centiares.
LIBRE de toute occupation au 10/09/2024 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 33.000 Euros
(outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00031, à **Maître Isabelle GODARD**, Avocate à AUXERRE (89), membre de la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,
2 rue Faidherbe, **Tél. : 03 86 65 60 85.**
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Mardi 17 juin 2025 de 9 H 00 à 10 H 00

AL25018845

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (89)
Place du Palais de Justice
Le vendredi 27 juin 2025 à 14h00
EN UN LOT
APPARTEMENT de 46,51 m² sis à AUXERRE (89) 2 et 4 avenue Charles de Gaulle au 2ème étage Bât. F : salon avec cuisine, une chambre, SdB avec WC – Au 1er ss Bât. W : PARKING n° 73
Mise à Prix : 33.000 € (Loués)
Consignation 3.300 €
S'adresser : - À Maître Cyril GUITTEAUD, Avocat au Barreau d'AUXERRE, membre de la Société Civile Professionnelle inter-barreaux Société d'Avocats Cyril GUITTEAUD – Anne-Gaëlle LECOUR, demeurant 21 Rue du Temple 89000 AUXERRE - contact@gl-avocats.com dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente - À Maître Edith SAINT-CENE, association d'avocats inscrite au Barreau de Paris, demeurant 4, rue de la Bienfaisance – 75008 Paris,
Tél : 01.88.61.49.40
Email : esaintcene@asmavocats.fr
Au Greffe du JEX du TJ d'AUXERRE où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 25/00001)
Visite le lundi 16 juin 2025 de 11h à 12h
INTERNET : www.licitor.com - www.asmavocats.fr

AL25018865

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal Judicaire d'AUXERRE (89)
Place du Palais de Justice
Le vendredi 27 juin 2025 à 14h00
EN UN LOT
APPARTEMENT de 56,97 m² sis à AUXERRE (89) 2 et 4 avenue Charles de Gaulle au 2ème étage Bât. F : salon avec espace cuisine, 2 chambre, SdB, WC – Au 1er ss Bât. W : PARKING n° 74
Mise à Prix : 37.000 €
Consignation 3.700 €
S'adresser : - À Maître Cyril GUITTEAUD, Avocat au Barreau d'AUXERRE, membre de la Société Civile Professionnelle inter-barreaux Société d'Avocats Cyril GUITTEAUD – Anne-Gaëlle LECOUR, demeurant 21 Rue du Temple 89000 AUXERRE - contact@gl-avocats.com dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente
- À Maître Edith SAINT-CENE, association d'avocats inscrite au Barreau de Paris, demeurant 4, rue de la Bienfaisance – 75008 Paris, Tél : 01.88.61.49.40 – Email : esaintcene@asmavocats.fr
- Au Greffe du JEX du TJ d'AUXERRE où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 25/00002)
Visite le lundi 16 juin 2025 de 10h à 11h
INTERNET : www.licitor.com - www.asmavocats.fr

AL25018864

Maître Cyril GUITTEAUD
Membre de la Société Civile
Professionnelle inter-barreaux
Société d'Avocats Cyril GUITTEAUD
Anne-Gaëlle LECOUR
Avocat au Barreau d'AUXERRE
Demeurant 21 Rue du Temple
89000 AUXERRE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

Situés sur la commune de MONETEAU 89470 (YONNE) – 1 Rue François Brochet
Une maison de plain-pied à usage d'habitation de 93,25 m², comprenant :
- Une pièce principale, une cuisine, trois chambres, une salle de bains, un wc
Un garage, avec accès aux combles
Un terrain attenant, avec cabane de jardin
Le bien est libre d'occupation
Cadastrés section AY n°418, d'une contenance totale de 00ha 05a 99ca
MISE A PRIX 60.000,00 € outre charges et frais avec faculté de baisse en cas de carence d'enchères jusqu'à la somme de 36.000 €
VISITES SUR PLACE MARDI 17 JUIN 2025 DE 14H00 A 15H00
ADJUDICATION VENDREDI 27 JUIN 2025 A 14H00
TRIBUNAL JUDICIAIRE – JUGE DE L'EXECUTION – PLACE DU PALAIS DE JUSTICE – 89000 AUXERRE
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :
- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°24/00006
- SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocats au Barreau de LYON, demeurant 20, Bd. Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON ; (Références : 20230867)
- SCP INTER-BARREAUX Société d'Avocats GUITTEAUD – LECOUR, Avocats au barreau de SENS et AUXERRE, demeurant 21 Rue du Temple – 89000 AUXERRE (Références : 23448)
- Sur les sites internet :
www.axiens.legal et www.encherespubliques.com

AL25018873

// DIVERS

AVIS AU PUBLIC

Concertation préalable
Commune de Molosmes
La société SUNTI porte un projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Molosmes (89700). Ce projet est situé au lieu-dit « Les Graveries », à environ 2 km du centre-bourg. Il vise à développer une synergie entre production agricole et production d'électricité photovoltaïque. Le projet est ainsi développé sur des parcelles agricoles actuellement exploitées en cultures céréalières. L'emprise du projet concerne environ 53 hectares.
À ce jour, plusieurs expertises menées confirment la faisabilité du projet sur les thématiques agricoles et énergétiques. C'est dans cette perspective que nous vous proposons, de manière volontaire, de vous en présenter les résultats.
La concertation préalable se déroulera du 10 juin au 26 juin 2025 inclus en mairie de Molosmes. Le projet étant encore à un stade de développement, **il ne s'agit pas d'une enquête publique**, mais bien d'une rencontre préalable afin de présenter le projet envisagé, répondre aux questions et recueillir les remarques et observations afin de faire évoluer le projet et ses composantes.
Un représentant de SUNTI sera présent sur place le mardi 10 juin entre 9h et 12h, et de 14h à 18h et le jeudi 26 juin de 9h à 12h et de 13h à 15h30 pour présenter le projet, échanger avec le public et répondre aux questions.
Le public est invité à consulter le dossier et à faire part de ses observations, propositions et contre-propositions, aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie de Molosmes, à savoir de 9h à 12h et de 14h à 18h les mardis, ainsi que de 8h à 12h et de 13h à 15h30 les jeudis.
Le présent avis sera disponible sur le site internet de Sunti (https://www.sunti.fr).
Pendant toute la durée de la concertation, les observations pourront être consignées sur un registre déposé en Mairie de Molosmes.
Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire de Molosmes, Concertation Préalable dans le cadre du projet agrivoltaïque des Graveries, Mairie de Molosmes - 2 rue de Tonnerre 89700 Molosmes.
Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai maximal de trois mois et disponible en mairie de Molosmes (89700) et sur le site internet de Sunti.
Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation préalable.

AL25018815

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 7 juillet 2001,
Madame Jeannine Georgette KACZTAN, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000) 14 rue Guynemer.
Née à AUXERRE (89000), le 14 septembre 1933.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à AUXERRE (89000), le 24 février 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associée à AUXERRE (Yonne), le 06 mai 2025, suivi d'un acte reçu par Maître Chrystèle HILLION-CORDET, Notaire en l'Office notarial de VERMENTON (Yonne), Place de l'Église, le 9 mai 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN,notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Église, référence CRPCEN : 89027,dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE (89000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018819

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCÉDURE CIVILE
LOI N° 2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 9 janvier 2025Monsieur Jean-Pierre André Louis GOUSSET a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 21 février2025 et d'un acte de notoriété du 4 avril 2025 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET,notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018840

ANNONCES LÉGALES

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laurence PAGET, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à CHEROY (Yonne), 16, rue de la République, CRPCEN 89074 , le 14 mai 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens avec attribution intégrale au survivant des époux :
Monsieur Claude José Pierre DUPUITS, retraité, et Madame Marie-Claude MANNEVY, retraitée, demeurant ensemble à MONTACHER-VILLEGARDIN (89150) 5 route de César.
Monsieur est né à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 14 mars 1953,Madame est née à MONTACHER-VILLEGARDIN (89150) le 9 octobre 1954.
Mariés à la mairie de MONTACHER-VILLEGARDIN (89150) le 14 juin 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25018853

COMMUNE DE LIGNY-LE-CHÂTEL

APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU

Par délibération en date du 6 mai 2025, le conseil municipal a approuvé la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Ligny-le-Châtel.
Cette délibération est affichée en mairie de Ligny-le-Châtel pendant un mois à compter du 16 mai 2025.
Le dossier la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Ligny-le-Châtel aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

AL25018857

SOLIHA 89
Siège social : 32 avenue de l'Ocrerie
89000 AUXERRE
Siret : 778 645 853 00061
APE 8899B

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1re convocation : jeudi 05 juin à 11h00
32 rue de l'Ocrerie – 89000 AUXERRE
2e convocation : lundi 23 juin à 11h00
32, rue de l'Ocrerie – 89000 AUXERRE
Ordre du jour :
- Validation du Procès-Verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire
- Rapport financier exercice 2024
- Rapport de gestion
- Rapport du Commissaire Aux Comptes
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport d'activités
- Résolutions.

Questions diverses
Le Président du Conseil d'Administration,
Didier MICHEL

AL25018868

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BRANNAY – bois taillis - 1 ha 29 a 74 ca - 'BOIS DE DERRIERE' : A – 0386 – 0392 – 0404 – 0405 – 0408 – 0409 - 0410 - 'LES BONNEAUX' : A – 0513 - 0514 - 'BOIS DE GAUDRY' : A - 0071 – zonage : zone N du PLU.
FOUCHERES - bois taillis - 8 a 90 ca - 'LES REBOURSINS' : YW – 0075 – 0077 – zonage Zone N du PLU.
LA BELLIOLE – prés - 1 ha 06 a 60 ca - 'LES GRAVOIS' : ZD – 0017 - 0020 – zonage : zone N du PLU.
NAILLY – bois taillis - 1 ha 09 a 95 ca -'LA PATURE' : A - 0081 - 'LES CASSEVETTES' : A - 0428 - 'LE BUISSON A JEAN VALTAT' : A - 0823 - 'VALLEE DU MARCHAIS' : B – 0793 – 0820 - 1145 - 'LE CREUX' : B – 0648 – 0751 - 1112 - 'GRANDES VALLEES' : C - 1224 - 'MARCHAIS COAMEL' : H - 0320 - 'LE PUITS DE GY' : H - 0904 – zonage : zone N du PLU.
PERRIGNY - Location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/10/2025 de diverses parcelles en nature de terre et pré - 24 ha 27 a 62 ca - 'LES RIGOLETTES' : AB - 0443 - 'LE VERGER' : AD – 0224 – 0226 – 0233 – 0383 – 0386 – 0387 – 0396 – 0397 – 0399 - 0404 - 'ENTRE LES DEUX RUS' : AD – 0168 – 0184 – 0185 - 0187 - 'LES VAUX ET LES BORDES' : AE – 0058 – 0059 – 0060 – 0061 - 0066 - 'TERRES ET VIGNES DE BREAND' : AE - 0117 - 'LES BORDES' : AE – 0033 – zonage : zones A et N du PLU.
SAINT VALERIEN - bois taillis et terre - 52 a 20 ca - 'LA BONHOMMERIE' : C - 0774 - 'BOIS DES GIBEAUX' : F – 0768 – zonage : zone N du PLU.
VILLEBOUGIS - bois taillis - 44 a 05 ca - 'BOIS TRILLOT' : A – 0159 - 0177 - 'LES QUINZE ARPENTS' : B – 0054 – zonage : zone N du PLU.**Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/06/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus**. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25018887

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL D B Rénovation

SARL au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 8 Avenue Denfert-Rochereau
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 818 708 810

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour
L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Monsieur Daniel BELAVAL, demeurant à CHAMPS SUR YONNE (89290) 26 Route de Petit Vaux, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au siège social.
L'adresse de la correspondance est au 26 Route de Petit Vaux – 89000 AUXERRE où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL25018855

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 28.04.2025, l'associé unique de la société civile en liquidation DEEP PARTNER au capital de 20.000 €, siège social et de liquidation à AUXERRE (89000) 10, rue Sous Murs, 793 569 831 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31 décembre 2024, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL25018814

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DE LA LUZERNE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 385 400,00 euros
Siège social : 5 rue de la Luzerne
89310 POILLY-SUR-SEREIN
752 330 340 RCS AUXERRE

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
Monsieur Mathieu NICOLLE demeurant 5 rue de la luzerne – 89310 POILLY-SUR-SEREIN.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :5 rue de la Luzerne – 89310 POILLY-SUR-SEREIN, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur.

AL25018835

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BGO

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 11 Rue des Isles,
ZI de la Plaine des Isles,
89470 MONETEAU
Siège de liquidation : 11 Rue des Isles,
ZI de la Plaine des Isles,
89470 MONETEAU
981 660 962 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 5 mai 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Guillaume MARY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25018880

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à VILLENEUVE SUR YONNE du 15/05/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MTB
Siège social : ZI Rue Gutenberg, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Objet social : - l'acquisition d'un immeuble sis 10 Rue Gutenberg 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction,
- le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, …), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Thomas BARRE, né le 19/06/1982 à SENS (89), demeurant Les Sauqueux 89330 ST JULIEN DU SAULT et Monsieur Mickaël BOUILLET, né le 25/05/1980 à RENNES (35) demeurant 41 Rue Charles de Gaulle 89140 MICHERY
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis, la Gérance

AL25018707

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/04/2025 à NAILLY, il a été constitué une société par actions simplifiée.
Dénomination sociale : MISTER BÂT 89
Forme : Société par actions simplifiée régie par les articles 1832 du code civil, L 227-1 et suivants du code de commerce par les décrets pris pour leur application.
Objet : La société a pour objet : Maçonnerie et béton armé, plâtrerie, peinture, revêtement de surface en matériaux durs, rénovation intérieure, menuiseries intérieures et extérieures, isolation thermique et acoustique.La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.
Capital social : 3 900,00 €
Siège social : Zone Artisanale Foss la Vernière Z.I 89100 NAILLY.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Présidente : Mme Mélanie BOULAIS demeurant MICHERY (Yonne), 44 rue Charles de Gaulle.
Cessions de parts : Les cessions sont libres entre actionnaires mais lorsque la société comprend plus de 2 actionnaires les cessions sont soumises à agrément à l'unanimité. Toutes les autres cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des actionnaires.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, la Présidente.

AL25018816

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 16 mai 2025, il a été constitué une société :
Dénomination : FAKHER CAPITAL INVEST.
Forme : société par actions simplifiée.
Capital : 1.000 euros. Siège social : 39, rue de Plaisance, 89140 PONT SUR YONNE.
Durée : 99 ans.
Objet : la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : la détention, la gestion, la prise de participations, la souscription, l'achat, la vente, la location, le prêt de toutes participations, titres de sociétés, valeurs mobilières ; la direction, l'animation, l' accomplissement de toutes de prestations de direction, d' animation, prestations administratives, prestations de gestions, prestations comptables et financières au profit de ses filiales. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.
Président : Monsieur LAGHA Fakher demeurant 39, rue Plaisance, 89140 PONT SUR YONNE.
Cession des actions : la cession des actions des associés est libre. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital quelles représentent.
Immatriculation au RCS de SENS.

AL25018860

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ
d'un accès illimité
au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225€

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

// MACHINISME

Des viticultrices au volant de leur indépendance

Brider son autonomie à cause d'un problème technique ? Inconcevable pour la dizaine de viticultrices qui a suivi une formation en machinisme, coorganisée par la MSA du Languedoc et Vox Demeter, sur l'Agrocampus Nîmes-Rodilhan. Objectif : apprendre à se débrouiller seules, sans crainte de jugements.

Des astuces. Voici ce qu'est venue chercher la dizaine d'agricultrices lors de la formation machinisme qui s'est déroulée à l'Agrocampus Nîmes-Rodilhan, en présence d'Isabelle Pèlegrin, directrice de l'exploitation de l'établissement, le Domaine de Donadille. Lancée sous l'impulsion d'Anaïs Amalric-Joary, présidente du comité départemental du Gard de la MSA du Languedoc, et coorganisée avec l'association Vox Demeter, cette formation avait pour objectif de permettre aux femmes d'échanger librement sur leur quotidien professionnel et de se former dans un cadre bienveillant, sans crainte de jugements. Pour cette première, le groupe était exclusivement composé de viticultrices.



JB

Le triangle d'attelage est laissé de façon permanente sur le tracteur et facilite la pose des outils.

Le constat d'une dépendance aux hommes

«Chaque année, on nous demande de faire des actions pour la journée de la femme en mars», explique Anaïs Amalric-Joary, en GAEC avec sa mère et sa sœur depuis 2012, à Foissac. *« Si c'est pour avoir des pancartes avec notre photo dessus, ça ne fait pas avancer les conditions des femmes dans le milieu agricole »*. La présidente est ainsi partie d'un constat simple : *« J'ai plutôt du mal à atteler et désatteler mon tracteur, et j'ai souvent besoin de l'aide de mon père pour mettre le cardan ou les flexibles hydrauliques. Cela peut constituer un frein pour des femmes qui souhaitent s'installer, mais également pour les salariées tractoristes qui peuvent ne pas être embauchées. Il ne faut pas que ce soit des problèmes techniques qui nous empêchent d'être épanouies »*. Un avis partagé par le comité départemental de la MSA et discuté avec Éric Argiolas, préventeur à la MSA, et Vanessa Riou, administratrice à Vox Demeter, structure engagée dans la reconnaissance et l'accompagnement des femmes en agriculture.

Un premier sondage auprès d'agricultrices a permis d'affiner la thématique de cette journée test. *« Toutes ont exprimé le besoin d'être autonomes, notamment sur le tracteur. 40 % d'entre elles disent encore dépendre d'un homme pour certaines tâches »*, explique Vanessa Riou. Un constat que partage Anaïs Amalric-Joary. *« Quand j'étais jeune, je montais sur le tracteur avec mon père, mais sans le conduire. Ce n'est pas instinctif pour eux d'apprendre à leur fille à s'en servir ou de leur expliquer comment ça marche »*.

Pour Éric Argiolas et Vanessa Riou, les organisateurs, il était essentiel d'afficher clairement le mot "Femme" dans le titre de la formation, pour encourager les participantes à franchir le pas. *« Un homme qui s'y reprend à deux fois en reculant un tracteur, personne ne lui fait de remarque. Pour une femme, ce n'est pas le cas »*, confie Anaïs Amalric-Joary. Créer un climat de confiance était un objectif clé et dès la matinée, pari réussi ! Les échanges sur le quotidien ont immédiatement permis de briser la glace. Et cette approche bienveillante avait commencé bien avant, dès l'organisation, avec des horaires pensés pour s'adapter aux impératifs des mères et aux rythmes scolaires.

> ***« Il ne faut pas que ce soit des problèmes techniques qui nous empêchent d'être épanouies »***

Des solutions simples également utiles aux hommes

L'après-midi était placé sous le signe de la pratique, sous la houlette de Renaud Cavalier et Pierre-Denis Cault, conseillers en agroéquipement à la Chambre d'agriculture du Gard. Au programme : accouplement des circuits hydrauliques, gestion du GPS, des caméras embarquées, présentation de logiciels… et bien d'autres. Les agricultrices ont découvert des astuces concrètes pour simplifier les manipulations et gagner en autonomie.

Mais la star de l'atelier était le triangle d'attelage. *« Les femmes voulaient des techniques pour atteler les outils »*, explique Pierre-Denis Cault. *« On a eu l'idée de leur présenter ce système, rarement mis en avant dans les salons, alors qu'il est hyper pratique. D'habitude, on attelle chaque outil directement sur le relevage du tracteur. Avec le triangle, il reste fixé en permanence sur le tracteur et permet d'accrocher les outils beaucoup plus facilement »*. Une aide précieuse, financée par la MSA et désormais conservée au Domaine de Donadille, à l'Agrocampus. *« On nous a montré des équipements abordables comme un embout pour les prises hydrauliques ou des cales pour les pédales, mais il faudrait aussi faire passer le message aux constructeurs »*, plaide Anaïs Amalric-Joary. *« Avec quelques ajustements, ils pourraient nous simplifier la vie. À 80 000 euros le tracteur, on pourrait espérer un petit embout qui nous aide à atteler sans forcer ! »*

L'idée d'un achat groupé de triangles d'attelage est déjà sur la table… et pourrait ne pas s'arrêter là. Car au-delà des agricultrices, cette formation a mis en lumière un constat unanime : ces outils sont aussi précieux pour les hommes, quel que soit leur âge. *« Forcer n'est pas toujours la meilleure solution »*, rappelle le conseiller de la Chambre. Après tout, vieillir sans séquelles physiques est quand même une perspective séduisante, non ?

Test réussi et déploiement du dispositif pour toutes

Au vu du succès de cette formation et de l'engouement du groupe pilote, le verdict est unanime : à refaire ! La prochaine étape ? Structurer un véritable réseau de femmes agricultrices et organiser d'autres formations adaptées à leurs besoins.

« Cette première journée était plutôt un laboratoire », explique Éric Argiolas, immédiatement séduit par l'initiative. *« Les participantes étaient à l'aise et à la fin, elles voulaient toutes aller plus loin. On sait qu'il y a une demande et une volonté de créer un réseau. Reste à trouver la meilleure façon de le faire vivre : des rencontres régulières ? Des visios ? Un groupe WhatsApp ? En tout cas, d'autres formations sont déjà en réflexion. On pense notamment à une session en cave de vinification et j'ai déjà cinq ou six femmes intéressées »*.

Toujours avec le même objectif : évaluer les contraintes techniques et simplifier le quotidien.

Les idées fusent. *« On aimerait aussi une deuxième session sur la mécanique agricole »*, ajoute Anaïs Amalric-Joary. *« Vidange, entretien, hydraulique… Une formation simple et adaptée. On a déjà suivi des formations, mais elles allaient trop loin techniquement. Dans l'enseignement agricole, on entre trop dans les détails et finalement, ça ne nous sert pas vraiment »*.

L'ambition de la MSA du Languedoc et de Vox Demeter ne s'arrête pas là. *« L'idée, c'est que cette dynamique essaime, que d'autres conseillers MSA dans d'autres territoires s'en emparent et l'adaptent à leurs publics »*, souligne Vanessa Riou.

Un projet qui a tout son sens pour Éric Argiolas : *« Notre métier, c'est d'aider les gens à moins s'abîmer au travail et à leur faciliter la vie. Mais ce qu'on construit va encore plus loin. C'est un cercle vertueux qui remet aussi en question certains rapports hommes-femmes dans le milieu agricole. C'est un vrai sujet de société aujourd'hui »*. Les lignes bougent dans l'agriculture. Et ce n'est que le début.

Jenny Bernard

Ekaterina de Cazenove, Domaine de Cassagnas

« C'était la première fois que j'entendais ça »



Gaëtan de Cazenove

***« C'était super. On a pris en compte nos difficultés en tant que femmes dans ce milieu »*, raconte Ekaterina de Cazenove, cheffe exploitante à Saint-Julien-de-Cassagnas (30). Poser des questions *« sans se sentir bête car il n'y a que des femmes »* était rassurant. *« Au départ, j'ai dit à Éric que je ne pouvais pas venir car je m'occupais de mon bébé de trois mois »*, poursuit-elle. *« Il m'a répondu que je pouvais venir avec lui. C'était la première fois que j'entendais ça »*. Comme d'autres, Ekaterina de Cazenove n'est pas issue du milieu agricole et a donc dû tout apprendre sur le tas. *« Quand j'étais petite, on me donnait des poupées et non des voitures. Je n'ai pas la facilité de mon mari dans le domaine de la mécanique. Atteler un outil était un enfer au début et à chaque fois, je devais m'organiser avec lui pour qu'il m'aide »*, explique-t-elle, après s'être procuré un produit qui facilite l'entretien du relevage. *« Je n'avais pas de connaissance du triangle d'attelage. C'est une bonne idée, mais il faut quand même bricoler un peu pour rendre complètement autonome cet outil »*. Avec une liste de contacts et des vidéos pleines d'astuces, la viticultrice repart outillée, prête à mettre en pratique ses apprentissages dès la fin de son congé maternité.

// MOISSONS

En Massey 510, encore cet été

Une exploitation du canton d'Arnay-le-Duc moissonne avec trois machines de 1965. Il y aura néanmoins un « petit » changement cette année.



La famille Raze utilisera une nouvelle fois la moissonneuse de son grand-père, lancée sur le marché il y a 60 ans.

Elles tournent bien, alors pourquoi changer ? Depuis une quarantaine d'années, la famille Raze du village d'Uchey réalise ses moissons aux volants de trois Massey Ferguson 510. *« Nous avons chacun la nôtre : Claude mon père, Nicolas mon frère et moi ! »*, informe Marius Raze, installé en 2020 sur l'exploitation de polyculture-élevage située à Uchey, à deux pas de Thury. Hubert, le grand-père de ce jeune homme de 25 ans, avait été acheté la première de ces machines dans les années quatre-vingt : *« les deux autres sont arrivées par la suite. Depuis, ces trois moissonneuses tournent chaque été chez nous sur nos 80 ha de cultures. Nous récoltons du blé, de l'orge, de l'avoine, de la féverole… tout sauf du tournesol, pour lequel nous sollicitons une entreprise »*. Toutes les batteuses marchent parfaitement bien, assure Marius Raze : *« les pépins sont rares et minimes. Il y a toujours quelques bricoles, mais nous trouvons encore des pièces neuves chez Mortier, à Censerey. Les courroies, nous en achetons une quinzaine tous les ans pour environ 500 euros »*.

Une nouveauté

Le Gaec d'Uchey ne procédera pas de la même façon d'ici deux mois, pour ces moissons 2025 : *« en effet, pour la première fois chez nous, nos trois anciennes moissonneuses ne tourneront pas ensemble, deux seront laissées de côté. Une seule sera utilisée, voici la raison : en début d'année, nous sommes tombés à tout hasard sur une très bonne occasion avec une New Holland TX68 qui appartenait à Sébastien Ledoux, le gérant de l'ETA de l'Auxois Morvan. C'est cette entreprise qui intervient chez nous pour le tournesol, et cette machine de 1995 était à vendre. Très bien entretenue, elle nous a séduits ! »*. Ce nouvel équipement permettra de moissonner la majorité des cultures, la plus ancienne 510 ne sera monopolisée que pour les plus petites parcelles. *« Cette batteuse a une grande valeur sentimentale pour nous, et elle restera très pratique dans de petits champs entourés de haies, où la coupe de la TX n'aura pas à être transportée, montée puis démontée »*, indique Marius Raze.

La New Holland apportera logiquement des changements dans le travail : *« la coupe fait 6,10 m contre 3,60 m pour nos trois 510… Le confort sera accru avec une cabine, équipement absent chez nous jusqu'à présent ! »*

Moins de poussière

« La chaleur n'était pas forcément un problème, au contraire de la poussière, ce sera plus agréable sur ce point. Oui, en confort de travail, nous allons y gagner. La personne qui pressera gagnera aussi du temps, c'est certain. Comme dit précédemment, notre plus ancienne 510 sera encore de la partie, elle a juste un problème de poulie et de roulement à régler d'ici la moisson ». Promis, Terres de Bourgogne retournera à Uchey courant juillet pour voir la Massey en action, avec un article ainsi qu'une vidéo qui sera postée sur notre page Facebook et sur notre site internet. Notre journal dédiera un autre de ses articles à Uchey, où sera organisé un nouveau concours de labour à l'ancienne à la fin du mois d'août : *« nous donnons rendez-vous aux participants et aux visiteurs le dimanche 24 pour une très belle journée conviviale »*, invite le jeune agriculteur qui préside les Vielles charrues de Viévy, association organisatrice du concours.

AG

// FENAISON-TRAVAIL DU SOL

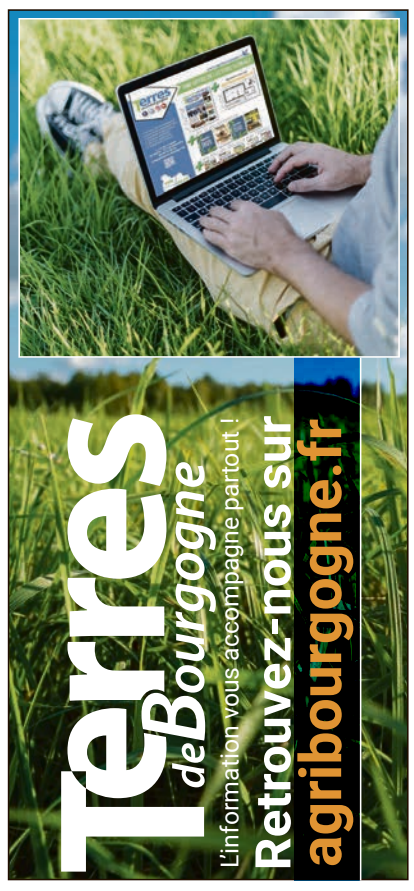
Premier événement Kuhn chez Farminove

Farminove, concessionnaire Case IH à Neuilly-lès-Dijon, en Côte-d'Or, distribue les gammes Kuhn herbe, sol et élevage depuis septembre dernier, sur son secteur côte-d'orien. Le 13 mai, une journée de présentation des matériels de fenaison et de travail du sol était organisée.



Faucheuses, faneurs, andaineurs disponibles pour cette campagne étaient présentés.

Cette journée de présentation, organisée à la concession Farminove de Neuilly-lès-Dijon le 13 mai, à la veille de la saison, a permis aux visiteurs de découvrir les dernières machines disponibles pour la récolte des fourrages. C'était aussi l'occasion d'échanger avec les équipes de la concession et les responsables techniques et commerciaux du constructeur alsacien Kuhn. Désormais toute la gamme des faneuses de 5,20 m à 17,20 m adopte le nouveau rotor Optitedd. La robustesse est renforcée grâce aux assiettes, bras et fourches qui permettent une plus grande longévité dans des conditions intensives et un diamètre des dents passé de 9 à 10 mm. Du côté du travail du sol, la nouvelle herse rotative HR 6030 était présentée. Remplaçant le modèle HR 6004, ce modèle de 6 m de large adopte un lamier avec plus de dégagement au-dessus des rotors et un réglage hydraulique du rouleau et de la barre niveleuse, contrairement à la 6004. Cette machine peut également être combinée avec une barre de semis selon un choix de départ qui change quelques spécificités sur le bâti de cette herse. Autre outil présenté : le déchaumeur Optimer XL est équipé de grands disques de 620 mm de diamètre tandis que la gamme L est dotée de disques de 510.



LOISIRS

// BIENVENUE À LA FERME

On pique-nique à Dijon ?

Le réseau des producteurs fermier prépare un joli rendez-vous place de la République, à Dijon.

Samedi 14 juin, le réseau Bienvenue à la Ferme, composé de milliers d'agriculteurs à travers la France et de 75 producteurs en Côte-d'Or, vous fera redécouvrir le bon goût des produits fermiers. Les agriculteurs adhérents au réseau, connus pour partager leur quotidien et leur production depuis leurs fermes et leurs points de vente directe, investissent pour la deuxième année consécutive la place de la République à Dijon. Ils viendront directement à la rencontre des Dijonnaises et Dijonnais lors d'un événement exceptionnel soutenu par la Ville de Dijon et Dijon Métropole.
Quoi de mieux qu'un grand pique-nique fermier et convivial pour se régaler de produits sains et locaux et célébrer à cette occasion l'agriculture sous toutes ses formes, tisser des liens avec les producteurs, mais aussi partager un bon moment autour d'activités ludiques en famille !



L'affiche de l'évènement.

Une grande fête

Le réseau Bienvenue à la ferme valorise le savoir-faire agricole et le rend accessible à tous. Dans sa volonté constante de promouvoir l'agriculture française et de proximité, le réseau cherche aujourd'hui à renforcer ses liens avec le grand public à travers de nouvelles initiatives. Le pique-nique fermier s'inscrit pleinement dans cette démarche et vise à mettre en lumière les producteurs locaux et leurs spécialités. Habitants ou touristes de passage, le temps d'un déjeuner ou d'une visite, ils sont attendus nombreux pour rencontrer les agriculteurs et déguster leurs produits dans la convivialité et la bonne humeur.

Restauration et animations

Pour se restaurer sur place, les visiteurs pourront déguster des plats préparés ou concocter un panier pique-nique à partir de produits locaux. Le marché, tenu par plus de 20 producteurs, permettra également aux visiteurs de faire leurs emplettes pour repartir avec des produits du terroir, frais et sains à cuisiner chez eux.

Au programme pour le plaisir de toute la famille :
- Des ateliers culinaires animés par le chef Takashi Kinoshita, pour repartir avec des idées de recettes simples et locales !

- Des animations gratuites pour petits et grands : des jeux en bois, un vélo à smoothie pour bouger et se régaler, un atelier pédagogique avec la présence d'une ânesse et de son petit pour découvrir cet animal surprenant et attachant, et plein d'autres surprises…

- Immortaliser ces bons moments de convivialité avec la mascotte Bienvenue à la Ferme.

- L'influenceuse Loubaska, dijonnaise de cœur depuis 15 ans, et qui recense pour vous, toutes les bonnes adresses de Dijon et de ses alentours sera présente à nos côtés pour venir à la rencontre du public et des producteurs !

D'après communiqué

// TOURISME

Le cassis a sa route en Côte-d'Or

Une route consacrée au cassis vient d'être inaugurée. Un itinéraire touristique et patrimonial qui rejoint les routes du vignoble et la route de la truffe de Bourgogne.

Le 12 mai, la Route du cassis de Côte-d'Or a été inaugurée à Dijon. Long de 55 km, l'itinéraire relie Dijon à Nuits-Saint-Georges dans les deux sens. Cette route touristique fait la part belle à l'histoire et aux savoir-faire liés aux deux appellations : cassis de Dijon et cassis de Bourgogne. Elle permet aux producteurs, aux musées, et aux amoureux du cassis de partager leurs connaissances, leur savoir-faire, leur passion pour cette baie noire si réputée. *« La Route du cassis de Côte-d'Or,* rappelle François Sauvadet, président du Département de Côte-d'Or, *nouvel itinéraire gourmand, valorise ce fruit identitaire aux multiples vertus, apprécié depuis des siècles par les habitants comme par les visiteurs. »* Cette route du cassis de Côte-d'Or propose aussi des haltes immersives : au Cassissium à Nuits-Saint-Georges (muséographie, ateliers et dégustation), à la Ferme Fruirouge (champs de cassis, démonstrations, « Field game ») ou à la Maison Lejay-Lagoute à Dijon (visites mensuelles). La Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, point de départ ou d'arrivée de la balade, met le cassis à l'honneur et Dijon prolonge l'expérience avec une balade gourmande au cœur de la ville.

Une longue histoire

La Crème de cassis de Dijon bénéficie d'une reconnaissance historique. En 1923, la justice précise qu'elle doit être produite à Dijon pour en porter le nom. Pourtant, les imitations persistent jusqu'à l'obtention de l'Indication géographique (IG) en 2013, qui officialise enfin son lien fort avec le territoire. La Crème de cassis de Bourgogne, elle, obtient son IG en 2015. Ces reconnaissances valorisent un patrimoine artisanal et agricole unique, porté par des familles de producteurs passionnés, souvent implantées en Côte-d'Or depuis plusieurs générations. Leur point commun : la culture du Noir de Bourgogne, une variété locale emblématique, exigeante et généreuse. Le cassis est aussi une histoire de solidarité et de transmission : les producteurs coopèrent, échangent et travaillent ensemble à faire vivre ce fruit d'exception. L'itinéraire de la Route du cassis de Côte-d'Or est exclusivement accessible via l'application gratuite Balades en Bourgogne. Grâce à sa carte géolocalisée et à des chroniques audios immersives, disponibles même hors connexion, l'application vous guide pas à pas pour tout découvrir du cassis : son histoire, ses vertus, ses usages culinaires et cosmétiques, ainsi que les producteurs, restaurateurs et artisans qui font vivre cette filière locale.

D'après communiqué

Les partenaires de la Route du cassis :
À Dijon : La Maison Lejay-Lagoute ; La Maison Briottet ; La Maison l'Héritier Guyot ; Gabriel Boudier.
À Nuits-Saint-Georges : La Maison Védrenne avec la possibilité de goûter leurs produits, au Cassissium ; Joseph Cartron ; La Ferme Fruirouge (Concœur) ; La Liquoristerie Joannet ; Jean-Baptiste (Arcenant).



La route du Cassis serpente entre Dijon et Nuits-Saint-Georges.

Conseil départemental de Côte-d'Or

LOISIRS

// SPORT

Trois coupes, sinon rien

Les amateurs de sport peuvent difficilement rêver mieux : trois clubs français, de foot et de rugby, disputent une finale européenne ces huit prochains jours. Un agriculteur côte-d'orien livre son ressenti.

Si vous aimez le foot et le rugby, vous êtes servis ! Trois belles affiches de sport se profilent à l'horizon avec Bordeaux-Bègles et Lyon dès ce week-end, sans oublier le PSG samedi prochain. À la recherche d'un agriculteur fan de foot et de rugby, nous avons pensé à Étienne Bourge, qui s'était déjà livré à des pronostics dans nos colonnes lors de la dernière coupe du monde. Cet éleveur de vaches charolaises, domicilié à Villargoix, a joué au football à Liernais, Manlay et évolue actuellement au club de rugby de Saulieu qu'il préside depuis plusieurs années : *« Bien sûr, je vais être devant ma télé ! Pour moi, Bordeaux-Bègles a toutes les chances de soulever la coupe des Champions. Ce sont même mes favoris depuis plusieurs mois, je me doutais qu'ils allaient sortir Toulouse… En revanche, je ne voyais pas Northampton comme adversaire, je ne pensais pas qu'ils allaient battre le Leinster. L'UBB est favori à mes yeux, mais c'est une finale : un tel match se joue très souvent sur des détails ».*

Dès ce soir

Rencontré la semaine dernière, Étienne Bourge n'excluait pas l'idée de regarder le match avec des collègues de son club : *« ce sont des grands moments de sport et nous avons la chance d'avoir des Français en finale depuis longtemps. Les quatre derniers trophées ont été remportés par Toulouse et La Rochelle, espérons que la série se poursuive ! »*. L'éleveur de Villargoix regardera sa première finale dès ce vendredi soir, avec l'affiche Lyon-Bath en coupe Challenge : *« il s'agit de la petite coupe d'Europe, beaucoup moins relevée que la Champions, mais ce sera un gros match quand même. Lyon l'a déjà gagné une fois, je les verrais inscrire leur nom une seconde fois au palmarès ! »*.

Allez Paris

La troisième et dernière finale sera du foot, samedi 31 mai, avec le Paris-Saint-Germain qui affrontera l'Inter de Milan en finale de la ligue des Champions. Étienne Bourge ne sera pas devant sa télévision mais dans sa caravane à burgers : *« je travaillerai au même moment. J'ai été contacté pour cuisiner lors d'une soirée cousinades organisée à Semur-en-Auxois, mais je ne devrais pas être le seul à suivre de très près le score du match… Je vois bien Paris s'imposer, je l'espère. Un score ? Allez, je dis 3-2. Le PSG n'a jamais été aussi bon collectivement depuis bien longtemps. Tant pis pour Mbappé ! Les clubs de foot français ont un très mauvais bilan dans ces compétitions européennes, avec seulement deux victoires : en C1 en 1993 avec l'OM et en 1996 en C2 avec le PSG, justement. Il est temps d'y remédier un peu… ».*



Étienne Bourge, éleveur de vaches charolaises près de Saulieu, pronostique un sans-faute tricolore, à commencer par deux finales de rugby qui ont lieu ce vendredi et ce samedi.

AG

// RANDONNÉE

Une balade solidaire contre les maladies rares

La commune de Bèze va accueillir, le 15 juin, la Balade solidaire de la fédération Groupama de Côte-d'Or, organisée par la Fondation Groupama au profit de l'Association pour la recherche génétique des anomalies du développement (Argad).

Pour sensibiliser aux maladies rares et financer des projets pour les malades et leur famille, les élus bénévoles de la Fondation Groupama organisent chaque année des Balades solidaires. Cette Fondation œuvre sur deux axes stratégiques : faire avancer la recherche et améliorer le parcours de vie des patients et de leur famille. Elle soutient des équipes de recherche, des institutions et des associations de patients. Les Balades solidaires sur l'ensemble du territoire national illustrent les valeurs de solidarité et de proximité de la Fondation Groupama. L'une d'entre elles va se tenir le 15 juin en Côte-d'Or, à Bèze, au nord-est de Dijon. Le rendez-vous est donné de 9 h 30 à 14 heures au Jardin de la Cure, allée de la Source pour découvrir les quatre parcours proposés de 3 km, 3,5 km, 4,5 km et 8 km. Un espace de restauration et buvette ainsi que des animations agrémenteront cette journée familiale et solidaire, ouverte à tous, afin de récolter le maximum de fonds, reversés intégralement à l'Association pour la recherche génétique des anomalies du développement (Argad).

Les malades et leurs fratries

Au programme des animations prévues : visite des grottes de Bèze, de l'abbaye et du jardin. La cérémonie de remise des dons aura lieu à 16 heures. Organisées dans tous les départements grâce aux Caisses régionales et aux élus référents Groupama, ces Balades solidaires contribuent chaque année à sensibiliser le grand public aux maladies rares. Les participants sont invités à apporter leur soutien à une association luttant contre ces maladies par le biais d'un don remis en intégralité à l'association soutenue. Les dons recueillis à l'occasion de la balade du 15 juin en Côte-d'Or au profit de l'Argad contribueront à soutenir l'organisation d'une journée dédiée aux fratries d'enfants atteints de maladies rares. Concernés dans leur quotidien, les frères et sœurs d'enfants malades seront invités à participer à différents ateliers leur permettant de prendre du temps pour eux et de partager leurs expériences.

D'après communiqué

www.fondation-groupama.com

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Samedi 24 mai

// Fête des asperges à Varois-et-Chaignot

La 3e édition de la fête des asperges aura lieu à la Ferme Dubois, de 10 h à 19 h. Ouverture du marché à 10 h, magicien de 11 h à midi, restauration via La Venelle qui cuisinera les asperges et barbecue 100 % local pour les gourmands. Toute la journée animations pour les grands et les petits : La bulle à bulle du duo artistique « les Castors », jeu de piste au fort de Varois-et-Chaignot, balade en calèche. À 19 h : apéritif et restauration barbecue et, à 19 h 30 : concert de Christian Mansour en trio « Acoustic Jam ».

• Samedi 31 mai

// Voir la finale de la Ligue des Champions à Alésia

Le MuséoParc d'Alésia, à Alise-Sainte-Reine, propose une soirée exceptionnelle avec diffusion de la finale de la Ligue des Champions entre le PSG et l'Inter de Milan dans une des salles du musée. Un événement qui s'inscrira dans une soirée festive plus large comprenant le spectacle de la Compagnie FireWorxx et de la musique avec la participation du duo pop dijonnais Les yeux d'Olga, la fanfare semuroise La Peau du Zouk et deux artistes de Risk pour un DJ set en fin de soirée. Le restaurant Le Carnyx s'installera à cette occasion, sur le toit terrasse du MuséoParc.

Tarifs : 9 euros, 6 euros pour les 7 à 17 ans et gratuit pour les moins de 7 ans.

• Jusqu'au 1er juin

// 387e fêtes de la Bague à Semur-en-Auxois

Au programme : le 24 mai à 22 h 30 : feu d'artifice à la Plaine de la Saussiotte. Le 29 mai à 17 heures : ronde des Jouvenceaux, des Chausses et des Damoiselles (place Notre-Dame). Le 31 mai à partir de 8 heures : foire commerciale. À 14 h 45 : spectacle équestre par Équivie. À 15 h 30 : courses de la Bague sur le cours Charles de Gaulle. Le 1er juin à 14 h 30 : courses à la Timbale sur le cours Charles de Gaulle (trot attelé).

Nièvre

• jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisées, dont la projection du film La rentrée des classes de 1956, suivie de débat à l'Éden Cinéma le 16 mai à 14 h, 16 h et 20 h 30.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

• Samedi 24 mai

// Ferme ouverte

La ferme du Rompé à La Fermeté ouvre ses portes le 24 mai à partir de 10 h 30, avec au programme visites guidées du fournil, expositions photos, restauration sur place, table ronde autour de l'argiculture biologique, et projection d'un film en fin d'après midi. Le soir, concerts et restauration sur place (BBQ carné et végétarien). Des stands seront présents toute la journée : GABNi, AMAP, CNAD, Librairie Les Audacieuses, Librairie Le Cyprès.

Renseignements : 06 66 81 06 18, lafermedurompe@gmail.com

• à partir du 7 juin

// Printemps et été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Les 10 et 21 juillet et le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire). Les 7 et 8 juin (de 10 h à 18 h), chez Marie-Dominique Commaille (Decize). Les 12 et 13 juillet (de 10 h à 18 h), au Domaine de Bel Air (Villiers-sur-Yonne). Les 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour).

Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

Yonne

• 30 mai et 27 juin

// Marché de producteurs

EARL La Maiterie (6 rue des Valots, 89110 Villiers-sur-Tholon), spécialisée dans l'élevage de volaille, organise un marché de producteurs.

• Samedi 31 mai

// Le Domaine Clotilde Davenne en fête

Le Domaine viticole Clotilde Davenne, à Préhy, célèbre ses 20 ans cette année ! À cette occasion, une fête est organisée, de 9 heures à 20 heures. Une journée pour partager, découvrir et s'amuser, avec des animations inédites pour célébrer deux décennies de passion et de savoir-faire ! Au programme : escape game pour explorer l'histoire du Domaine et du Chablisien, nouvelle salle des arômes : pour une expérience sensorielle, balade guidée dans les vignes en pleine floraison, tours en Citroën Méhari à travers le vignoble, dégustation verticale avec les vins du Domaine et « Duo délicieux » avec les bouchées d'Olivier Vidal, exposition des 20 ans : souvenirs et temps forts à (re)découvrir. Restauration sur place.

Pré-inscription conseillée : https://www.clotilde-davenne.fr/fr/domaine/13-degustation-au-domaine?re-product-id=307853

• Dimanche 6 juin

// Journée découverte

Journée découverte à la Ferme de Flo' (7 rue des Ramoneds, 89140 Évry), pour un moment pédagogique avec plus de 200 animaux et 30 espèces différentes, avec parcours et ateliers (sur réservation).

Contacter la Ferme de Flo' au 03 86 95 29 80

// RÉTROSPECTIVE

Cuma : 80 ans d'histoire et de solidarité

Nées en 1945, les premières coopératives d'utilisation de matériels agricoles (Cuma) ont permis aux agriculteurs français de relancer l'élevage et les cultures dans la période d'après-guerre. Récit.



Véronique Lucas, sociologue rurale et chercheuse à l'Inrae.



L'ordonnance donnant naissance aux Cuma a été signée le 12 octobre 1945 par François Tanguy-Prigent, ministre de l'Agriculture de l'époque. FNCuma

Cette année 2025 marque les 80 ans de la Libération, mais aussi les 80 ans des Cuma, ces coopératives d'utilisation de matériels agricoles nées à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. « *Après l'Occupation et les destructions massives liées à la guerre, la France se retrouve dans un contexte de pénurie alimentaire. L'État est alors fortement interventionniste pour surmonter cette pénurie, nourrir le peuple et reconstruire le pays* », indique Véronique Lucas, sociologue rurale et chercheuse à l'Inrae. C'est le 12 octobre 1945 que le ministre de l'Agriculture en poste, François Tanguy-Prigent, ancien paysan nommé par le général De Gaulle, signe l'acte de naissance des Cuma (ordonnance n° 45-2325). « *Il avait lui-même créé, avant la guerre en 1928, une coopérative de battage, l'équivalent d'une Cuma, regroupant un certain nombre d'agriculteurs* », souligne la sociologue. À cette époque, l'agriculture française est peu mécanisée, mais l'entraide entre agriculteurs voisins existe déjà depuis longtemps pour certains travaux saisonniers. Sous l'impulsion des pouvoirs publics, la création de ces coopératives a alors pour objectif de soutenir la modernisation des petites et moyennes exploitations et d'augmenter leur productivité de manière rapide.

L'âge d'or, puis le désenchantement…

L'instauration du plan Marshall, en 1947, va signer un premier tournant dans la toute jeune histoire des Cuma. « *À ce moment-là, la France ne produit pas assez de tracteurs pour équiper l'ensemble des agriculteurs. On se tourne donc vers les États-Unis pour acquérir du matériel. Les tracteurs arrivant au compte-gouttes sur les marchés européens, Tanguy-Prigent prend la décision de réserver la vente de ces tracteurs aux Cuma, de manière qu'ils puissent être utilisés par un maximum d'exploitations* », explique Véronique Lucas. Les Cuma vivent alors leur âge d'or, puisque près de 12 000 coopératives se créent assez rapidement à travers le pays, « *parfois de manière fictive, voire opportuniste, pour acquérir un matériel* », prévient la sociologue. Près de la moitié des Cuma sont dissoutes dans les années 1950. « *On connaîtra ensuite un essor lent et progressif jusqu'aux années 1980, grâce notamment à la Jeunesse agricole catholique (JAC) qui accompagnera les agriculteurs et appuiera le développement des Cuma locales. Aussi, la crise pétrolière et la hausse du coût de la mécanisation ont rendu plus avantageux l'investissement collectif pour rationaliser ces coûts* », ajoute-t-elle.

Près de 10 000 Cuma aujourd'hui en France

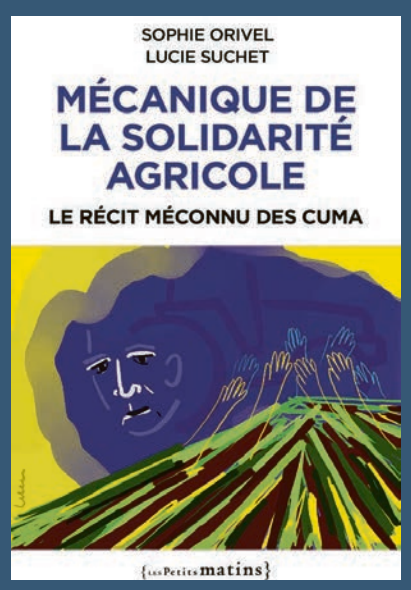
L'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981, a permis d'acter l'année suivante les prêts bonifiés accordés aux Cuma, une aide financière sollicitée depuis longtemps. Cette aide, qui a redonné un nouvel élan aux coopératives (au nombre de 14 000 en 1990, NDLR), a été mis en place avec la ministre de l'Agriculture de l'époque, Édith Cresson. Initialement orienté vers l'achat de matériels en commun, le champ d'intervention des Cuma s'est au fil du temps élargi à des prestations d'épandage, d'implantation de cultures, d'appui technique, etc. « *Entre 1980 et 1990, les Cuma se sont davantage développées en polyculture-élevage, là où les charges de mécanisation sont les plus élevées. De plus, nous avons vu se développer de nombreuses Cuma sur le pourtour méditerranéen, avec un plein essor des machines à vendanger.* » Aujourd'hui, le réseau est constitué de près de 10 000 sociétés coopératives. « *Nous avons recensé, ces dernières années, de nouvelles créations de Cuma liées à l'agriculture biologique, aux circuits courts, etc. En parallèle, d'autres Cuma ont fusionné, à cause de la baisse du nombre d'agriculteurs. Si d'autres alternatives, comme les entreprises de travaux agricoles (ETA) ne cessent de se développer, les Cuma se maintiennent dans le paysage agricole.* »

Des défis d'envergure

Parmi les défis à relever, figurent ceux de la transition agroécologique et de l'innovation. « *Le monde agricole est en constante évolution. Beaucoup de choses se développent aujourd'hui, en désherbage mécanique par exemple. De nouveaux équipements, de nouveaux besoins apparaissent et permettent de relancer la dynamique des Cuma* », souligne Véronique Lucas. Par ailleurs, le renouvellement des générations peut être un atout pour la continuité des Cuma. « *Les jeunes, qui doivent faire face à des coûts d'installation énormes, peuvent s'appuyer sur les Cuma pour bénéficier de matériels. Ils ont peu de leviers à activer, mais celui du matériel en commun en est un intéressant* », ajoute Véronique Lucas. Désormais, les regards sont tournés vers l'avenir. Et pour la sociologique, le soutien du monde politique envers les Cuma devrait être un enjeu majeur. « *De base, les politiques vont beaucoup plus encourager les exploitations individuelles que les collectives… Cependant, est-ce qu'ils vont enfin saisir l'intérêt et l'importance des Cuma ? Y aura-t-il encore des acteurs pour porter ce mouvement dans les décennies à venir ?* » questionne Véronique Lucas. « *Tous les éléments sont là pour que les Cuma se développent, tant pour la rationalisation des coûts, que la transition agroécologique et le renouvellement des générations* », assure la sociologue.

Amandine Priolet

Un livre sur l'histoire des Cuma



Le 5 juin prochain sortira le livre « *Mécanique de la solidarité agricole : le récit méconnu des Cuma* » aux éditions *Les Petits Matins*. Écrit par Lucie Suchet et Sophie Orivel, toutes deux salariées de la Fédération nationale des Cuma, ce livre retrace l'histoire de ces coopératives solidaires créées il y a 80 ans pour soutenir le monde agricole au milieu de ses grandes transformations. À travers cet ouvrage, les autrices ont recueilli une multitude de témoignages d'anciens adhérents des Cuma, mais aussi de personnalités publiques. « *Nous avons réussi à rassembler les leaders agricoles de bords différents* », indique Sophie Orivel, comme Christiane Lambert (ancienne présidente de la FNSEA), José Bové (ancien député européen et membre de la Confédération paysanne), Damien Lacombe (président de la Coopération agricole section lait et ex-président de Sodiaal), Stéphane Le Foll (ancien ministre de l'Agriculture), François Purseigle (sociologue), etc.

En chiffres

- Nombre de Cuma : 9 205
- Nombre d'adhérents de Cuma : 182 000 adhérents
- Chiffre d'affaires total des Cuma adhérentes au réseau : 693 M€
- Chiffre d'affaires moyen des Cuma : 75 000 €
- Nombre de matériels en Cuma : 250 000

Quelques matériels emblématiques :

- Télescopiques : 1 450
- Déchaumeurs : 8 190
- Ensileuses : 152
- Épandeurs à fumier - Tonnes à lisier : 14 910
- Faucheuses : 8 480
- Moissonneuses-batteuses : 2 060
- Bennes : 17 380
- Semoirs céréales - monograines : 12 590
- Tracteurs : 6 910
- Machines à vendanger : 730.

Source : Fédération nationale des Cuma – Avril 2025